



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00066

Numéro SIREN : 382 402 683

Nom ou dénomination : AAA FRANCE CARS

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2013 sous le numéro de dépôt 3000

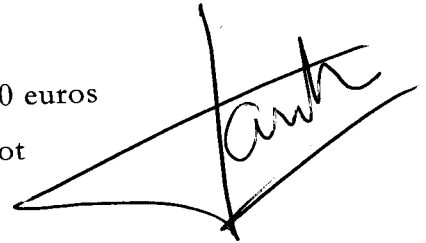
COPIE CERTIFIEE
CONFORME

AAA FRANCE CARS

Société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros

Siège social : SECLIN (59113) 10 rue de Luyot

382 402 683 RCS LILLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Antk', is written over a diagonal line that spans across the company information.

S T A T U T S

**MIS A JOUR SUITE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 DECEMBRE 2012**

AAA FRANCE CARS

Société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros

Siège social : SECLIN (59113) 10 rue de Luyot

382 402 683 RCS LILLE

--- oOo ---

PREAMBULE

Les Associés de la SARL AAA FRANCE CARS ont décidé, par Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Juin 2000, de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée et de procéder à une augmentation du capital social.

Les associés ont décidé de constituer une Société par Actions Simplifiée, qui est apparue comme permettant d'organiser au mieux les pouvoirs et les règles de fonctionnement selon les modalités librement arrêtées entre eux et avec ceux qui viendraient à être associés. A cet égard, il est précisé que les statuts qui suivent, marquent l'accord des associés et ceux qui viendraient à être associés, et que toutes les stipulations ont été convenues et acceptées en connaissance de cause, comme respectant les intérêts de chacun des intéressés.

*ONT ENSUITE ÉTABLI LES PRÉSENTS STATUTS
DE LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
QU'ILS ONT CONVENU DE CONSTITUER*

Conformément à l'article 2621, alinéa 3, de la loi du 24 juillet 1966, pour toutes questions non expressément traitées par les présentes, les associés conviennent de s'en remettre aux dispositions non contradictoires et transposables de la Loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 et le Décret n° 67416 du 23 mars 1967, relatives aux sociétés anonymes.

STATUTS

Titre I. - FORME - DENOMINATION - SIEGE - OBJET - DUREE

Article 1. - Forme

Il existe, entre les propriétaires des actions créées ci-après et de toutes celles qui le seraient ultérieurement, une société par actions simplifiée, régie par les dispositions de la loi du 24 juillet 1966 et ses textes d'application, ainsi que par les présents statuts.

Elle fonctionne indifféremment sous la même forme avec un ou plusieurs associés.

La société n'est pas et n'entend pas devenir une société réputée faire publiquement appel à l'épargne au sens de l'article 72 de la loi du 24 juillet 1966. Tout appel public à l'épargne lui est interdit sous sa forme actuelle de société par actions simplifiée.

Article 2. - Dénomination sociale

La dénomination de la société est AAA FRANCE CARS.

Sur tous actes ou sur tous documents émanant de la société et destinés aux tiers doivent figurer l'indication de la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots *à Société par actions simplifiée* » ou des initiales « S.A.S. » et de l'énonciation du capital social.

Article 3. - Siège social

Le siège de la société est fixé à SECLIN (59113), 10 rue de Luyot.

Le déplacement du siège social, la création, le déplacement, la fermeture des succursales, agences et dépôts situés en tous lieux ou à l'étranger interviennent sur décision du président, lequel est habilité à modifier les statuts en conséquence.

Article 4. - Objet social

La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- *L'achat, la location, la vente, la réparation de tous véhicules automobiles*
- *La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;*
- *Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, la réalisation de prestations de service cru matière administrative et juridique notamment, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.*

Pour réaliser cet objet, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, dès lors contribuent ou peuvent contribuer, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus définies ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux, industriels ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relations d'affaires.

Article 5. - Durée

La durée de la société est fixée à 99 ans, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés intervenue le 22 Janvier 1992 sous son ancienne forme, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Titre I I . - APPORTS - CAPITAL SOCIAL - FORME D ES ACTIONS - DROITS ET
OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

Article 1. - Apports

Il a été apporté à la société à sa création, sous son ancienne forme :

par Monsieur Raymond JARDIN, une somme en numéraire de	125.000 Francs
par Monsieur Thierry JARDIN, une somme en numéraire de	100.000 Francs
par Monsieur Patrick JARDIN, une somme en numéraire de	25.000 Francs

soit au total la somme de 250.000 Francs.

Ladite somme correspondant à 500 parts de 500 Francs, souscrites en totalité et libérées chacune intégralement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 6 Juin 2000 a procédé à une augmentation de: capital en numéraire de 50.000 Francs, assortie d'une prime d'émission de 1.300.000 Francs pour le porter à 300.000 Francs.

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2001, le capital social a été augmenté de 1.667.871 Francs, par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale des 600 actions, puis il a été converti en euros.

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2011, les associés ont approuvé la fusion par voie d'absorption par la Société de la société COMMUNICATION ECHANGE PARTICIPATION SERVICES, société par actions simplifiée au capital de 510.000 euros, dont le siège social est à SECLIN (59113), 10 rue de Luyot - ZI B, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro 405 300 427, dont la Société détenait déjà la totalité des actions. En conséquence, l'opération ne s'est traduite par aucune augmentation de capital de la Société. L'actif net apporté s'est élevé à 1.847.004 euros et un mali de fusion de 285.579 euros a été constaté.

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2012, les associés ont approuvé la fusion par voie d'absorption par la Société de la société LA ROUTE BLEUE, société par actions simplifiée au capital de 250.000 euros, dont le siège social est à SECLIN (59113), 10 rue de Luyot – ZI B, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro 354 032 419, dont la Société détenait l'intégralité des actions. En conséquence, l'opération ne s'est traduite par aucune augmentation de capital de la Société. L'actif net apporté s'est élevé à 261.108 euros.

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2012, les associés ont approuvé la fusion par voie d'absorption par la Société de la société LE HALL DE L'AUTO, société à responsabilité limitée au capital de 30.000 euros, dont le siège social est à LILLE (59000), 220 rue du Faubourg d'Arras, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro 440 163 681, dont la Société détenait l'intégralité des parts. En conséquence, l'opération ne s'est traduite par aucune augmentation de capital de la Société. L'actif net apporté s'est élevé à 354.678 euros.

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2012, les associés ont approuvé la fusion par voie d'absorption par la Société de la société FINANCIERE JS AUTO, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est à LILLE (59000), 220 rue du Faubourg d'Arras, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro 483 185 039, dont la Société détenait la totalité des actions. En conséquence, l'opération ne s'est traduite par aucune augmentation de capital de la Société. L'actif net apporté s'est élevé à 758.369 euros.

Article 2. - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de TROIS CENT MILLE EUROS (300.000 €).

Il est divisé en SIX CENTS (600) ACTIONS de CINQ CENTS EUROS (500 €) de nominal, entièrement libérées et réparties en QUATRE CENTS (400) ACTIONS de catégorie A et DEUX CENTS (200) ACTIONS de catégorie B.

Article 3. - Augmentations

Sauf s'il s'agit du paiement du dividende en actions, l'assemblée générale extraordinaire des associés est seule compétente pour décider ou autoriser, sur le rapport du Président, une augmentation de capital. Si l'augmentation du capital est réalisée par

incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'assemblée générale statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires.

Les associés ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital. L'assemblée générale extraordinaire qui décide l'augmentation du capital peut supprimer ce droit préférentiel de souscription, totalement ou partiellement. Les actionnaires peuvent également, sous certaines conditions, renoncer individuellement à leur droit préférentiel de souscription.

La valeur des apports en nature doit être appréciée par un ou plusieurs commissaires aux apports nommés sur requête par le président du tribunal de commerce.

Les actions nouvelles de numéraire doivent obligatoirement être libérées lors de la souscription de la totalité du nominal et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

Pour toutes ces opérations, les titulaires d'actions de catégorie A et de catégorie B reçoivent, s'il y a lieu, des actions nouvelles de même catégorie que celles dont ils sont titulaires aux termes des présentes.

Article 4. - Réductions

L'assemblée générale extraordinaire des associés peut aussi décider ou autoriser la réduction du capital social pour telle cause et de telle manière que ce soit, notamment pour cause de pertes ou par voie de remboursement ou de rachats partiels des actions, de réduction de leur nombre ou de leur valeur nominale, le tout dans les limites et sous réserves fixées par la loi et, en aucun cas, la réduction de capital ne peut porter atteinte à l'égalité des associés.

Article 5. - Amortissements

L'assemblée Générale extraordinaire des associés peut également décider d'amortir tout ou partie du capital social et substituer aux actions de capital des actions partiellement ou totalement amorties. Dans ce dernier cas les actions sont dites de jouissance.

Article 6. - Associé unique

Lorsque la société ne comporte qu'une seule personne, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus aux associés, dont mention ci-dessus pour les opérations relatives **au** capital social.

Article 7. - Forme des actions

Les actions émises par la société ont obligatoirement la forme nominative. Elles sont inscrites en compte conformément à la réglementation en vigueur. Tout associé peut demander à la société la délivrance d'une attestation d'inscription en compte. Les actions se transmettent par virement de compte à compte au moyen d'un ordre de virement, et inscription sur le registre des mouvements coté et paraphé.

Article 8. - Actions à dividende prioritaire sans droit de vote

Lorsque les conditions légales sont réunies, la société peut créer des actions à dividende prioritaire sans droit de vote. L'assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions prévues pour la réduction du capital social en l'absence de perles peut, à tout moment, décider ou autoriser le rachat des actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Article 9. - Comptes courants d'associés

Le président peut autoriser un associé à déposer des fonds dans la caisse sociale pour être inscrits à un compte courant ouvert dans les écritures sociales, s'il satisfait aux conditions fixées par la réglementation bancaire. A défaut de convention particulière, les fonds versés ne peuvent être retirés de la caisse sociale, en capital et intérêts, qu'après un préavis de quatre vingt dix jours et l'intérêt est servi au taux fiscalement déductible.

Article 10. - Droit sur l'actif social et sur les bénéfices

Toute action de catégorie A comme de catégorie B donne droit à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente, dans les bénéfices et réserves ou dans l'actif social lors de toute distribution, amortissement ou répartition, en cours de société, comme en cas de liquidation, ceci dans les conditions et modalités éventuellement stipulées dans les présents

statuts.

Le cas échéant, et pour parvenir à ce résultat, il est fait masse de toutes exonérations fiscales comme de toutes taxations pouvant être prises en charge par la société auxquelles ces distributions, amortissements ou répartitions pourraient donner lieu.

Article 11. - Autres droits des associés

Tout associé dispose notamment des droits suivant à exercer dans les conditions et sous les éventuelles restrictions légales et réglementaires : droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital ou aux émissions d'obligations convertibles en actions, droit à l'information permanente ou préalable aux assemblées, droit de poser des questions écrites avant toute assemblée ou, deux fois par an, sur tout fait de nature à compromettre la continuité de l'exploitation, droit de récuser les commissaires aux comptes.

Article 12. - Obligations des associés

- a) L'associé est tenu de respecter les statuts ainsi que les décisions des organes sociaux.
- b) Les créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et valeurs sociales, ni en demander le partage ou la licitation ; et doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

c) *Rompus*

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires de titres isolés, ou ne nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres ou droits nécessaires.

d) *Indivision*

Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la société et aux assemblées par un seul d'entre eux, considéré par elle comme seul propriétaire ou par un *mandataire* unique ; en cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande de l'indivisaire le plus diligent.

e) *Nue-propriété et usufruit*

Sauf convention contraire notifiée à la société, les usufruitiers d'actions représentent valablement les nus-propriétaires à l'égard de la société.

Toutefois le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires, dans le respect des droits de vote supplémentaires accordés aux actions de catégorie B, prévus à l'article 2 du titre II susvisé.

L'exercice du droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles de numéraire et celui du droit d'attribution d'actions gratuites est réglé en l'absence de convention spéciale des parties, selon les dispositions qui suivent.

Le droit préférentiel de souscription, ainsi que le droit d'attribution d'actions gratuites, appartiennent au nu-propriétaire. Si celui-ci vend ses droits, les sommes provenant de cette cession, ou les biens acquis par lui au moyen de ces sommes, sont soumis à usufruit.

Le nu-propriétaire est réputé avoir négligé d'exercer le droit préférentiel de souscription lorsqu'il n'a ni souscrit d'actions nouvelles, ni vendu les droits de souscription huit jours avant l'expiration du délai d'exercice de ce droit. Il est de même réputé avoir négligé d'exercer le droit d'attribution lorsqu'il n'a ni demandé cette attribution, ni vendu les droits trois mois après le début des opérations d'attribution.

L'usufruitier, dans les deux cas, peut alors se substituer au nu-propriétaire pour exercer soit le droit de souscription, soit le droit d'attribution ou pour vendre les droits. Dans ce dernier cas,

le nu-proprétaire peut exiger le remploi des sommes provenant de la cession ; les biens ainsi acquis sont soumis à usufruit.

Les actions nouvelles appartiennent au nu-proprétaire pour la nue-proprété et à l'usufruitier pour l'usufruit. Toutefois en cas de versement de fonds effectué par le nu-proprétaire ou l'usufruitier pour réaliser ou parfaire une souscription ou une attribution, les actions nouvelles n'appartiennent au nu-proprétaire et à l'usufruitier qu'à concurrence de la valeur des droits de souscription ou d'attribution ; le surplus des actions nouvelles appartient en pleine propriété à celui qui a versé les fonds.

f) *Gage*

L'associé débiteur continue à représenter seul les actions par lui remises en gage.

Titre III TRANSMISSION DES ACTIONS - EXCLUSION D'ASSOCIES

Article 1. - Dispositions communes applicables aux cessions d'actions

Dans le cadre des présents statuts, il est convenu des définitions ci-après.

- "*cession*":

signifie toute opération à titre onéreux ou gratuit entraînant le transfert de la pleine propriété, de la nue-proprété ou de l'usufruit des valeurs mobilières émises par la société, à savoir : cession, transmission, échange, apport en société, fusion et opération assimilée, cession judiciaire, constitution de trusts, nantissement, liquidation, transmission universelle de patrimoine.

- "*action*" ou "*valeur mobilière*":

signifie les valeurs mobilières émises par la société donnant accès de façon immédiate ou différée et de quelque manière que ce soit, à l'attribution d'un droit au capital et/ou d'un droit de vote de la société, ainsi que les bons et droits de souscription et d'attribution attachés à ces valeurs mobilières.

Article 2. - Droit de disposition sur les actions

Sauf lorsque la société ne comprend qu'un seul associé, le droit de disposition sur les actions est soumis aux stipulations des présents statuts.

Article 3. - Modifications dans le contrôle d'un associé

En cas de modification du contrôle, au sens de l'article 355-1 de la loi du 24 juillet 1966, d'un associé, celui-ci doit en informer la société par lettre recommandée avec avis de réception adressée au président dans un délai de trente jours du changement de contrôle. Cette notification doit préciser la date du changement de contrôle et toutes informations sur le ou les nouveaux contrôleurs.

Si cette procédure n'est pas respectée, l'associé dont le contrôle est modifié pourra être exclu de la société dans les conditions prévues aux présents statuts.

Dans le délai de trente jours à compter de la réception de la notification du changement de contrôle, la société peut mettre en œuvre la procédure d'exclusion et de suspension des droits non pécuniaires de l'associé dont le contrôle a été modifié, telle que prévue aux présents statuts. Si la société n'engage pas la procédure d'exclusion dans le délai ci-dessus, elle sera réputée avoir agréé le changement de contrôle.

Les présentes dispositions s'appliquent à l'associé qui a acquis cette qualité à la suite d'une opération de fusion, de scission ou de dissolution.

Article 4. - Exclusion

L'exclusion est de plein droit en cas de liquidation judiciaire ou amiable d'un associé.

L'exclusion d'un associé peut être également prononcée dans les cas suivants :

- violation des dispositions des présents statuts ;
- exercice direct ou indirect d'une activité concurrente de celle exercée par la société, sauf accord unanime des autres associés ;

- révocation d'un associé de ses fonctions de mandataire social ;
- conclusion, directement ou par personne interposée, entre un dirigeant et la Société, d'une convention relevant *des* articles 101 et suivants de la loi du 24 Juillet /966 et non préalablement autorisée par le Comité de Gestion ou entérinée par l'Assemblée ;
- saisie de tout ou partie des actions d'un associé.

L'exclusion est prononcée par décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote (sans distinction entre associés de catégorie A et de catégorie B) ; l'associé dont l'exclusion est susceptible d'être prononcée ne participe pas au vote et ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

Les associés sont consultés sur l'exclusion à l'initiative du président ; si le président est lui-même susceptible d'être exclu, les associés seront consultés à l'initiative de l'associé le plus diligent.

La décision d'exclusion ne peut intervenir que sous réserve du respect des formalités suivantes :

- notification à l'associé concerné par lettre recommandée avec avis de réception adressée trente jours avant la date prévue pour la réunion de la collectivité des associés, de la mesure d'exclusion envisagée, des motifs de cette mesure et de la date de la réunion devant statuer sur l'exclusion, cette notification devant également être adressée à tous les autres associés ;
- convocation de l'associé concerné à une réunion préalable des associés tenue au plus tard trente jours avant la date prévue de consultation des associés sur la décision d'exclusion afin de lui permettre de présenter ses observations et de faire valoir ses arguments en défense.

La décision d'exclusion, qui peut être prise tant en présence qu'en l'absence de l'associé concerné, prend effet à compter de son prononcé. Cette décision doit également statuer sur le rachat des actions de l'associé exclu et désigner le ou les acquéreurs de ces actions ; il est expressément convenu que la cession sera réalisée valablement sans application des clauses d'agrément et/ou de préemption prévues aux présents statuts.

La décision d'exclusion est notifiée à l'associé exclu par lettre recommandée avec avis de réception à l'initiative du président.

L'exclusion de plein droit et l'exclusion facultative entraînent, dès le prononcé de la mesure, la suspension des droits non pécuniaires attachés à la totalité des actions de l'associé exclu. La totalité des actions de l'associé exclu doit être cédée dans les trente jours de la décision d'exclusion à toute personne désignée comme ci-dessus prévue, à moins que la société ne préfère les annuler.

Le prix de rachat des actions de l'associé exclu est déterminé d'un commun accord.

Titre IV. - REPRÉSENTATION ET DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

Article 1. - Représentation

La société est représentée à l'égard des tiers par un président, qui en assure également la gestion et la direction.

Article 2. - Nomination du président

Le président, personne physique ou morale, associée ou non, est nommé avec ou sans limitation de durée, par l'assemblée des associés à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Lorsque le président est une personne morale, elle doit obligatoirement désigner un représentant permanent, personne physique.

La révocation du président ne peut intervenir que pour un motif grave. Par faute grave, il convient d'entendre la violation des statuts, l'exercice d'une activité concurrente en violation des présents statuts, l'engagement d'une procédure pénale à son encontre, la condamnation à une peine pénale en relation avec la gestion de la Société. Elle est prononcée par décision collective unanime des associés autres que le président. Toute révocation intervenant sans qu'un motif grave soit établi ouvrira droit à une indemnisation du président.

Article 3. - Attributions et pouvoirs du président

Le président représente la société à l'égard des tiers.

Dans les rapports avec les tiers, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

La société est engagée même par les actes du président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toutefois, à titre de règlement intérieur, le président ne pourra prendre les décisions suivantes qu'après autorisation préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité simple :

- Engagement de la société à titre de garantie, caution, aval, à l'exception des engagements liés à l'ouverture d'établissements secondaires et à la réalisation d'opérations de gestion courante ;
- Cession du fonds de commerce ;
- Acquisition de titres de sociétés ;
- Modification substantielle de l'actif de la société (*acquisition immobilière notamment*), en dehors d'une exploitation normale ou après autorisation préalable du Comité de Gestion ;
- Conclusion de conventions réglementées relevant des articles t01 et suivants de la loi du 24 Juillet 1966.

Les dispositions des présents statuts limitant les pouvoirs du président sont inopposables aux tiers.

Article 4. - Délégation de pouvoirs

Le président peut donner toutes délégations de pouvoir à tous tiers pour un ou plusieurs objets déterminés, sauf à prendre toutes mesures nécessaires pour le respect des dispositions qui précèdent.

Lorsque la société ne comporte qu'une seule personne, l'associé unique ne peut déléguer les pouvoirs qu'il tient de l'article 262-10 de la loi du 24 juillet 1966.

Article 5. - Rémunération du président

Le président a droit en rémunération de son mandat social à un traitement fixe ou proportionnel ou à la fois fixe et proportionnel, aux bénéfices et/ou au chiffre d'affaires dont les modalités de fixation et de règlement sont déterminées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

En outre le président a droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

Cette rémunération et ces frais sont comptabilisés en frais généraux de la société.

Article 6. - Assiduité Concurrence

Sauf à obtenir une dispense de la collectivité des associés, le président est tenu de consacrer tout son temps et tous ses soins aux affaires sociales.

Les parties soussignées s'interdisent de participer ou de s'intéresser, directement ou indirectement, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, à l'activité de location de véhicules automobiles développée par la Société et notamment à ne pas acquérir, prendre ou détenir une quelconque participation dans une Société exploitant et développant une telle activité.

Cette interdiction s'applique aux parties signataires pour toute la durée des présents statuts, et pour une durée de deux années après son expiration, pour quelque cause que ce soit, et dans les Départements où une Agence FRANCE CARS est implantée les parties s'engageant, en outre spécifiquement, pour cette seconde période, à ne pas démarcher activement les clients de la société et à ne pas débaucher les salariés et employés de celle-ci.

Les parties soussignées se portent fort du respect de cette interdiction par les membres de leur personnel concernés, ainsi que par toutes les sociétés, entités ou entreprises qui leur sont

affiliées ou apparentées, s'engageant à la rendre opposable aux personnes physiques ou morales susvisées, de façon à ce que la Société puisse, le cas échéant, s'en prévaloir à leur encontre.

Les engagements des parties aux termes du présent article, s'entendent de toute action directe ou indirecte, personnellement ou par personne interposée, pour leur propre compte ou celui d'un tiers.

Article 7. - Cessation des fonctions du président

Hors le cas de révocation ci-dessus, les fonctions du président prennent fin à l'expiration de la durée de son mandat.

De plus, le président est révocable par décision de justice pour juste motif.

La démission du président n'est recevable que si elle est adressée à chacun des associés par lettre recommandée postée six mois au moins avant la clôture de l'exercice en cours ; elle prend effet à cette clôture.

Titre V. - COMITÉ DE GESTION

Il est institué un Comité de Gestion composé de deux à quatre membres, personnes physiques ou morales, associées ou non, nommées sans limitation de durée par décision collective des associés.

Les membres personnes physiques du Comité de Gestion peuvent bénéficier d'un contrat de travail au sein de la société. Les membres personnes morales du Comité de Gestion sont représentés par leurs représentants légaux ou toutes personnes physiques dûment mandatées.

Les membres du Comité de Gestion peuvent être révoqués à tout moment et sans qu'il soit besoin d'un juste motif. La décision de révocation est prise par décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. La révocation n'ouvre droit à aucune indemnisation.

Le Comité de Gestion ne délibère valablement que si plus de la moitié de ses membres sont présents ou représentés, et si au moins deux membres participent effectivement à la réunion. Les décisions du Comité de Gestion sont prises à la majorité.

Un membre du Comité de Gestion peut donner une procuration à un autre membre aux fins de le représenter. Un membre du comité de direction peut détenir plusieurs pouvoirs.

Le Comité de Gestion dispose d'un pouvoir consultatif. Il est consulté pour toutes les décisions importantes engageant l'avenir ou (et) ayant une incidence importante sur le capital, les actifs de la société.

Le Comité de Gestion doit autoriser les conventions réglementées, conclues entre un dirigeant, directement ou indirectement, et la société, relevant des dispositions des articles 101 et suivants de la loi du 24 Juillet 1966.

Les décisions du Comité de Gestion sont constatées dans des procès-verbaux signés par les membres présents.

Titre VI. - DISPOSITIONS COMMUNES

Article 1. - Conventions réglementées

Les interdictions prévues à l'article 106 de la loi du 24 juillet 1966 s'appliquent dans les conditions déterminées par cet article, au président de la société.

La responsabilité du président est engagée dans les conditions de droit commun et celles définies par les lois du commerce et des sociétés, et notamment par les règles fixant la responsabilité des membres du conseil d'administration et du directoire des sociétés anonymes.

Toute convention, autre que celle portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales, intervenant entre la société et l'un des membres de ses organes de direction, directement ou par personne interposée, ou entre la société et une autre société ou entreprise dans laquelle l'un des membres des organes de direction est titulaire d'un

mandat social, doit être portée à la connaissance des commissaires aux comptes dans le mois de sa conclusion, après que cette convention ait été autorisée par le Comité de Gestion.

Les commissaires aux comptes présentent aux associés un rapport sur la conclusion et l'exécution des conventions au cours de l'exercice écoulé. Les associés statuent sur ce rapport lors de la décision collective statuant sur les comptes de cet exercice.

Les conventions non approuvées produisent néanmoins leurs effets, à charge pour la personne intéressée d'en supporter les conséquences dommageables pour la société.

Par dérogation à cc qui précède, lorsque la société ne comprend qu'un seul associé, il est seulement fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personne interposées entre la société et son dirigeant.

Article 2. - Application des règles des sociétés anonymes -Application du Code du travail

Les dirigeants exercent les attributions du conseil d'administration des sociétés anonymes ou de son président pour l'application des règles de ces dernières qui sont applicables la société par actions simplifiée.

Le président est l'organe social auprès duquel les délégués du comité d'entreprise exercent les droits définis par l'article L. 432-6 du Code du travail.

Article 3. - Contrôle des comptes

Les comptes sociaux sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément aux prescriptions légales.

Un ou plusieurs commissaires suppléants sont désignés en vue de remplacer les titulaires en cas de décès, d'empêchement, de démission ou de refus de ceux-ci. La suppléance d'un titulaire est assurée par le plus âgé des suppléants désignés.

Les premiers commissaires sont désignés par les statuts ; au cours de la vie sociale ils sont nommés par l'assemblée ordinaire des associés.

Toutefois, les fonctions du commissaire suppléant appelé à remplacer le titulaire prennent fin à la date d'expiration du mandat confié à ce dernier, sauf si l'empêchement n'a qu'un caractère temporaire. Dans ce dernier cas, lorsque l'empêchement a cessé, le titulaire reprend ses fonctions, après la prochaine assemblée qui approuve les comptes.

Titre VII. - ASSEMBLEES D'ASSOCIES

Article 1. - Qualification des assemblées

Les décisions collectives des associés sont prises en assemblées générales qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires,

L'assemblée générale ordinaire est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social écoulé.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des associés sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les associés puis d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

La collectivité des associés est seule compétente pour prendre les décisions suivantes :

- modifications du capital social ;
- fusion, scission, apport partiel d'actifs ;
- dissolution ;
- nomination des commissaires aux comptes ;
- nomination, rémunération, révocation du président ;
- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;

- approbation du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions conclues entre la société et ses dirigeants ;
- modification des statuts, à l'exception du transfert de siège social de *la* compétence du président ;
- nomination du liquidateur et décisions relatives aux opérations de liquidation ; exclusion d'un associé et suspension de ses droits de vote ;
- autorisation des décisions du président prévues aux présents statuts.

Article 2. - Convocation des assemblées

Les assemblées sont convoquées à l'initiative du président. A défaut, elles peuvent être également convoquées par le commissaire aux comptes ou par un mandataire de justice dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

La convocation est faite par tout procédé de communication écrite ou non, et mentionne le lieu de réunion. La convocation doit être faite quinze jours au moins avant la date de réunion ; toutefois, l'assemblée peut se réunir sans délai si tous les associés y consentent.

Article 3. - Accès aux assemblées - Vote

Tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, le cas échéant par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités mentionnées dans les avis de convocation pour justifier de la propriété de ses actions, sans toutefois que la date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies puisse être antérieure de plus de cinq jours à la date de l'assemblée.

Tout associé peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux associés qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée ; les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Le formulaire de vote par correspondance peut, le cas échéant, constituer un document unique avec la formule de procuration. Dans ce cas l'associé fait son choix en cochant les cases correspondantes.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent, à l'exception des Assemblées Générales Ordinaires Annuelles, appelées à approuver les résultats sociaux exclusivement les décisions d'affectation des résultats pour lesquelles les actionnaires de catégorie B disposent d'un droit de vote de 51 % au minimum, comme il est précisé au titre 11 – article 2 précité.

Article 4. - Tenue des assemblées - Quorum – Majorité

L'assemblée générale est présidée par le président, ou à défaut par un membre du Comité de Gestion, qui désigne un secrétaire.

a) L'assemblée générale ne délibère valablement, sur première convocation, que si les associés présents ou représentés possèdent au moins la majorité des voix ayant droit de vote. Sur seconde convocation, aucun quorum n'est requis.

L'assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les associés présents ou représentés. L'assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les associés présents ou représentés.

L'assemblée générale appelée à décider la transformation de la société délibère aux conditions de majorité prévues à l'article 238 de la loi du 24 juillet 1966 et qui diffèrent selon la forme nouvelle adoptée. La décision doit être prise à l'unanimité pour la modification des dispositions statutaires relatives à l'inaliénabilité des actions, à l'agrément des cessions d'actions et à l'exclusion d'un associé.

b) Tout associé peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux associés qui en font la demande pour le calcul du quorum il n'est tenu compte que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'assemblée les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme votes négatifs.

Article 5. - Procès-verbaux

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés du président et du secrétaire de séance. Il peut en être délivré des copies ou extraits qui font foi s'ils sont signés soit par le président soit par un membre du comité de direction ou, après dissolution de la société, par un liquidateur.

Les décisions collectives prises en assemblée doivent être constatées par écrit dans des procès-verbaux établis sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles numérotées.

Les procès-verbaux doivent indiquer la date et le lieu de la réunion, les nom, prénom et qualités du président de séance, l'identité des associés présents et représentés à moins qu'une feuille de présence séparée ait été établie, les documents et informations communiquées préalablement aux associés, un résumé des débats, ainsi que le texte des résolutions mises aux voix et pour chaque résolution le sens du vote,

En cas de décision collective résultant du consentement unanime de tous les associés exprimé dans un acte, cet acte doit mentionner les documents et informations communiquées préalablement aux associés. Il est signé par tous les associés et retranscrit sur le registre spécial ou sur les feuilles mobiles comme ci-dessus.

Article 6. - Information préalable des associés

Quel que soit le mode de consultation, toute décision des associés doit avoir fait l'objet d'une information préalable comprenant tous les documents et informations permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause sur la ou les résolutions soumises à leur approbation.

Lorsque les décisions collectives doivent être prises en application de la loi sur le ou les rapports du président et/ou des commissaires aux comptes, le ou les rapports doivent être communiqués aux associés en même temps que la convocation.

Les associés peuvent à toute époque mais sous réserve de ne pas entraver la bonne marche de la société, consulter au siège social et, le cas échéant, prendre copie, pour les trois derniers

exercices, des registres sociaux, de l'inventaire et des comptes annuels, du tableau des résultats des cinq derniers exercices, des comptes consolidés s'il y a lieu, des rapports de gestion du président et des rapports des commissaires aux comptes.

S'agissant de la décision collective statuant sur les comptes annuels, les associés peuvent obtenir communication aux frais de la société des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés du dernier exercice.

Titre VIII. - EXERCICE SOCIAL - COMPTES ANNUELS - AFFECTATION DES RESULTATS

Article 1. - Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

Article 2. - Etablissement des comptes

Le président établit les comptes annuels de l'exercice.

Dans les six mois de la clôture de l'exercice, les associés doivent statuer par décision collective sur les comptes annuels, au vu du rapport de gestion et des rapports du ou des commissaires aux comptes.

Lorsque des comptes consolidés sont établis, ils sont présentés avec le rapport de gestion du groupe et les rapports des commissaires aux comptes, lors de cette décision collective.

Le compte de résultat, qui récapitule les produits et charges de l'exercice, fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'année diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son

cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par les bénéfices de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des présents statuts, et augmenté de tout report bénéficiaire.

Article 3. - Dividendes - Réserve

Après approbation des comptes de l'exercice écoulé et constatation de l'existence de sommes distribuables déterminées en conformité de la loi, l'assemblée générale décide de toutes affectations et répartitions.

Sur le bénéfice distribuable de l'exercice écoulé, il est prélevé pour la première fois, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 1999, un dividende représentant au minimum 50 % du bénéfice net comptable. Pour les exercices ultérieurs, il sera prélevé un dividende représentant 20 % du bénéfice net comptable. Le surplus est affecté en tout ou en partie à tous fonds facultatifs de réserves, générales ou spéciales, et/ou distribué aux associés à titre de super dividende.

L'assemblée peut, en outre, prélever toutes sommes sur les fonds de réserve à sa disposition en vue d'une répartition aux associés sauf à indiquer expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont ainsi effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Aucune distribution ne peut être faite aux associés lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ne permet pas de distribuer.

Toutefois, l'Assemblée pourra décider la distribution d'acomptes à valoir sur les dividendes d'un exercice clos ou en cours avant que les comptes de cet exercice aient été approuvés.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Les dividendes des actions sont payés à l'associé sur présentation de son attestation d'inscription en compte.

Les dividendes régulièrement perçus ne peuvent faire l'objet ni d'une retenue, ni d'une restitution. Ils sont acquis à chaque associé, définitivement et individuellement.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque associé, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

La même option entre le paiement en numéraire ou en actions peut titre également accordée par l'assemblée générale ordinaire, pour les acomptes sur dividende.

L'offre de paiement du dividende en actions doit être faite simultanément à tous les associés. Le prix des actions ainsi émises, qui ne peut être inférieur au montant nominal, est fixé dans les conditions visées à l'article 352 de la loi du 24 juillet 1966 ; lorsque le montant des dividendes auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'associé peut obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant dans le délai d'un mois la différence en numéraire ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en numéraire.

La demande de paiement du dividende en action doit intervenir dans un délai fixé par l'assemblée générale, sans qu'il puisse être supérieur à trois mois à compter de la date de ladite assemblée, l'augmentation de capital de la société est réalisée du seul fait de cette demande et ne donne pas lieu aux formalités prévues aux articles 189, 191, 2^e alinéa et 192 de la loi du 24 juillet 1966.

Titre IX. - DISSOLUTION - LIQUIDATION

Article 1. - Dissolution - Liquidation

La société est dissoute dans les cas prévus par la loi. La décision collective *des* associés qui constate ou décide la dissolution nomme un ou plusieurs liquidateurs.

La liquidation s'effectue conformément aux dispositions légales. Le liquidateur, ou chacun d'eux s'ils sont plusieurs, représente la société ; il dispose des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif.

Le produit net de la liquidation après l'extinction du passif et des charges sociales et le remboursement aux associés du montant nominal non amorti de leurs actions est réparti entre les associés, en tenant compte, le cas échéant, des droits des actions de catégories différentes.

Les pertes, s'il en existe, sont supportées par les associés jusqu'à concurrence du montant de leurs apports.

Titre X. - CONTESTATIONS

Les contestations relatives aux affaires sociales, survenant pendant la durée de la société ou au cours de sa liquidation entre les associés, ou entre un associé et la société, seront soumises au tribunal de commerce du lieu du siège social.

TRAITE DE FUSION

LES SOUSSIGNÉES :

- 1°- LA ROUTE BLEUE**, société par actions simplifiée au capital de 250.000 euros, dont le siège social est à SECLIN (59113), 10 rue de Luyot - ZI B, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro 354 032 419,

Représentée par Monsieur Thierry JARDIN, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, en sa qualité de Président,

Ladite société sera au cours des présentes dénommée la « Société Absorbée » ou « LA ROUTE BLEUE »,

D'UNE PART

- 2°- AAA FRANCE CARS**, société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros, dont le siège social est à SECLIN (59113), 10 rue de Luyot - ZI B, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro 382 402 683,

Représentée par Monsieur Thierry JARDIN, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, en sa qualité de Président,

Ladite société sera au cours des présentes dénommée la « Société Absorbante » ou « FRANCE CARS »,

D'AUTRE PART

ONT ÉTABLI, ainsi qu'il suit, les conventions constatant les apports effectués, à titre de fusion, par LA ROUTE BLEUE à FRANCE CARS.



Préalablement à cette convention, les soussignées exposent ce qui suit :

I – PRÉSENTATION DES SOCIÉTÉS

1°- La société FRANCE CARS

La société FRANCE CARS est une société par actions simplifiée, ayant pour activité la location de véhicules utilitaires et de tourisme.

Son capital est fixé à la somme de 300.000 euros, divisé en 600 actions de 500 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Elle n'a créé ni obligations, ni parts bénéficiaires, ni valeurs mobilières composées.

2°- La société LA ROUTE BLEUE

La société LA ROUTE BLEUE est une société par actions simplifiée, ayant pour activité la location de véhicules de tourisme et utilitaires.

Son capital est fixé à la somme de 250.000 euros, divisé en 408 actions de 612,7451 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Elle n'a créé ni obligations, ni parts bénéficiaires, ni valeurs mobilières composées.

Dans le cadre du financement de l'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital de la Société Absorbée, la Société Absorbante a souscrit un emprunt auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE, en garantie duquel elle a affecté en nantissement, suivant convention en date du 7 décembre 2009 au profit de ladite banque, les 408 actions de la Société Absorbée lui appartenant.

Il est, à cet égard, rappelé que la déclaration de gage correspondante stipule que « *dès que le Constituant aura connaissance d'un projet de fusion ou d'échange ou autre, devant affecter les titres financiers constitués en nantissement, ce dernier s'engage expressément à en informer immédiatement le Prêteur afin de déterminer les conditions de la poursuite du nantissement* ».

III – COMPTES DE RÉFÉRENCE

Les conditions de la présente fusion ont été établies sur la base de la situation comptable intermédiaire de la société LA ROUTE BLEUE arrêtée à la date du 31 décembre 2011.

IV – MÉTHODE D'ÉVALUATION DU PATRIMOINE A TRANSMETTRE

Au regard du Règlement n° 2004-01 du Comité de la Réglementation Comptable, le projet implique des sociétés sous contrôle commun, la société FRANCE CARS contrôlant la société LA ROUTE BLEUE.

En conséquence, les actifs et passifs composant le patrimoine de la Société Absorbée seront transmis à la Société Absorbante et donc comptabilisés par elle, selon leurs valeurs comptables.

CONVENTION DE FUSION

CECI EXPOSE, il est passé à la convention de fusion, objet des présentes, laquelle sera divisée en quatre parties, savoir :

LA PREMIERE, relative à l'apport-fusion et au passif pris en charge.

LA DEUXIEME, relative à l'entrée en jouissance des biens et aux conditions générales de la fusion.

LA TROISIEME, relative à la rémunération de l'apport-fusion.

ET LA QUATRIEME et dernière, relative aux déclarations légales concernant les biens apportés, au régime fiscal de la fusion et autres stipulations du présent contrat.

*

*

*



PREMIÈRE PARTIE

APPORT-FUSION

PAR LA SOCIÉTÉ LA ROUTE BLEUE À LA SOCIÉTÉ FRANCE CARS

Monsieur Thierry JARDIN, ès-qualité, au nom de la société LA ROUTE BLEUE fait apport, sous les garanties ordinaires et de droit les plus étendues en pareille matière et sous la condition suspensive alternative ci-après stipulée, à la société FRANCE CARS, ce qui est accepté pour cette dernière par Monsieur Thierry JARDIN, ès-qualité, de l'ensemble de ses biens, droits et obligations, tel que le tout existait au 31 décembre 2011, avec les résultats actifs et passifs des opérations faites depuis le 1^{er} janvier 2012 et à charge pour la société FRANCE CARS d'acquitter aux lieu et place de la société LA ROUTE BLEUE la totalité du passif de cette dernière.

A – DÉSIGNATION DES BIENS APPORTÉS

§1 ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

a) Biens mobiliers

- 1) L'ensemble des éléments incorporels composant le fonds de commerce exploité à partir de son siège social situé à SECLIN (59113), 10 rue de Luyot - ZI B et de ses établissements secondaires situés respectivement à (i) MARSEILLE (13014), 10 boulevard Ampère, (ii) SEYNOD (74600), Parc d'Activité Economiques de Vovray, 26 rue de Sansy, (iii) DIJON (21000), 12 rue Edmond Voisenet, (iv) ECHIROLLES (38130), 113 Cours Jean Jaurès, (v) VITROLLES (13127), 7, 9 et 11 rue d'Amsterdam, Zone Industrielle des Estroublans, (vi) BASSENS (73000), Avenue de Turin et (vii) AIX EN PROVENCE (13100), 20 Traverse de la Villa Romaine et pour lesquels la Société Absorbée est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE, MARSEILLE, ANNECY, DIJON, GRENOBLE, SALON DE PROVENCE, CHAMBERY et AIX EN PROVENCE sous le numéro 354 032 419, comprenant notamment :

- l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés,



- le bénéfice et la charge de tous traités, accords et marchés relatifs à l'exploitation, intervenus avec tous tiers, et notamment avec les fournisseurs, sous-traitants, clients et administrations ;
- tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle, concessions, marques, brevets, logiciels, savoir-faire, résultat d'études, attachés à l'exploitation du fonds de commerce ;
- le bénéfice et la charge des baux et contrats de crédit bail mobilier, ci-après énoncés ;

Lesdits éléments incorporels apportés pour 120.000 €

2) Les éléments corporels servant à l'exploitation du fonds de commerce, savoir :

- Les installations techniques, le matériel et l'outillage pour 950 €
- Les autres immobilisations corporelles pour 1.203.138 €

b) Immobilisations financières

- Les autres immobilisations financières pour 61.045 €

§2 ÉLÉMENTS DE L'ACTIF CIRCULANT

- 1) Le montant des sommes dues par les clients 1.310.974 €
compte tenu d'une provision de 208.454 €
- 2) Le montant des autres créances 152.108 €
- 3) Le montant des disponibilités 120.732 €
- 4) Le montant des charges constatées d'avance 62.514 €

TOTAL DE L'EVALUATION DES BIENS APPORTES

3.031.461 €



Il est rappelé que l'énumération qui précède est seulement énonciative et non limitative et que le présent apport, à titre de fusion, comprend la totalité des biens de la Société Absorbée, tels qu'ils existaient au 1^{er} janvier 2012, ainsi que ceux qui en sont la représentation à ce jour, comme aussi au jour de la réalisation définitive de la fusion.

Les éléments apportés seront repris dans la comptabilité de la Société Absorbante pour leur valeur brute diminuée des amortissements et provisions constitués par la Société Absorbée, pour le détail desquels les parties déclarent se référer à la comptabilité de la Société Absorbée et aux états repris en **Annexe 1** aux présentes.

B – PASSIF PRIS EN CHARGE

La Société Absorbante prendra en charge et acquittera, aux lieu et place de la Société Absorbée, l'intégralité du passif de cette dernière, sans aucune exception ni réserve.

Il est indiqué, en tant que de besoin, que cette prise en charge de passif ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont tenus, au contraire, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications ci-dessus, le passif pris en charge par la Société Absorbante comprend :

1) Les provisions pour risques	273.088 €
2) Les emprunts obligataires convertibles	6.935 €
3) Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1.155.329 €
4) Les emprunts et dettes financières diverses	6.265 €
5) Les sommes dues aux fournisseurs	595.629 €
6) Les dettes fiscales et sociales	450.650 €
7) Les autres dettes	275.316 €



8) Les produits constatés d'avance	7.139 €

TOTAL DU PASSIF PRIS EN CHARGE	2.770.353 €

D'une manière générale, la Société Absorbante prendra en charge la totalité du passif de la Société Absorbée, sans aucune exception ni réserve, y compris celui qui aurait été omis dans celui sus-indiqué.

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ DU FONDS DE COMMERCE

Le fonds de commerce de location de véhicules de tourisme et utilitaires exploité respectivement à SECLIN (59113), DIJON (21000), ECHIROLLES (38130), AIX EN PROVENCE (13100), SEYNOD (74600), MARSEILLE (13014), VITROLLES (13127) et BASSENS (73000), compris dans les présents apports appartient à la Société Absorbée pour l'avoir créé lors de sa constitution intervenue le 7 février 1990 et développé depuis.

BAUX - CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL

I - BAUX

a) Locaux de SECLIN

Suivant acte sous seing privé en date à LILLE du 18 janvier 2011, la société FRANCE CARS a mis à disposition de la Société Absorbée une partie des locaux situés à SECLIN (59113), 10 rue de Luyot - ZI B, afin que cette dernière y fixe son siège social.

b) Locaux de MARSEILLE (13014)

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MARSEILLE du 7 février 2011, la SCI DU BOULEVARD AMPERE, société civile immobilière immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 300 940 731, a consenti un bail commercial à la société ATLANTIQUE AUTO LOCATION (aux droits de laquelle est venue la Société Absorbée consécutivement à l'acquisition du fonds de commerce exploité par la société ATLANTIQUE AUTO LOCATION), pour une durée de neuf (9) années, à compter du 1^{er} juin 2010 pour se terminer le 31 mai 2019, portant sur un ensemble immobilier comprenant un local d'une surface de 547 m2 et des parkings d'une superficie de 850 m2, sis à MARSEILLE (13014), 10 boulevard



Ampère et ce, moyennant un loyer annuel hors taxes de 34.803,76 euros.

c) **Locaux de SEYNOD (74600)**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ANNECY du 9 mars 2010, la SCI DE SANSY, société civile immobilière immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 437 581 085, a consenti un bail commercial à la Société Absorbée, pour une durée de neuf (9) années, à compter du 15 mars 2010 pour se terminer le 14 mars 2019, portant sur un ensemble immobilier comprenant un local d'une surface de 540 m² implanté sur un terrain d'environ 2.800 m², sis à SEYNOD (74600), Parc d'Activité Economiques de Vovray, 26 rue de Sansy et ce, moyennant un loyer annuel hors taxes de 24.000 euros.

d) **Locaux de DIJON**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à DIJON du 2 juin 2010, la société CESCUTTI, société à responsabilité limitée immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 017 150 681, a consenti un bail commercial à la Société Absorbée, pour une durée de neuf (9) années, à compter du 16 juin 2010 pour se terminer le 15 mai 2019, portant sur un ensemble immobilier comprenant un local d'une surface de 600 m² référence BB ainsi que les terrains références BI et BF, sis à DIJON (21000), 12 rue Edmond Voisenet et ce, moyennant un loyer annuel hors taxes de 24.000 euros.

e) **Locaux d'ECHIROLLES**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ECHIROLLES du 20 avril 2005, Madame Claude JAY, demeurant à ECHIROLLES (38130), 4 avenue de l'Industrie, agissant en qualité de mandataire de Monsieur Jean JAY, a consenti un bail commercial à la Société Absorbée, pour une durée de neuf (9) années, à compter du 2 mai 2005 pour se terminer le 30 avril 2014, portant sur un ensemble immobilier comprenant un terrain cadastré sous le numéro 8, section AM, pour une contenance de 810 m² et un bâtiment d'une surface de 266 m², sis à ECHIROLLES (38130), 113 Cours Jean Jaurès et ce, moyennant un loyer annuel hors taxes de 21.756 euros.

f) **Locaux de BASSENS**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASSENS du 28 septembre 2012, Monsieur Nicolas SCHIAVON, demeurant à CHALLES LES EAUX (Savoie), 23 allée des Erables, a consenti une sous-location à la Société Absorbée, pour une durée de trois (3) années, à compter du 1^{er} octobre



2012 pour se terminer le 30 septembre 2015, portant sur une partie, (soit 600 m2) de la parcelle, d'une surface totale de 4.247 m2, située à BASSENS (73.000), Avenue de Turin, figurant au cadastre section B, numéro 1998, Lieudit « Route Nationale 512 » et ce, moyennant un loyer mensuel de 2.500 euros.

g) **Locaux d'AIX EN PROVENCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AIX EN PROVENCE du 1^{er} avril 2006, la société XYFE, société civile immobilière immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AIX EN PROVENCE sous le numéro 480 572 957, a consenti un bail commercial à la Société Absorbée, pour une durée de neuf (9) années, à compter du 1^{er} avril 2006 pour se terminer le 31 mars 2015, portant sur un ensemble immobilier comprenant un terrain et deux bâtiments d'une surface respective de 320 m2 et de 70 m2, sis à AIX EN PROVENCE (13100), 20 Traverse de la Villa Romaine et ce, moyennant un loyer annuel hors taxes de 30.000 euros.

h) **Locaux de VITROLLES**

Aux termes d'un acte authentique reçu le 13 avril 2012 par Maître Laurent DAMELIN COURT, notaire à VITROLLES (13), la société ROCHEBRUNE GALLIGANI, société civile immobilière immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SALON DE PROVENCE sous le numéro 302 775 598 a consenti un bail commercial à la Société Absorbée, pour une durée de neuf (9) années, à compter du 1^{er} avril 2012 pour se terminer le 31 mars 2021, portant sur un ensemble immobilier comprenant un local d'une superficie d'environ 700 m2, sis à VITROLLES, 7, 9 et 11 rue d'Amsterdam, Zone Industrielle des Estroublans et ce, moyennant un loyer annuel hors taxes de 69.552 euros.

II - **CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL MOBILIER ET DE LOCATION FINANCIÈRE**

La Société Absorbée est titulaire des contrats de crédit-bail et de location financière inscrits sur les états des inscriptions de privilèges et nantissemments repris en **Annexe 2** aux présentes.

Monsieur Thierry JARDIN, es qualité, reconnaît être parfaitement informé des conditions et modalités, notamment financières, desdits contrats de crédit-bail et de location financière et dispense, en conséquence, la Société Absorbée d'une plus ample description.

*

*

*



DEUXIÈME PARTIE

I – PROPRIÉTÉ – JOUISSANCE – DATE D’EFFET DU POINT DE VUE COMPTABLE ET FISCAL

- 1) La Société Absorbante sera propriétaire et prendra possession des biens et droits compris dans les apports qui précèdent, à compter du jour où lesdits apports seront devenus définitifs par suite de la réalisation des conditions suspensives stipulées ci-après.
- 2) Jusqu'au jour de la réalisation définitive desdits apports, la Société Absorbée continuera de gérer lesdits biens et droits suivant les mêmes principes, règles et conditions que par le passé ; spécialement, elle s'engage à ne pas aggraver ses charges de quelque manière que ce soit, sauf obligation légale, à ne prendre aucun engagement important relatif aux biens apportés, sans accord préalable avec la Société Absorbante.
- 3) De convention expresse, il est stipulé que du point de vue comptable et fiscal les effets des apports rétroagiront au 1^{er} janvier 2012, premier jour de l'exercice actuellement en cours de la Société Absorbante. En conséquence, toutes les opérations relatives aux biens apportés faites depuis cette date seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la Société Absorbante, comme si cette dernière était réellement entrée en jouissance de ces biens et droits au 1^{er} janvier 2012.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, le produit de la réalisation de tous éléments d'actifs de la Société Absorbée, tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques profiteront ou incomberont à la Société Absorbante qui accepte dès maintenant de prendre, au jour où la remise en sera faite, les actifs et passifs de la Société Absorbée qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} janvier 2012.

II – CHARGES ET CONDITIONS

1) EN CE QUI CONCERNE LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE

Le présent apport-fusion est fait sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la Société Absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :



- 1) La Société Absorbante prendra les biens et droits à elle apportés, et notamment les éléments corporels et incorporels constituant le fonds de commerce, en ce compris les objets mobiliers et les matériels en dépendant dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession, sans pouvoir élever aucune réclamation, pour quelque cause que ce soit.
- 2) Elle exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés.
- 3) Elle sera subrogée purement et simplement par le seul fait de la réalisation définitive des apports dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée relativement aux biens apportés, à ses risques et périls.
- 4) Elle acquittera personnellement, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurances, redevances d'abonnements, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation des biens et droits, objet des apports ci-dessus.
- 5) Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celles dont font partie les biens et droits apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de tous accords ou agréments nécessaires lui permettant de poursuivre, aux lieu et place de la société absorbée, l'exécution des contrats en cours.

- 6) Elle ne pourra exercer aucun recours contre la Société Absorbée dans le cas d'insolvabilité de certains débiteurs.
- 7) Elle sera subrogée, tant activement que passivement, dans tous les droits et obligations résultant des contrats, marchés et conventions passés par la Société Absorbée.
- 8) Elle sera substituée à la Société Absorbée dans tous litiges et dans toutes actions judiciaires existants, tant en demande qu'en défense, devant toutes juridictions.



- 9) La Société Absorbante sera tenue à l'acquit du passif mis à sa charge dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créances pouvant exister, comme la Société Absorbée est tenue de le faire elle-même.
- 10) La Société Absorbante bénéficiera de toutes différences en moins qui pourraient éventuellement se révéler sur le passif pris en charge.

Dans le cas où il se révélerait une différence en plus entre, d'une part, le passif pris en charge et, d'autre part, les sommes effectivement réclamées et reconnues exigibles, la Société Absorbante supportera seule et sera tenue d'acquitter personnellement tous excédents de ce passif, sans recours ni revendication possible de part ni d'autre.

- 11) Elle supportera et entretiendra, pour le temps en restant à courir du jour de son entrée en jouissance, aux lieu et place de la Société Absorbée, les baux et locations consentis à cette dernière. Elle sera subrogée, par le seul fait de la réalisation définitive des présentes, dans tous les droits et obligations résultant, au profit ou à la charge de la Société Absorbée, desdits baux et de toutes lois et décrets en vigueur.

Elle remplira, le cas échéant, toutes formalités mises à la charge des cessionnaires pour la cession desdits baux.

- 12) La Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée en ce qui concerne l'application des dispositions légales relatives à l'effort de construction, et notamment, de celles des articles 161 et suivants de l'annexe II du Code Général des Impôts. Elle prendra à sa charge l'obligation d'investir qui incombait à la Société Absorbée au titre des salaires payés par cette dernière antérieurement à la réalisation définitive des apports et n'ayant pas encore donné lieu à déclaration et bénéficiera, le cas échéant, de tout report excédentaire.

Elle s'oblige, à cet effet, à souscrire l'engagement prévu par les articles 161 à 163 de l'annexe II du Code Général des Impôts.

Elle sera subrogée également dans tous les droits de la Société Absorbée, notamment en ce qui concerne les prêts pouvant être accordés aux salariés de l'entreprise et le droit pour cette dernière de désigner des locataires successifs pour les logements mis à sa disposition par l'organisme collecteur de la contribution.

TROISIÈME PARTIE

RÉMUNÉRATION DES APPORTS

- | | |
|--|------------------|
| 1) Les biens et droits apportés par la Société Absorbée à la Société Absorbante ont été évalués à la somme totale de | 3.031.461 € |
| Le passif pris en charge par la Société Absorbante s'élève à | 2.770.353 € |
| | ----- |
| BALANCE faite, l'ACTIF NET APORTE ressort à | 261.108 € |

- 2) En représentation et rémunération de cet apport net, il devrait être procédé, par la Société Absorbante, à une augmentation de son capital et à une attribution de ces actions à l'associé unique de la Société Absorbée.

Toutefois et conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbante détenant actuellement la totalité des actions de la Société Absorbée, il ne sera procédé à aucun échange d'actions et, en conséquence, à aucune augmentation de capital, la Société Absorbante s'engageant à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion.

Les 408 actions de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante seront donc annulées purement et simplement.

- 3) L'écart négatif entre la valeur nette des biens apportés (soit 261.108 euros) d'une part et la valeur comptable de la participation de la Société Absorbante dans la Société Absorbée (soit 698.058 euros) d'autre part, constituera un mali de fusion de 436.950 euros qui sera comptabilisé en totalité à l'actif incorporel du bilan de la Société Absorbante dans un sous-compte « mali de fusion » du compte « fonds commercial », en tant que mali technique, tel qu'il est défini par le règlement n° 2004-01 du Comité de la Réglementation Comptable.

* *
*



QUATRIÈME PARTIE

I - DÉCLARATIONS

Le représentant de la Société Absorbée déclare ce qui suit :

1 - EN CE QUI CONCERNE LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

- 1) Elle n'est pas en état de faillite, sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire.
- 2) Elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraîner la confiscation totale ou partielle de ses biens.

2 - EN CE QUI CONCERNE LE FONDS

- 1) Le fonds appartient à la Société Absorbée, ainsi qu'il a été dit plus haut sous le titre « **ORIGINE DE PROPRIÉTÉ** ».
- 2) Les éléments corporels et incorporels composant ledit fonds sont de libre disposition entre les mains de la Société Absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités requises pour la régularité de leur mutation.
- 3) Lesdits éléments sont libres de toute inscription de privilège de vendeur, gage ou nantissement, à l'exception des inscriptions figurant sur les états de privilèges et nantissements repris en **Annexe 2** aux présentes.

3 - EN CE QUI CONCERNE LES AUTRES BIENS APPORTÉS

Sous les réserves ci-dessus, les « autres biens apportés » sont de libre disposition entre les mains de la Société Absorbée.

II – RÉGIME JURIDIQUE, COMPTABLE ET FISCAL DE LA FUSION

1°) Régime juridique

La fusion est soumise au régime juridique résultant des dispositions des articles L. 236-1 et R. 236-1

prioritairement sur l'actif circulant (créances, stocks et divers) et sur les charges constatées d'avance puis sur les immobilisations financières.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

En matière d'impôt sur les sociétés, les soussignés, ès qualités, déclarent que les sociétés absorbée et absorbante sont des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés.

Les soussignés, ès qualités, déclarent conformément aux dispositions de l'article 210 0 A du Code Général des Impôts, soumettre la présente fusion au régime spécial des fusions prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

Les soussignés précisent, en tant que de besoin, que la présente fusion aura, sur le plan fiscal, la même date d'effet que sur le plan juridique, soit le 1er janvier 2012 et ce, conformément à l'article L. 236-4 du Code de commerce et aux prescriptions de l'Instruction Administrative 4 I-1-05 publiée au Bulletin Officiel du 30 décembre 2005. En conséquence, les résultats bénéficiaires ou déficitaires réalisés par la Société Absorbée depuis cette date jusqu'à la réalisation définitive de la fusion seront englobés dans le résultat de la Société Absorbante.

En vue de l'application de ce régime, la Société Absorbante s'oblige à respecter l'ensemble des prescriptions imposées par l'article 210-A-3 du Code Général des Impôts.

Ainsi, cet engagement formel étant exigé par application du 1er alinéa de l'article 210-A-3 du Code Général des Impôts, elle s'engage en tant que de besoin :

- à reprendre à son passif, les provisions de la Société Absorbée dont l'imposition a été différée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion ;
- à reprendre à son passif, le cas échéant, la réserve spéciale où avaient été portées les plus-values à long terme soumises antérieurement à une imposition au taux réduit de 10%, de 15%, de 18%, de 19% ou de 25%, ainsi que la réserve où ont été portées, le cas échéant, les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du Code Général des Impôts ;
- à se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;



- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société absorbée, à la date de la prise d'effet de la fusion ;
- à réintégrer dans ses bénéfices imposables, dans les délais et conditions fixées au d- du 3 de l'article 210 A du Code Général des Impôts, les plus-values éventuellement dégagées sur les biens amortissables qui lui sont apportés. La réintégration des plus-values est effectuée par parts égales sur une période de cinq ans. Cette période est portée à quinze ans pour les constructions et les droits s'y rapportant, ainsi que pour les plantations et les agencements et aménagements des terrains amortissables sur une période au moins égale à cette durée. Lorsque le total des plus-values nettes sur les constructions, les plantations et les agencements et aménagements de terrains excède 90 % de la plus-value nette globale sur éléments amortissables, la réintégration des plus-values afférentes aux constructions, aux plantations et aux agencements de terrains s'effectue par parts égales sur une période égale à la durée moyenne pondérée d'amortissement de ces biens.

Il est, à cet égard, précisé qu'en vertu des dispositions précitées, la cession d'un bien amortissable reçu en apport entraîne l'imposition immédiate de la fraction de plus-value non encore réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables sont calculés d'après la valeur qui leur a été attribuée lors de l'apport.

Pour le calcul de la durée moyenne d'amortissement des biens mentionnés à l'article 210-A-3-d du Code Général des Impôts, il sera fait application des termes de l'Instruction Administrative du 30 décembre 2005 (4 A-13-05, n° 134).

- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la Société Absorbée ; à défaut, de comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient la fusion, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la Société Absorbée ;
- à assimiler, conformément à l'article 210 A-5, les droits afférents à un contrat de crédit-bail conclu dans les conditions prévues aux 1 et 2 de l'article L 313-7 du Code Monétaire et Financier à des éléments de l'actif immobilisé, amortissables ou non amortissables, dans les conditions prévues à l'article 39 duodecies A ; et à calculer, pour application du c du 3 de



l'article 210 A, en cas de cession ultérieure des droits afférents à un contrat de crédit-bail qui sont assimilés à des éléments non amortissables ou de cession du terrain, la plus-value d'après la valeur que ces droits avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la Société Absorbée ;

Étant entendu que les dispositions de l'article 210 A-5 s'appliquent aux droits afférents aux contrats de crédit-bail portant sur des éléments incorporels amortissables d'un fonds de commerce ou d'un fonds artisanal.

- à assimiler, conformément à l'article 210 A-6, les titres de portefeuille dont le résultat de cession est exclu du régime des plus et moins-values à long terme conformément à l'article 219 du Code Général des Impôts à des éléments de l'actif immobilisé ; et à calculer pour l'application du c du 3 de l'article 210 A, en cas de cession de ces titres, la plus-value d'après la valeur que ces titres avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la Société Absorbée ;
- à reprendre, le cas échéant, les engagements pris antérieurement par la Société Absorbée à l'occasion de fusions ou d'opérations assimilées ;
- à tenir en application de l'article 54 septies II du Code Général des Impôts un registre du suivi des plus-values sur éléments d'actifs non amortissables dont l'imposition a été reportée et à le conserver dans les conditions prévues à l'article L 102 B du L.P.F jusqu'à la fin de la 3ème année qui suit celle au titre de laquelle le dernier bien apporté, porté sur le registre, est sorti de son actif ;
- à accomplir les obligations déclaratives prévues 54 septies du CGI et à joindre, en application de l'article 54 septies I du Code Général des Impôts, à sa déclaration de résultats souscrite au titre de l'exercice de réalisation de l'opération et des exercices suivants et ce, tant que subsistent à l'actif du bilan des éléments auxquels est attaché un report d'imposition, un état de suivi des valeurs fiscales des éléments amortissables et non amortissables apportés et bénéficiant d'un sursis d'imposition établi conformément à l'article 38 quindecies de l'annexe III au Code Général des Impôts.

En outre, dans la mesure où, par application des dispositions du Règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 (JO du 07 juin 2004), les apports se font sur la base de la valeur nette comptable au 31 décembre 2011, et conformément aux dispositions de l'Instruction Administrative du 11 août 1993 (4 I-1-93), de l'Instruction Administrative du 3 août 2000 (4 I-2-00) et de l'Instruction



Administrative du 30 décembre 2005 (4-I-1-05), la Société Absorbante reprendra à son bilan les écritures comptables de la Société Absorbée (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et elle continuera de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société Absorbée.

Pour sa part, la Société Absorbée s'oblige à respecter les prescriptions légales et notamment :

- à produire, dans le délai de quarante cinq jours mentionné à l'article 201-I du Code Général des Impôts et courant à compter de la date de publication dans un journal d'annonces légales de la dissolution de la Société Absorbée, une déclaration de cessation d'activité ayant pour objet de faire connaître la date effective de la cessation d'activité ainsi que l'identité et l'adresse de la Société Absorbante au service des impôts dont elle relève ;
- à produire, dans le délai de soixante jours mentionné à l'article 201-III du Code Général des Impôts et courant à compter de la date de publication dans un journal d'annonces légales de la dissolution de la Société Absorbée, un bilan de cessation d'activité et la déclaration de ses résultats, au service des impôts dont elle relève ;
- à joindre en application de l'article 54 septies I du Code Général des Impôts à ce bilan de cessation d'activité, un état de suivi des valeurs fiscales des éléments amortissables et non amortissables apportés et bénéficiant d'un sursis d'imposition, établi conformément à l'article 38 quindecies de l'annexe III au Code Général des Impôts.

Par ailleurs, il est précisé que conformément à la position exprimée lors du comité fiscal de la mission d'Organisation Administrative du 31 janvier 1994 et à l'Instruction Fiscale du 30 décembre 2005 (4 I-1-05, n° 14), le produit lié à la reprise éventuelle chez la Société Absorbée d'une provision pour amortissements dérogatoires peut être déduit extra-comptablement, en cas d'opération de fusion ou assimilées aux valeurs comptables, placée sous le régime spécial de l'article 210-A, lorsque reconstitués chez la Société Absorbante, ces amortissements sont réintégrés dans l'assiette imposable, dans les mêmes conditions que l'aurait fait la Société Absorbée.

Il est, d'ores et déjà, précisé que la Société Absorbée n'a comptabilisé aucune provision pour amortissement dérogatoire au 31 décembre 2011.

En outre, conformément à l'article 42 septies du Code Général des Impôts, la Société Absorbante s'engage, en tant que de besoin, à procéder elle-même, à la réintégration des subventions d'équipement qu'avaient obtenues la Société Absorbée, à concurrence de la fraction desdites



sommes restant à taxer à la date d'effet de la fusion, et à échelonner cette réintégration sur les durées prescrites par l'article 42 septies 1, alinéas 2, 3 et 4 du Code Général des Impôts.

Enfin, en application de l'article 210 A, 3 et de l'article 39 quaterdecies, 2 du Code Général des Impôts, la Société Absorbante s'engage, en tant que de besoin, à procéder elle-même à la réintégration des plus-values à court terme afférentes à des biens amortissables, réalisée à la suite de la perception d'indemnités d'assurances ou de l'expropriation d'immeubles, dont la prise en compte a été différée pour l'imposition de la Société Absorbée en application de l'articles 39 quaterdecies, 1 ter du Code Général des Impôts.

T.V.A

La présente opération de fusion constitue la transmission d'une universalité de biens, visée par les dispositions de l'article 257 bis du C.G.I. et de l'Instruction Administrative 3 A-6-06 publiée au BOI du 20 mars 2006.

Les sociétés absorbante et absorbée sont toutes deux assujetties et redevables de la TVA sur la totalité de leur chiffre d'affaires et au titre de l'universalité transmise.

Conformément aux dispositions du point 8 de l'instruction précitée, les sociétés absorbée et absorbante déclarent, en tant que de besoin, placer la présente opération dans le champ d'application de l'article 257 bis du Code Général des Impôts.

La Société Absorbante sera donc purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée.

Ainsi :

- Le crédit de TVA dont la Société Absorbée disposera éventuellement à la date où elle cessera juridiquement d'exister, sera transféré purement et simplement au profit de la Société Absorbante ; laquelle s'engage à adresser au service des impôts dont elle dépend, une déclaration indiquant le montant du crédit de TVA transféré, et à en fournir, sur sa demande, la justification comptable (Instruction administrative du 30 janvier 2004, 3 D-2-04).
- En ce qui concerne les apports de biens d'investissements, les apports d'immeubles, de marchandises et de biens meubles incorporels, compris dans la présente transmission



d'universalité, ceux-ci seront, conformément aux dispositions de l'article 257 bis du Code Général des Impôts, dispensés de TVA.

La Société Absorbante sera, en effet, réputée, conformément au I de l'article 257 bis du Code Général des Impôts précité, continuer la personne de la Société Absorbée, notamment à raison des régularisations de la taxe déduite, par cette dernière, ainsi que, s'il y a lieu, pour l'application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297-A du Code Général des Impôts.

La Société Absorbante sera donc tenue aux régularisations prévues à l'article 207 de l'annexe II au Code Général des Impôts qui auraient été exigibles si la Société Absorbée avait continué à utiliser ces biens.

Conformément au point 13 de l'instruction précitée, le montant total hors taxes de la présente transmission devra être mentionné sur la déclaration de chiffre d'affaires de la Société Absorbée et sur celle de la Société Absorbante, souscrite au titre du mois, ou le cas échéant de la période, au cours duquel la présente opération de fusion est devenue définitive. Ce montant devra être mentionné sur la ligne 05 « Autres opérations imposables ».

DECLARATIONS RELATIVES AUX TRAITEMENTS ET SALAIRES VERSÉS ET AUX TAXES ASSISES SUR LES SALAIRES

Nonobstant ce qui suit, la Société Absorbante devra faire son affaire personnelle du paiement des taxes assises sur les salaires à compter de son entrée en jouissance et prendra à sa charge, à compter de cette même date, toutes les obligations relatives aux taxes et participations assises sur les salaires, à la formation professionnelle continue, au congé formation et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise concernant le personnel repris.

- **Taxe sur les salaires**

En application de l'article 89 du Code Général des Impôts, la Société Absorbée devra produire, dans le délai prévu à l'article 201 du Code Général des Impôts, la déclaration relative aux traitements, émoluments, salaires ou rétributions imposables (DADS), prévue à l'article 87 du Code Général des Impôts, au titre des salaires payés depuis le 1er janvier 2012 et s'acquittera dans ce même délai de la taxe sur les salaires due le cas échéant.

- Aux fins de bénéficier du report des investissements excédentaires des années antérieures dont pourrait disposer la Société Absorbée (note administrative du 6 avril 1962, BOCD 1962-II-1934), la Société Absorbante pourra reprendre l'ensemble des droits et obligations de la Société Absorbée au regard des investissements dans la construction : si les sociétés parties à la présente fusion choisissent d'opter pour ce régime, la Société Absorbante sera tenue de reprendre à son bilan les investissements qui ont pu antérieurement être réalisés par la société absorbée et à se soumettre aux obligations qui auraient pu incomber à la Société Absorbée du fait de ces investissements. L'option pour ce régime devra être mentionnée dans la déclaration n° 2080 de cessation d'activité souscrite par la Société Absorbée en application de l'article 201 du Code Général des Impôts à laquelle sera annexé l'engagement que devra souscrire la société absorbante et qui devra être annexé à la déclaration que devra souscrire la Société Absorbée.

Et plus généralement, les sociétés absorbée et absorbante devront se conformer aux dispositions fiscales, parafiscales, sociales et autres applicables du fait de l'opération de fusion.

III – DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE

Par le fait même de la réalisation définitive de la fusion, la Société Absorbée sera automatiquement et de plein droit dissoute par anticipation à compter du jour de cette réalisation et immédiatement liquidée.

IV – CONDITION SUSPENSIVE

En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, lorsque depuis le dépôt au greffe du tribunal de commerce du projet de fusion et jusqu'à la réalisation de l'opération, la société absorbante détient en permanence la totalité des actions représentant la totalité du capital de la société absorbée, il n'y a lieu ni à approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés participant à l'opération, ni à l'établissement des rapports mentionnés au quatrième alinéa de l'article L. 236-9 et à l'article L. 236-10 du Code de Commerce.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante, réunissant au moins 5 % du capital social, peut demander en justice la désignation d'un mandataire aux fins de convoquer l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante pour qu'elle se prononce sur l'approbation de la fusion.

En conséquence, la réalisation définitive de la fusion et des apports qu'elle comporte et résultant de

termes du présent acte.

En conséquence, il renonce expressément à prendre inscription au profit de la Société Absorbée, pour quelque cause que ce soit.

3°) REMISE DE TITRES

Il sera remis à la Société Absorbante, lors de la réalisation définitive des apports, la justification de la propriété des droits sociaux et tous contrats, archives, pièces et autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

4°) FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les présents apports, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante, ainsi que son représentant l'y oblige.

5°) POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

Tous pouvoirs sont donnés à cet effet aux soussignés, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour faire, signer, déposer tous actes complémentaires, rectificatifs ou autres que rendraient nécessaires ou utiles lesdites formalités.

6°) ÉLECTION DE DOMICILE

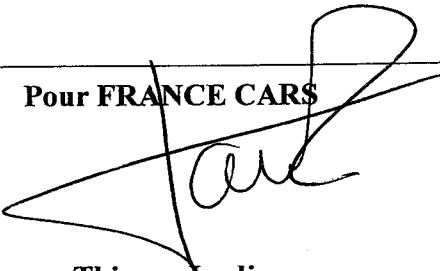
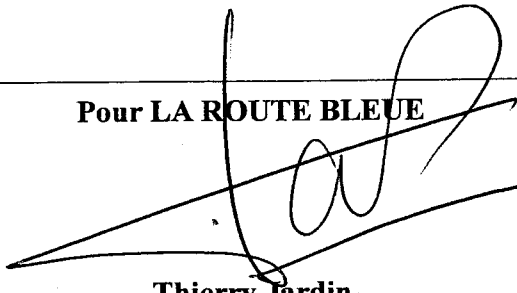
Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, le représentant des sociétés en cause, ès-qualités, élit domicile au siège respectif desdites sociétés.

7°) AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ

Chacun des soussignés affirme, sous sa responsabilité et les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de l'apport et du passif pris en charge.

Fait à Seclin, le 19 novembre 2012

En dix (10) originaux dont deux sur papier libre pour les dépôts préalables au Greffe du Tribunal de Commerce de Lille.

Pour FRANCE CARS  Thierry Jardin	Pour LA ROUTE BLEUE  Thierry Jardin
---	---

En accord entre les parties, les présentes ont été reliées par le procédé ASSEMBLACT R.C. empêchant toute substitution ou addition et sont seulement signées à la dernière page.

ANNEXE 1

DÉTAIL DES ÉLÉMENTS D'ACTIF APPORTES

	Brut (€)	Amortissements Provisions (€)	Valeur nette (€)
Concessions, brevets et droits similaires	58.401	58.401	-
Fonds commercial	120.000	-	120.000
Installations techniques, matériel et outillage	1.000	50	950
Autres immobilisations corporelles	3.381.275	2.178.137	1.203.138
Autres immobilisations financières	61.045	-	61.045
Clients et comptes rattachés	1.519.428	208.454	1.310.974
Autres créances	152.108	-	152.108
Disponibilités	120.732	-	120.732
Charges constatées d'avance	62.514	-	62.514
TOTAL	5.476.503	2.445.043	3.031.461



ANNEXE 2

ÉTATS DES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGES ET NANTISSEMENTS



Requérant :

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications

Sur : LA ROUTE BLEUE

Adresse demandée: 5 r d'Amiens 60200 COMPIEGNE (FRANCE)

Privilège(s) du Trésor	fichier à jour au 08/11/2012
NEANT	
Privilège(s) sécurité sociale, régimes complémentaires	fichier à jour au 08/11/2012
NEANT	
Privilège(s) de l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)	fichier à jour au 08/11/2012
NEANT	
Privilège(s) de vendeur et action résolutoire	fichier à jour au 08/11/2012
NEANT	
Nantissement(s) du fonds de commerce	fichier à jour au 08/11/2012
NEANT	
Nantissement(s) judiciaire(s)	fichier à jour au 08/11/2012
NEANT	
Nantissement(s) du fonds artisanal	fichier à jour au 08/11/2012
NEANT	
Nantissement(s) de fonds agricole	fichier à jour au 08/11/2012
NEANT	
Déclaration(s) de créances	fichier à jour au 08/11/2012
NEANT	
Nantissement(s) de l'outillage, matériel et équipement	fichier à jour au 08/11/2012
NEANT	
Gage des stocks	fichier à jour au 08/11/2012
NEANT	
Warrant(s) (hôtelier, pétrolier, industriel ou agricole)	fichier à jour au 08/11/2012
NEANT	
Opération(s) de crédit-bail en matière mobilière	fichier à jour au 08/11/2012
NEANT	
Publicité(s) de contrats de location	fichier à jour au 08/11/2012
NEANT	
Prêt(s) et délais	fichier à jour au 08/11/2012

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications

NEANT

Publicité(s) de clauses de réserve de propriété

fichier à jour au 08/11/2012

NEANT

Bien(s) inaliénable(s)

fichier à jour au 08/11/2012

NEANT

Protêt(s)

fichier à jour au 08/11/2012

NEANT

Etat conforme aux registres du Greffe, délivré à COMPIEGNE, le 09 Novembre 2012 sur 2 pages

Le Greffier,

ATTENTION : la responsabilité du Greffe du Tribunal de Commerce de COMPIEGNE ne saurait être engagée lorsque l'entreprise ferait l'objet de désignations insuffisantes.

Fin de l'état

Requérant :

FIDAL

ZAC EURALILLE ROMARIN
IMMEUBLE CRYSTAL
59777 EURALILLE

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications

Sur :

LA ROUTE BLEUE

Adresse demandée:

10 BD AMPERE 13014 MARSEILLE (FRANCE)

Privilège(s) du Trésor

fichier à jour au 06/11/2012

NEANT

Privilège(s) sécurité sociale, régimes complémentaires

fichier à jour au 06/11/2012

NEANT

Opération(s) de crédit-bail en matière mobilière

fichier à jour au 06/11/2012

NEANT

Publicité(s) de contrats de location

fichier à jour au 06/11/2012

NEANT

Publicité(s) de clauses de réserve de propriété

fichier à jour au 06/11/2012

NEANT

Privilège(s) de vendeur et action résolutoire

fichier à jour au 06/11/2012

NEANT

Nantissement(s) de l'outillage, matériel et équipement

fichier à jour au 06/11/2012

NEANT

Protêt(s)

fichier à jour au 06/11/2012

NEANT

**Privilège(s) de l'Office français de l'Immigration et de
l'Intégration (OFII)**

fichier à jour au 06/11/2012

NEANT

Prêt(s) et délais

fichier à jour au 06/11/2012

NEANT

Cet état révèle les seules inscriptions de prêts et délais inscrites au greffe à partir du 01/01/1995.

Déclaration(s) de créances

fichier à jour au 06/11/2012

NEANT

Cet état révèle les seules inscriptions de déclarations de créances inscrites au greffe à partir du 01/01/1991.

Bien(s) inaliénable(s)

fichier à jour au 06/11/2012

NEANT

Cet état ne révèle que les inscriptions ayant pu être prises depuis le 05/01/1998. Pour la période antérieure, l'état

EANE

VALER

VALER

VALER

VALER

VALER

VALER

VALER

VALER

VALER

VALER

VALER

VALER

LEAL

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications

n'est pas disponible.

Warrant(s) (hôtelier, pétrolier, industriel ou agricole)

fichier à jour au 06/11/2012

NEANT

Gage des stocks

fichier à jour au 06/11/2012

NEANT

Nantissement(s) du fonds de commerce

fichier à jour au 06/11/2012

NEANT

Nantissement(s) judiciaire(s)

fichier à jour au 06/11/2012

NEANT

Nantissement(s) du fonds artisanal

fichier à jour au 06/11/2012

NEANT

Etat conforme aux registres du Greffé, délivré à MARSEILLE, le 09 Novembre 2012 sur 2 pages

Le Greffier,

RN

Fin de l'état

EANE

VALER

1911

1912

LEALE

Greffes du Tribunal de Commerce de
Lille
33 avenue du Peuple Belge BP109
59009 Lille Cedex
Téléphone : 03.20.12.15.20

ETAT RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS

Délivré le 07/11/2012 exclusivement

REQUERANT

FIDAL
Immeuble Crystal
ZAC EURALILLE ROMARIN
59777 EURALILLE

DU CHEF DE :

LA ROUTE BLEUE (Société par actions simplifiée à associé unique)
10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN

Sauf inscription prise à une autre adresse

Activité principale : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t
de courte durée sans chauffeur

REVELATION POSITIVE :

34 inscriptions de Opération de crédit-bail en matière mobilière - Validité 60
mois

ABSENCE D'INSCRIPTION :

Privileges de Sécurité Sociale - Régime complémentaire à jour au 06/11/2012
Privileges du Trésor à jour au 06/11/2012
Privileges de l'office français de l'immigration et de l'intégration OFII à jour au
06/11/2012
Protêts à jour au 06/11/2012
Nantissements du fonds de commerce à jour au 06/11/2012
Nant. jud. provisoire D31/7/92 à jour au 06/11/2012
Nant. jud. définitif D31/7/92 à jour au 06/11/2012
Nant. jud. art.53 anc.CPC à jour au 06/11/2012
Nantissements du fonds artisanal à jour au 06/11/2012
Nantissement de fonds agricole à jour au 06/11/2012
Nantissements de l'outillage matériel et équipement à jour au 06/11/2012
Gages des stocks à jour au 06/11/2012
Privileges de vendeur et action résolutoire à jour au 06/11/2012
Déclarations de créances à jour au 06/11/2012
Warrants (trois catégories) à jour au 06/11/2012
Publicités de contrats de location à jour au 06/11/2012
Publicités de clauses de réserve de propriété à jour au 06/11/2012
Biens inaliénables à jour au 06/11/2012
Prêts et délais à jour au 06/11/2012
Nant. prov. parts sté civile à jour au 06/11/2012
Nant. jud. déf. parts sté civile à jour au 06/11/2012
Nantiss. parts sté civile à jour au 06/11/2012

PRIVILEGES NON REQUIS :

Hypothèques fluviales

Pour état conforme comprenant 34 inscriptions.

Tarif fixé par décret 2007-812 du 10.5.2007 - N° 303 317 328 329 360 370 396 404 413 423
2 taux de base par nature requise

EANE

VALELL



LEALLE

ETAT SOMMAIRE DES INSCRIPTIONS N° null / null

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 06/11/2012	Inscription N° 2010CB001659	24/06/2010
Bordereau d'inscription C.B. Au profit de : STAR LEASE, 59 avenue de Chatou 92853 Rueil-Malmaison Objet : MERCEDES BENZ SPRINTER 310CDI WDB9066331S461552 5FCS 32A2 37 MERCEDES BENZ SPRINTER 310CDI WDB9066331S461553 5FCS 32A2 37 MERCEDES BENZ SPRINTER 310CDI WDB9066331S461230 5FCS 32A2 37 MERCEDES BENZ SPRINTER 310CDI WDB9066331S460915 5FCS 32A2 37 MERCEDES BENZ SPRINTER 310CDI WDB9066331S461231 5FCS 32A2 37 MERCEDES BENZ SPRINTER 310CDI WDB9066331S461551 5FCS 32A2 37 MERCEDES BENZ SPRINTER 310CDI WDB9066331S462730 5FCS 32A2 37 MERCEDES BENZ SPRINTER 310CDI WDB9066331S460914 5FCS 32A2 37 Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN N° Insee : 354 032 419 Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur Mention : MERCEDES BENZ SPRINTER 310CDI WDB9066331S461552 5FCS 32A2 37 MERCEDES BENZ SPRINTER 310CDI WDB9066331S461553 5FCS 32A2 37 MERCEDES BENZ SPRINTER 310CDI WDB9066331S460915 5FCS 32A2 37 MERCEDES BENZ SPRINTER 310CDI WDB9066331S461231 5FCS 32A2 37 MERCEDES BENZ SPRINTER 310CDI WDB9066331S461551 5FCS 32A2 37 MERCEDES BENZ SPRINTER 310CDI WDB9066331S462730 5FCS 32A2 37 MERCEDES BENZ SPRINTER 310CDI WDB9066331S460914 5FCS 32A2 37		
Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 06/11/2012	Inscription N° 2011CB002542	20/09/2011
Activité : Location de véhicules de touri Bordereau d'inscription C.B. en date du 19/09/2011 Au profit de : NATIOCREDIMURS SOCIETE EN NOM COLLECTIF, 46-52 rue Arago Immeuble "Le Métropole" 92800 Puteaux Objet : Lot 001:VEHICULE UTILITAIRE NEUFPTAC DE MOINS DE 3 ,5T Marque:RENAULT Serie:VF1FLAMA6BY379878 FAC 162 338 DU 24/06/2011 CHEZ RENAULT RETAIL GROUP Lot 00 2:VEHICULE UTILITAIRE NEUFPTAC DE MOINS DE 3,5T Ma rque:RENAULT Serie:VF1FLAMA6BY379384 FAC 162339 DU 24/06/2011 CHEZ RENAULT RETAIL GROUP Lot 003:VEHIC ULE UTILITAIRE NEUFPTAC DE MOINS DE 3,5T Marque:RE NAULT S{rie:VF1FLAMA6BY379219 FAC 162340 DU 24/06/ 2011 CHEZ RENAULT RETAIL GROUP Lot 004:VEHICULE UT ILITAIRE NEUFPTAC DE MOINS DE 3,5T Marque:RENAULT S{rie:VF1FLAMA6BY382279 FAC 162337 DU 24/06/2011 C HEZ RENAULT RETAIL GROUP Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN N° Insee : 354 032 419 Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur Mention : Lot 001:VEHICULE UTILITAIRE NEUFPTAC DE MOINS DE 3 ,5T Marque:RENAULT Serie:VF1FLAMA6BY379878 FAC 162 338 DU 24/06/2011 CHEZ RENAULT RETAIL GROUP Lot 00 2:VEHICULE UTILITAIRE NEUFPTAC DE MOINS DE 3,5T Ma rque:RENAULT Serie:VF1FLAMA6BY379384 FAC 162339 DU 24/06/2011 CHEZ RENAULT RETAIL GROUP Lot 003:VEHIC ULE UTILITAIRE NEUFPTAC DE MOINS DE 3,5T Marque:RE NAULT S{rie:VF1FLAMA6BY379219 FAC 162340 DU 24/06/ 2011 CHEZ RENAULT RETAIL GROUP Lot 004:VEHICULE UT ILITAIRE NEUFPTAC DE MOINS DE 3,5T Marque:RENAULT S{rie:VF1FLAMA6BY382279 FAC 162337 DU 24/06/2011 C HEZ RENAULT RETAIL GROUP		

EANE

VALLEE



LEAL

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au
06/11/2012

Inscription
N° 2011CB002543

20/09/2011

Activité : Location de véhicules de touri

Bordereau d'inscription C.B. en date du 19/09/2011

Au profit de : NATIOCREDIMURS SOCIETE EN NOM COLLECTIF, 46-52 rue Arago Immeuble "Le Métropole" 92800 Puteaux

Objet : Lot 001:VEHICULE UTILITAIRE NEUFPTAC DE MOINS DE 3,5T Marque:RENAULT
Serie:VF1FLBMB6BY379251 FAC 162 336 DU 24/06/2011 CHEZ RENAULT RETAIL GROUP Lot 00 2:VEHICULE
UTILITAIRE NEUFPTAC DE MOINS DE 3,5T Ma rque:RENAULT Serie:VF1FLBMB6BY379376 FAC 162335 DU
24/06/2011 CHEZ RENAULT RETAIL GROUP Lot 003:VEHIC ULE UTILITAIRE NEUFPTAC DE MOINS DE 3,5T
Marque:RE NAULT S{rie:VF1FLBMB6BY379378 FAC 162334 DU 24/06/ 2011 CHEZ RENAULT RETAIL GROUP
Lot 004:VEHICULE UT ILITAIRE NEUFPTAC DE MOINS DE 3,5T Marque:RENAULT S{rie:VF1FLBMB6BY379269
FAC 162333 DU 24/06/2011 C HEZ RENAULT RETAIL GROUP

Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN

N° Insee : 354 032 419

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée
sans chauffeur

Mention : Lot 001:VEHICULE UTILITAIRE NEUFPTAC DE MOINS DE 3,5T Marque:RENAULT
Serie:VF1FLBMB6BY379251 FAC 162 336 DU 24/06/2011 CHEZ RENAULT RETAIL GROUP Lot 00 2:VEHICULE
UTILITAIRE NEUFPTAC DE MOINS DE 3,5T Ma rque:RENAULT Serie:VF1FLBMB6BY379376 FAC 162335 DU
24/06/2011 CHEZ RENAULT RETAIL GROUP Lot 003:VEHIC ULE UTILITAIRE NEUFPTAC DE MOINS DE 3,5T
Marque:RE NAULT S{rie:VF1FLBMB6BY379378 FAC 162334 DU 24/06/ 2011 CHEZ RENAULT RETAIL GROUP
Lot 004:VEHICULE UT ILITAIRE NEUFPTAC DE MOINS DE 3,5T Marque:RENAULT S{rie:VF1FLBMB6BY379269
FAC 162333 DU 24/06/2011 C HEZ RENAULT RETAIL GROUP

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au
06/11/2012

Inscription
N° 2012CB000183

20/01/2012

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires
Bordereau d'inscription C.B.

Au profit de : NATIOCREDIMURS, 46-52 rue Arago 92800 Puteaux

Objet : liste en 20 pages sur demande

Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN

N° Insee : 354 032 419

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée
sans chauffeur

Mention : liste en 20 pages sur demande

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au
06/11/2012

Inscription
N° 2012CB000195

24/01/2012

Activité : Location de véhicules de touri

Bordereau d'inscription C.B. en date du 23/01/2012

Au profit de : NATIOCREDIMURS SOCIETE EN NOM COLLECTIF, 46-52 rue Arago Immeuble "Le Métropole" 92800 Puteaux

Objet : Lot 001:VEHICULE UTILITAIRE NEUFPTAC DE MOINS DE 3,5T Marque:RENAULT
Serie:VF1FW1AB546396484 FAC 163 938 DU 08/11/2011 CHEZ RENAULT RETAIL GROUP Lot 00 2:VEHICULE
UTILITAIRE NEUFPTAC DE MOINS DE 3,5T Ma rque:RENAULT Serie:VF1FW1AB546396521 FAC 164029 DU
10/11/2011 CHEZ RENAULT RETAIL GROUP

Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN

N° Insee : 354 032 419

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée
sans chauffeur

Mention : Lot 001:VEHICULE UTILITAIRE NEUFPTAC DE MOINS DE 3,5T Marque:RENAULT
Serie:VF1FW1AB546396484 FAC 163 938 DU 08/11/2011 CHEZ RENAULT RETAIL GROUP Lot 00 2:VEHICULE
UTILITAIRE NEUFPTAC DE MOINS DE 3,5T Ma rque:RENAULT Serie:VF1FW1AB546396521 FAC 164029 DU
10/11/2011 CHEZ RENAULT RETAIL GROUP

EANE

VALER

LALE

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au
06/11/2012

Inscription
N° 2012CB001381

23/05/2012

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur
Bordereau d'inscription C.B.

Au profit de : CAPITOLE FINANCE, 2839 avenue la Lauragaise BP 28208 31 LABEGE CEDEX 31676
Labège

Objet : MERCEDES VITO N° WDF63970313711332

Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN

N° Insee : 354 032 419

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée
sans chauffeur

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au
06/11/2012

Inscription
N° 2012CB001448

04/06/2012

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur

Somme : 57 623,00 EUR sauf mémoire.

Au profit de : CM-CIC Bail, 12 Rue Gaillon 75002 PARIS

Objet : RENAULT KANGOO EXPRESS VF1FW14B547026851, RENAULT KANGOO EXPRES S
VF1FW14B547094581, RENAULT KANGOO EXPRESS VF1FW14B547094599, RENAULT KANGOO EXPRESS
VF1FW14B547165627

Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN

N° Insee : 354 032 419

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée
sans chauffeur

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au
06/11/2012

Inscription
N° 2012CB001449

04/06/2012

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur

Somme : 34 399,00 EUR sauf mémoire.

Au profit de : CM-CIC Bail, 12 Rue Gaillon 75002 PARIS

Objet : RENAULT KANGOO EXPRESS VF1FW15M547257981, RENAULT KANGOO EXPRES S
VF1FW15M547288376

Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN

N° Insee : 354 032 419

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée
sans chauffeur

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au
06/11/2012

Inscription
N° 2012CB001450

04/06/2012

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur

Somme : 75 348,00 EUR sauf mémoire.

Au profit de : CM-CIC Bail, 12 Rue Gaillon 75002 PARIS

Objet : RENAULT TRAFIC FG VF1FLA0A6CY444146, RENAULT TRAFIC FG VF1FLA OA6CY444124, RENAULT
TRAFIC FG VF1FLA0A6CY434280, RENAULT TRAFI C FG VF1FLA0A6CY444130

Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN

N° Insee : 354 032 419

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée
sans chauffeur

FANER

VALER

LEALE

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au
06/11/2012

Inscription
N° 2012CB001454

04/06/2012

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur

Somme : 64 050,00 EUR sauf mémoire.

Au profit de : CM-CIC Bail, 12 Rue Gaillon 75002 PARIS

Objet : RENAULT CLIO III STE AIR DCI75 VF1CR2VOH47159889, RENAULT CLIO III STE AIRDCI75 VF1CR2VOH47194619, RENAULT CLIO III STE AIRDCI 75 VF1CR2VOH47159885, RENAULT CLIO III STE AIR DCI75 eco2 VF1CR 2VOH47159888, RENAULT CLIO III STE AIRDCI75 ECO2 VF1CR2VOH471946

Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN

N° Insee : 354 032 419

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au
06/11/2012

Inscription
N° 2012CB001613

14/06/2012

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur

Somme : 150 696,00 EUR sauf mémoire.

Au profit de : CM-CIC Bail, 12 Rue Gaillon 75002 PARIS

Objet : RENAULT NOUVEAU TRAFIC FG VF1FLAOA6CY453659, RENAULT TRAFIC VU FG VF1FLAOA6CY453639, RENAULT NOUVEAU TRAFIC FG VF1FLAOA6CY453 736, RENAULT NOUVEAU TRAFIC FG VF1FLAOA6CY452563, RENAULT NOUVEAU TRAFIC FG VF1FLAOA6CY451483, RENAULT NOUVEAU TRAFIC FG VF1F AULT NOUVEAU TRAFIC VU VF1FLAOA6CY451415

Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN

N° Insee : 354 032 419

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au
06/11/2012

Inscription
N° 2012CB001810

02/07/2012

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur

Somme : 129 486,00 EUR sauf mémoire.

Au profit de : CM-CIC Bail, 12 Rue Gaillon 75002 PARIS

Objet : RENAULT NOUVEAU MASTER VF1MAF2BC47110597, RENAULT NOUVEAU MASTE R VF1MAF2BC47110624, RENAULT NOUVEAU MASTER VF1MAF2BC47110614, RENAULT NOUVEAU MASTER VF1MAF2BC47110615, RENAULT NOUVEAU MAST ER VF1MAF2BC47110612, REPLICAB X62 , REPLICAB X62 , REPLICA

Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN

N° Insee : 354 032 419

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au
06/11/2012

Inscription
N° 2012CB001815

03/07/2012

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur
Bordereau d'inscription C.B.

Au profit de : CAPITOLE FINANCE, 2839 Avenue la Lauragaise BP 28208 31682 LABEGE CEDEX

Objet : MERCEDES VITO N° WDF63970313711617

Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN

N° Insee : 354 032 419

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur

SEANE

VALER

LEALE

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 06/11/2012	Inscription N° 2012CB001816	03/07/2012
Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur Bordereau d'inscription C.B. Au profit de : CAPITOLE FINANCE, 2839 Avenue la Lauragaise BP 28208 31682 LABEGE CEDEX Objet : MERCEDES VITO N° WDF63970313711320 Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN N° Insee : 354 032 419 Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur		

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 06/11/2012	Inscription N° 2012CB001817	03/07/2012
Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur Bordereau d'inscription C.B. Au profit de : CAPITOLE FINANCE, 2839 Avenue la Lauragaise BP 28208 31682 LABEGE CEDEX Objet : MERCEDES VITO N° WDF63970313711003 Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN N° Insee : 354 032 419 Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur		

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 06/11/2012	Inscription N° 2012CB001818	03/07/2012
Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur Bordereau d'inscription C.B. Au profit de : CAPITOLE FINANCE, 2839 Avenue la Lauragaise BP 28208 31682 LABEGE CEDEX Objet : MERCEDES VITO N° WDF63970313710952 Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN N° Insee : 354 032 419 Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur		

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 06/11/2012	Inscription N° 2012CB001857	04/07/2012
Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur Somme : 276 405,00 EUR sauf mémoire. Au profit de : CM-CIC Bail, 12 Rue Gaillon 75002 PARIS Objet : MERCEDES SPRINTER 310 WDB9066331S680768, MERCEDES SPRINTER 310 WDB9066331S679189, MERCEDES SPRINTER 310 WDB9066331S679187, MERCEDES SPRINTER 310 WDB9066331S681230, MERCEDES SPRINTER 310 W DB9066331S681233, MERCEDES SPRINTER 310 WDB9066331S681232, MERC 9066331S681229, CELLULE DOUBLE CABINE GRUAU , CELLULE DOUBLE CA BINE GRUAU , CELLULE DOUBLE CABINE GRUAU , CELLULE DOUBLE CABI Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN N° Insee : 354 032 419 Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur		

E A N E

V A L E U R

L E A L E

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au
06/11/2012

Inscription
N° 2012CB001858

04/07/2012

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur

Somme : 241 854,00 EUR sauf mémoire.

Au profit de : CM-CIC Bail, 12 Rue Gaillon 75002 PARIS

Objet : MERCEDES SPRINTER 310 WDB9066331S680768, MERCEDES SPRINTER 310 WDB9066331S680771, MERCEDES SPRINTER 310 WDB9066331S680769, MERCEDES SPRINTER 310 WDB9066331S680767, MERCEDES SPRINTER 310 W DB9066331S681234, MERCEDES SPRINTER 310 WDB9066331S680770, MERC U , CELLULE DOUBLE CABINE GRUAU , CELLULE DOUBLE CABINE GRUAU , CELLULE DOUBLE CABINE , CELLULE DOUBLE CABINE GRUAU , CELL

Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN

N° Insee : 354 032 419

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au
06/11/2012

Inscription
N° 2012CB001908

10/07/2012

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur
Bordereau d'inscription C.B.

Au profit de : OSEO, 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort CEDEX

Objet : 10 VUL RENAULT TRAFIC DCI 90 N°

VF1JLB4BACY454881/454654/454650/454485/454798/454628/454710/454795/454545/454726

Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN

N° Insee : 354 032 419

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au
06/11/2012

Inscription
N° 2012CB001994

17/07/2012

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur
Bordereau d'inscription C.B.

Au profit de : CAPITOLE FINANCE, 2839 Avenue la Lauragaise BP 28208 31682 LABEGE CEDEX

Objet : RENAULT KANGOO N° VF1FW14B547197582

Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN

N° Insee : 354 032 419

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au
06/11/2012

Inscription
N° 2012CB002016

18/07/2012

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur
Bordereau d'inscription C.B.

Au profit de : OSEO, 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort CEDEX

Objet : DIVERS VEHICULES RENAULT (LISTE EN 3 PAGES)

Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN

N° Insee : 354 032 419

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur

FRANK
VALENT

LEALE

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 06/11/2012	<u>Inscription</u> N° 2012CB002039	19/07/2012
Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur Bordereau d'inscription C.B. Au profit de : CAPITOLE FINANCE, 2839 Avenue la Lauragaise BP 28208 31682 LABEGE CEDEX Objet : RENAULT KANGOO N° VF1FW14B547197586 Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN N° Insee : 354 032 419 Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur		
Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 06/11/2012	<u>Inscription</u> N° 2012CB002041	19/07/2012
Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur Bordereau d'inscription C.B. Au profit de : CAPITOLE FINANCE, 2839 Avenue la Lauragaise BP 28208 31682 LABEGE CEDEX Objet : RENAULT KANGOO N° VF1FW14B547197588 Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN N° Insee : 354 032 419 Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur		
Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 06/11/2012	<u>Inscription</u> N° 2012CB002043	19/07/2012
Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur Bordereau d'inscription C.B. Au profit de : CAPITOLE FINANCE, 2839 Avenue la Lauragaise BP 28208 31682 LABEGE CEDEX Objet : RENAULT KANGOO N° VF1FW14B547197584 Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN N° Insee : 354 032 419 Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur		
Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 06/11/2012	<u>Inscription</u> N° 2012CB002045	19/07/2012
Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur Bordereau d'inscription C.B. Au profit de : CAPITOLE FINANCE, 2839 Avenue la Lauragaise BP 28208 31682 LABEGE CEDEX Objet : RENAULT KANGOO N° VF1FW14B547197587 Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN N° Insee : 354 032 419 Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur		
Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 06/11/2012	<u>Inscription</u> N° 2012CB002047	19/07/2012
Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur Bordereau d'inscription C.B. Au profit de : CAPITOLE FINANCE, 2839 Avenue la Lauragaise BP 28208 31682 LABEGE CEDEX Objet : RENAULT KANGOO N° VF1FW14B547197585 Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN N° Insee : 354 032 419 Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur		

SEANE

WALLEN

LEALE

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 06/11/2012	Inscription N° 2012CB002049	19/07/2012
Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur Bordereau d'inscription C.B.		
Au profit de : CAPITOLE FINANCE, 2839 Avenue la Lauragaise BP 28208 31682 LABEGE CEDEX Objet : RENAULT KANGOO N° VF1FW14B547165626		
Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN		
N° Insee : 354 032 419		
Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur		
Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 06/11/2012	Inscription N° 2012CB002093	26/07/2012
Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur		
Somme : 94 185,00 EUR sauf mémoire.		
Au profit de : CM-CIC Bail, 12 Rue Gaillon 75002 PARIS		
Objet : RENAULT NOUVEAU TRAFIC FG VF1FLA0ACY433254, RENAULT NOUVEAU TRA FIC FG VF1FLA0A6CY433230, RENAULT NOUVEAU TRAFIC FG VF1FLA0A6C Y433308, RENAULT NOUVEAU TRAFIC FG VF1FLA0A6CY433268, RENAULT N OUVÉAU TRAFIC FG VF1FLA0A6CY433348		
Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN		
N° Insee : 354 032 419		
Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur		
Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 06/11/2012	Inscription N° 2012CB002161	01/08/2012
Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur Bordereau d'inscription C.B.		
Au profit de : OSEO, 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort CEDEX		
Objet : 6 VEHICULES RENAULT MASTER FG-G N° SERIE VF1MAF2BC47374529/528/532/530/533/531 6 CELLULES REPLICAB GRUAU		
Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN		
N° Insee : 354 032 419		
Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur		
Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 06/11/2012	Inscription N° 2012CB002217	06/08/2012
Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur Bordereau d'inscription C.B., INSCRIPTION REQUISE CONTRE : LA ROUTE BLEUE 10 RUE DE LUYOT 59113 SECLIN		
Au profit de : OSEO, 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort CEDEX		
Objet : 10 VEHICULES MERCEDES BENZ 313 EEV N° DE SERIE WDB9066351S697827/697829/697826/697831/697832/697175/697729/697729/697736/697174/697735		
Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN		
N° Insee : 354 032 419		
Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur		

FRANK
VALERIE

LEALE

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au
06/11/2012

Inscription
N° 2012CB002362

28/08/2012

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur

Somme : 81 603,00 EUR sauf mémoire.

Au profit de : CM-CIC Bail, 12 Rue Gaillon 75002 PARIS

Objet : CHASSIS ET POSE D'UN FOURGON , FABRICATION D'UN CHASSIS ET POSE D'UN FOURGON , FIAT DUCATO CHASSIS CABINE ZFA25000002227434, F IAT DUCATO CHASSIS CABINE ZFA2500000227790

Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN

N° Insee : 354 032 419

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au
06/11/2012

Inscription
N° 2012CB002363

28/08/2012

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur

Somme : 108 907,00 EUR sauf mémoire.

Au profit de : CM-CIC Bail, 12 Rue Gaillon 75002 PARIS

Objet : RENAULT NOUVEAU TRAFIC VF1FLAOA6CY452414, RENAULT NOUVEAU TRAFIC VF1FLAOA6CY452455, RENAULT NOUVEAU TRAFIC VF1FLAOA6CY452539, RENAULT NOUVEAU TRAFIC VF1FLAOA6CY452428, RENAULT NOUVEAU TRAFIC VF1FLAOA6CY452308, CARROSSERIE REPLICAB GRUAU , CARROSSERIE LICAB GRUAU , CARROSSERIE REPLICAB GRUAU

Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN

N° Insee : 354 032 419

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au
06/11/2012

Inscription
N° 2012CB002476

12/09/2012

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur
Bordereau d'inscription C.B.

Au profit de : OSEO, 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort CEDEX

Objet : 10 VEHICULES VOLKSWAGEN TRANSPORTER N° SERIE :

VV1ZZ7HZCH130552/130512/131028/130434/130684/130571/130613/130629/131074/130693/ 8
CELLULES ECO CAB GRUAU

Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN

N° Insee : 354 032 419

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au
06/11/2012

Inscription
N° 2012CB003004

23/10/2012

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur

Somme : 43 872,00 EUR sauf mémoire.

Au profit de : CM-CIC Bail, 12 Rue Gaillon 75002 PARIS

Objet : RENAULT KANGOO EXPRESS SERIE S P EXTRA DCI 75 VF1FW14B547755634, RENAULT KANGOO EXPRESS SERIE S P EXTRA DCI 75 VF1FW14B547728986 , RENAULT KANGOO EXPRESS SERIE S P EXTRA DCI 75 VF1FW14B54772898 3

Contre : LA ROUTE BLEUE, 10 rue de Luyot ZI B 59113 SECLIN

N° Insee : 354 032 419

Activité : Location de véhicules de tourisme et utilitaires de -3.5 t de courte durée sans chauffeur

TOTAL : 1 358 428,00 EUR / Opération de crédit-bail en matière mobilière

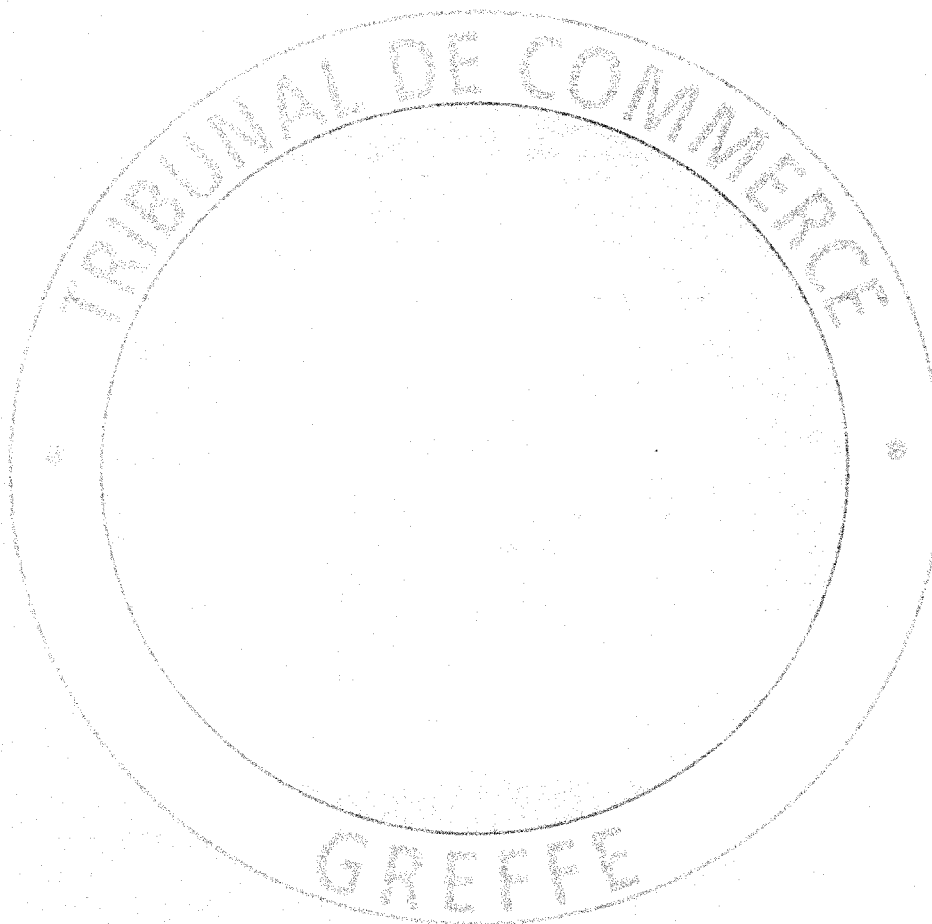
FRANK VALLEE

LEAL

Délivré à Lille, le 7 novembre 2012

Le Greffier,

[Signature]



EANE

VALEUR

LEALE

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS DE COMMERCE

Date et n° d'inscription 01 octobre 2007 2007N000390	montant garanti 600 000,00 EUR	En vertu d'un acte sous seing privé du 24/09/2007
Au profit de : CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE STE COOPERATIVE ZA LES GLAISINS - 74940 Annecy-le-vieux FRANCE Domicile élu : AGENCE ANNECY		

Contre : LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE

Date et n° d'inscription 18 juin 2008 2008N000213	montant garanti 120 000,00 EUR	En vertu d'un acte sous seing privé du 09/06/2008
Au profit de : CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE STE COOPERATIVE ZA LES GLAISINS - 74940 Annecy-le-vieux FRANCE Domicile élu : AGENCE DE ANNECY		

Contre : LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE

Date et n° d'inscription 07 octobre 2009 2009N000718	montant garanti 600 000,00 EUR	En vertu d'un acte sous seing privé du 29/09/2009
Au profit de : CREDIT AGRICOLE DES SAVOIES - za Les Glaisins 74941 Annecy le Vieux FRANCE Domicile élu : AGENCE D'ANNECY PAE LES GLAISINS 4 AVENUE DU PRE FELIN 74985 ANNECY CEDEX 9		
Contre : LA ROUTE BLEUE Société à responsabilité limitée - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE		
Sur : Un fonds de commerce de location sans chauffeur de véhicules de tourisme et utilitaires, achat, vente de tout matériel ou véhicules en France et à l'étranger, aménagement foncier, ensemblier urbain, coordination d'ouvrage et aménagement, promotion immobilière, communication, publicité, transport routier de proximité exploité à 74000 ANNECY, 24 AVENUE DU PARMELAN.		

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS ARTISANAL

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds artisanal (loi du 05 juillet 1996).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS AGRICOLE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds agricole (article L311-3 du code rural et de la pêche maritime).

.....ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419

Société par actions simplifiée

26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE

24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE

24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE

24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT JUDICIAIRE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement judiciaire (Décret du 31/07/1992).

ETAT DES CLAUSES D'INALIENABILITE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de mesure d'inaliénabilité (loi du 25 janvier 1985 art. 70 Décret 85-1382 du 27 décembre 1985 art. 184 et 185).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT D'OUTILLAGE ET MATERIEL D'EQUIPEMENT

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement d'outillage et matériel d'équipement (loi du 18/01/51).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE VENDEUR SUR FONDS DE COMMERCE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de vendeur de fonds de commerce (loi du 17/03/09).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE WARRANTS INDUSTRIELS - WARRANTS HOTELIERS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de warrants industriels (ordonnance n° 45-879 du 3 mai 1945) - warrants hoteliers (loi du 8 août 1913).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE GENERAL DE LA SECURITE SOCIALE ET DES REGIMES COMPLEMENTAIRES

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général de la sécurité sociale et des régimes complémentaires (loi du 01/09/51).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE L'OFII (OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION)

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de l'OFII (Article L 341-11 et les articles R 341-36 à R 341-39 du code du travail).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE GENERAL DU TRESOR EN MATIERE FISCALE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général du trésor en matière fiscale (loi du 28/12/66).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE CREDIT BAIL (EN MATIERE MOBILIERE)

.....ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 28 décembre 2007 2007C001919	montant garanti 21 243,43 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	COFICA BAIL - 5 avenue Kléber 75116 Paris FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE DOSSIER N° 98073363151568 NISSAN N.B. : prix du bien (H.T.)
--	----------------------------------	---	--

Date et n° d'inscription 28 décembre 2007 2007C001920	montant garanti 21 243,43 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	COFICA BAIL - 5 avenue Kléber 75116 Paris FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE NISSAN 98073363151569 N.B. : prix du bien (H.T.)
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 28 décembre 2007 2007C001921	montant garanti 21 243,43 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	COFICA BAIL - 5 avenue Kléber 75116 Paris FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE DOSSIER 98073363151567 NISSAN TERRANO N.B. : prix du bien (H.T.)
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 15 janvier 2008 2008C000080	montant garanti 15 433,15 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	COFICA BAIL - 5 avenue Kléber 75116 Paris FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE CITROEN JUMP 98073363151574 N.B. : prix du bien (H.T.)
---	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 15 janvier 2008 2008C000081	montant garanti 11 603,55 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	COFICA BAIL - 5 avenue Kléber 75116 Paris FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE DOSSIERE RENAULT CLIO 98073363151571 N.B. : prix du bien (H.T.)
---	----------------------------------	---	--

.....ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n°
d'inscription
15 janvier 2008
2008C000082

montant garanti
15 433,15 EUR

Au profit de :

COFICA BAIL - 5 avenue Kléber 75116 Paris FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
DOSSIER 98073363151572

N.B. : prix du bien (H.T.)

Date et n°
d'inscription
15 janvier 2008
2008C000083

montant garanti
21 219,08 EUR

Au profit de :

COFICA BAIL - 5 avenue Kléber 75116 Paris FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
DOSSIER 98073363151570 NISSAN TERRANO

N.B. : prix du bien (H.T.)

Date et n°
d'inscription
15 janvier 2008
2008C000084

montant garanti
15 433,14 EUR

Au profit de :

COFICA BAIL - 5 avenue Kléber 75116 Paris FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
DOSSIER 98073363151573 CITROEN JUMPY

N.B. : prix du bien (H.T.)

Date et n°
d'inscription
04 février 2008
2008C000170

montant garanti

Au profit de :

BANQUE POPULAIRE DE LORRAINE LOREQUIP BAIL - 3 rue
François de Curel 57021 Metz FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
15 VEHICULES RENAULT CLIO CONTRAT BAILLEUR 062448/00

Date et n°
d'inscription
17 avril 2008
2008C000537

montant garanti
15 433,15 EUR

Au profit de :

COFICA BAIL - 5 avenue Kléber 75116 Paris FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
CITROEN JUMP 005 CV98073363151575 CITROEN JUMP 005 CV

N.B. : prix du bien (H.T.)

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 16 décembre 2009 2009C001958	montant garanti	Au profit de : FRANCE	LIXXBAIL - 1-3 rue du Passeur de Boulogne 92861 Issy Les Moulineaux Cedex 9
		Contre : Sur :	LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE MASCOTT 130.35 BTP PRO VF656ANA000013297 RENAULT

Date et n° d'inscription 23 décembre 2009 2009C001996	montant garanti	Au profit de : FRANCE	LIXXBAIL - 1-3 rue du Passeur de Boulogne 92861 Issy Les Moulineaux Cedex 9
		Contre : Sur :	LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE CARAVELLE COURTE NV 140CH WV2ZZZ7HZA209451 VOLKSWAGEN CARAVELLE COURTE NV 140CH WV2ZZZ7HZA208973 VOLKSWAGEN CARAVELLE COURTE N V 140CH WV2ZZZ7HZA208470 VOLKSWAGEN CARAVELLE COURTE NV 140CH W V2ZZZ7HZA208339 VOLKSWAGEN

Date et n° d'inscription 06 janvier 2010 2010C000009	montant garanti	Au profit de : FRANCE	LIXXBAIL - 1-3 rue du Passeur de Boulogne 92861 Issy Les Moulineaux Cedex 9
		Contre : Sur :	LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE VP CARAVELLE NV LONGUE 140 CH WV2ZZZ7HZA210333 VOLKSWAGEN VP CA RAVELLE NV COURTE 140CH WV2ZZZ7HZA215684 VOLKSWAGEN

Date et n° d'inscription 19 janvier 2010 2010C000092	montant garanti	Au profit de : FRANCE	LIXXBAIL - 1-3 rue du Passeur de Boulogne 92861 Issy Les Moulineaux Cedex 9
		Contre : Sur :	LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE VP TRAFIC VF1JLBMB6AV363927 RENAULT VP TRAFIC VF1JLBMB6AV363928 RENAULT

Date et n° d'inscription 19 janvier 2010 2010C000093	montant garanti	Au profit de : FRANCE	LIXXBAIL - 1-3 rue du Passeur de Boulogne 92861 Issy Les Moulineaux Cedex 9
		Contre : Sur :	LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE VP MASTER VF1JDA2DC42360316 RENAULT VP MASTER VF1JDA2DC42360329 RENAULT VP MASTER VF1JDA2DC42360323 RENAULT

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419

Société par actions simplifiée

26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE

24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE

24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE

24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 19 janvier 2010 2010C000094	montant garanti	Au profit de : FRANCE	LIXXBAIL - 1-3 rue du Passeur de Boulogne 92861 Issy Les Moulineaux Cedex 9
		Contre : Sur :	LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE VP TFP PG E2 212 M6 VF1JLBMB6AV364299 RENAULT VP TFP PG E2 212 M 6 VF1JLBMB6AV364300 RENAULT VP TFP PG E2 212 M6 VF1JLBMB6AV364301 RENAULT VP TFP PG E2 212 M6 VF1JLBMB6AV364418 RENAULT VP TFP P G E2 212 M6 VF1JLBMB6AV365166 RENAULT VP TFP PG E2 212 M6 VF1JLB MB6AV365168 RENAULT VP TFP PG E2 212 M6 VF1JLBMB6AV365170 RENAUL T
Date et n° d'inscription 19 janvier 2010 2010C000095	montant garanti	Au profit de : FRANCE	LIXXBAIL - 1-3 rue du Passeur de Boulogne 92861 Issy Les Moulineaux Cedex 9
		Contre : Sur :	LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE VUL KANGOO VF1FW1AB542348095 RENAULT VUL KANGOO VF1FW1AB542348096 RENAULT VUL KANGOO VF1FW1AB542348097 RENAULT VUL KANGOO VF1FW1AB542348098 RENAULT VUL KANGOO VF1FW1AB542348099 RENAULT VUL KAN GOO VF1FW1AB542348100 RENAULT VUL KANGOO VF1FW1AB542348101 RENAULT VUL KANGOO VF1FW1AB542348102 RENAULT VUL KANGOO VF1FW1AB542348103 RENAULT VUL KANGOO VF1FW1AB542348104 RENAULT
Date et n° d'inscription 19 janvier 2010 2010C000096	montant garanti	Au profit de : FRANCE	LIXXBAIL - 1-3 rue du Passeur de Boulogne 92861 Issy Les Moulineaux Cedex
		Contre : Sur :	LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE VP TFP TRAFIC VF1JLBMB6AV364304 RENAULT VP TFP TRAFIC VF1JLBMB6A V364419 RENAULT VP TFP TRAFIC VF1JLBMB6AV364302 RENAULT
Date et n° d'inscription 10 mars 2010 2010C000444	montant garanti	Au profit de : FRANCE	LIXXBAIL - 1-3 rue du Passeur de Boulogne 92861 Issy Les Moulineaux Cedex 9
		Contre : Sur :	LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE VUL MASTER 2.5 DCI 120CV VF1UDC1G641804788 RENAULT
Date et n° d'inscription 03 août 2010 2010C001545	montant garanti	Au profit de : Chaponval 78870 Bailly FRANCE	MERCEDES-BENZ FINANCIAL SERVICES FRANCE - 9 rue de
		Contre : Sur :	LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE WDF63960313584647 VITO 111 CDI LONG

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 03 août 2010 2010C001546	montant garanti	Au profit de : Chaponval 78870 Bailly FRANCE	MERCEDES-BENZ FINANCIAL SERVICES FRANCE - 9 rue de
		Contre : Sur :	LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE WDF63960313584571 VITO 111 CDI LONG
Date et n° d'inscription 30 décembre 2010 2010C002570	montant garanti 17 663,29 EUR	Au profit de : Alfort FRANCE	OSEO FINANCEMENT - 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons
		Contre : Sur : CRT0099188/OO	LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue du Parmelan 1 VEHICULE TYPE CADDY LIFE N° SERIE WV2ZZZ2KZ9X098296 - CONTRAT
Date et n° d'inscription 30 décembre 2010 2010C002571	montant garanti 173 420,73 EUR	Au profit de : Alfort FRANCE	OSEO FINANCEMENT - 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons
		Contre : Sur : CTR0099193/OO	LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue du Parmelan 1 VEHICULE VOLKSWAGEN N° WV2ZZZ7HZBH057516 - 1 VEHICULE VOLKSWAGEN N° WV2ZZZ7HZBH057797 - 1 VEHICULE VOLKSWAGEN N° WV2ZZZ7HZBH057750 - 1 VEHICULE VOLKSWAGEN N° WV2ZZZ7HZBH057536 - 1 VEHICULE VOLKSWAGEN N° WV2ZZZ7HZBH057446 - 1 VEHICULE VOLKSWAGEN N° WV2ZZZ7HZBH057446 - CONTRAT
Date et n° d'inscription 07 janvier 2011 2011C000064	montant garanti	Au profit de : Alfort FRANCE	OSEO FINANCEMENT - 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons
		Contre : Sur : VF1JLBMSBY365073 n° contrat : CTR 0099471/00, montant du matériel HT : 52341.69€	LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE - 1 véhicule RENAULT TRAFFIC n° série : VF1JLBMSBY366945 - 1 véhicule RENAULT TRAFFIC n° série : VF1JLBMSBY367118 - 1 véhicule RENAULT TRAFFIC n° série : VF1JLBMSBY365073 n° contrat : CTR 0099471/00, montant du matériel HT : 52341.69€
Date et n° d'inscription 12 janvier 2011 2011C000079	montant garanti	Au profit de : FRANCE	LIXXBAIL - 1-3 du Passeur de Boulogne 92861 Issy Les Moulineaux Cedex 9
		Contre : Sur : VF1JLBMSBY367151 RENAULT TRAFIC VP EXP-SN VF1JLBMSBY366986 RENAULT TRAFIC VP EXP-SN VF1JLBMSBY367185 RENAULT TRAFIC VP EXP-SN VF1JLBMSBY367025 RENAULT TRAFIC VP EXP-SN VF1JLBMSBY367015 RENAULT TRAFIC VP EXP-SN VF1JLBMSBY367199 RENAULT TRAFIC VP EXP-SN VF1JLBMSBY367041 RENAULT	LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

ETAT DES PUBLICATIONS DES CONTRATS DE LOCATION

Date et n° d'inscription 31 décembre 2007 2007L000505	montant garanti 160 159,50 EUR	Au profit de : FRANCE	OSEO FINANCEMENT - 27--31 avenue Gal Leclerc 94710 Maisons Alfort
		Contre : Sur :	LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE DESCRIPTIF SUR BORDEREAU N° CTR0079279/00 N.B. : prix du bien (H.T.)
Date et n° d'inscription 31 décembre 2007 2007L000506	montant garanti 206 293,66 EUR	Au profit de :	OSEO - 27--31 avenue Gal Leclerc 94710 Maisons Alfort FRANCE
		Contre : Sur :	LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE DESCRIPTIF SUR BORDEREAU N° CONTRAT CTR0079095/00 N.B. : prix du bien (H.T.)
Date et n° d'inscription 31 décembre 2007 2007L000507	montant garanti 507 975,72 EUR	Au profit de :	OSEO - 27--31 avenue Gal Leclerc 94710 Maisons Alfort FRANCE
		Contre : Sur :	LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE DESCRIPTIF SUR BORDEREAU CONTRAT N° CTR0079224/00 N.B. : prix du bien (H.T.)
Date et n° d'inscription 31 décembre 2007 2007L000508	montant garanti 124 568,50 EUR	Au profit de :	OSEO - 27--31 avenue Gal Leclerc 94710 Maisons Alfort FRANCE
		Contre : Sur :	LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE DESCRIPTIF SUR BORDEREAU CONTRAT N° CTROO79329/00 N.B. : prix du bien (H.T.)

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n°
d'inscription
31 décembre 2007
2007L000509

montant garanti
92 566,18 EUR

Au profit de :

OSEO - 27--31 avenue Gal Leclerc 94710 Maisons Alfort FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
DESCRIPTIF SUR BORDEREAU CONTRAT N° CTR0079292/00
N.B. : prix du bien (H.T.)

Date et n°
d'inscription
14 mai 2008
2008L000157

montant garanti
27 686,00 EUR

Au profit de :

VFS LOCATION FRANCE - 14 rue Hoche 92039 la Defense Cedex FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
MARQUE ET MODELE RENAULT MAS015
N.B. : prix du bien (H.T.)

Date et n°
d'inscription
14 mai 2008
2008L000158

montant garanti
27 686,00 EUR

Au profit de :

VFS LOCATION FRANCE - 14 rue Hoche 92039 la Defense Cedex FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
RENAULT MAS015 MASCOTT
N.B. : prix du bien (H.T.)

Date et n°
d'inscription
14 mai 2008
2008L000159

montant garanti
27 686,00 EUR

Au profit de :

VFS LOCATION FRANCE - 14 rue Hoche 92039 la Defense Cedex FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
RENAULT MAS015 MASCOTT
N.B. : prix du bien (H.T.)

Date et n°
d'inscription
14 mai 2008
2008L000160

montant garanti
27 686,00 EUR

Au profit de :

VFS LOCATION FRANCE - 14 rue Hoche 92039 la Defense Cedex FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
RENAULT MAS015 MASCOTT
N.B. : prix du bien (H.T.)

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 14 mai 2008 2008L000161	montant garanti 27 686,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	VFS LOCATION FRANCE - 14 rue Hoche 92039 la Defense Cedex FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE RENAULT MAS015 MASCOTT N.B. : prix du bien (H.T.)
---	----------------------------------	---	--

Date et n° d'inscription 14 mai 2008 2008L000162	montant garanti 27 686,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	VFS locationN FRANCE - 14 rue Hoche 92039 la Defense Cedex FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE RENAULT MAS015 MASCOTT SERIE VF656ANA000009730 N.B. : prix du bien (H.T.)
---	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 14 mai 2008 2008L000163	montant garanti 25 630,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	VFS LOCATION FRANCE - 14 rue Hoche 92039 la Defense Cedex FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE RENAULT MAS005 MASCOTT N.B. : prix du bien (H.T.)
---	----------------------------------	---	--

Date et n° d'inscription 14 mai 2008 2008L000164	montant garanti 25 630,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	VFS LOCATION FRANCE - 14 rue Hoche 92039 la Defense Cedex FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE MARQUE RENAULT MAS005 MASCOTT N.B. : prix du bien (H.T.)
---	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 14 mai 2008 2008L000165	montant garanti 25 630,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	VFS LOCATION FRANCE - 14 rue Hoche 92039 la Defense Cedex FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE RENAULT MAS005 MASCOTT N.B. : prix du bien (H.T.)
---	----------------------------------	---	--

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n°
d'inscription
14 mai 2008
2008L000166

montant garanti
27 686,00 EUR

Au profit de :

VFS LOCATION FRANCE - 14 rue Hoche 92039 la Defense Cedex FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
RENAULT MAS015 N° CONTRAT 10309
N.B. : prix du bien (H.T.)

Date et n°
d'inscription
02 juin 2008
2008L000187

montant garanti
27 686,00 EUR

Au profit de :
FRANCE

VFS LOCATION FRANCE - 14 rue Hoche Kupkac 92039 la Defense Cedex

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
RENAULT MASCOOTT
N.B. : prix du bien (H.T.)

Date et n°
d'inscription
02 juin 2008
2008L000188

montant garanti
25 630,00 EUR

Au profit de :

VFS LOCATION FRANCE - 14 rue Hoche 92039 la Defense Cedex FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
RENAULT MASCOTT
N.B. : prix du bien (H.T.)

Date et n°
d'inscription
02 juin 2008
2008L000189

montant garanti
25 630,00 EUR

Au profit de :

VFS LOCATION FRANCE - 14 rue Hoche 92039 la Defense Cedex FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
RENAULT MASCOTT
N.B. : prix du bien (H.T.)

Date et n°
d'inscription
02 juin 2008
2008L000190

montant garanti
27 686,00 EUR

Au profit de :

VFS LOCATION FRANCE - 14 rue Hoche 92039 la Defense Cedex FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
RENAULT MASCOTT
N.B. : prix du bien (H.T.)

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 03 juin 2008 2008L000193	montant garanti 296 898,00 EUR	Au profit de : Flandre 59700 Marcq-en-baroeul FRANCE	CGL - Compagnie Générale de Location d'équipements - - 69 avenue de
		Contre : Sur :	LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE CRANCHI ATLANTIQUE 40 N.B. : prix du bien (H.T.)

Date et n° d'inscription 06 juin 2008 2008L000195	montant garanti 25 630,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	VFS LOCATION FRANCE - 14 rue Hoche 92039 la Defense Cedex FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE RENAULT MAS005 N.B. : prix du bien (H.T.)
--	----------------------------------	-------------------------------------	--

Date et n° d'inscription 06 juin 2008 2008L000196	montant garanti 25 630,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	VFS LOCATION FRANCE - 14 rue Hoche 92039 la Defense Cedex FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE MARQUE RENAULT MASCOTT N.B. : prix du bien (H.T.)
--	----------------------------------	-------------------------------------	--

Date et n° d'inscription 06 juin 2008 2008L000197	montant garanti 25 630,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	VFS LOCATION FRANCE - 14 Ruehoche 92039 la Defense Cedex FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE RENAULT MASCOTT N.B. : prix du bien (H.T.)
--	----------------------------------	-------------------------------------	--

Date et n° d'inscription 05 juin 2008 2008L000198	montant garanti 25 630,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	VFS LOCATION FRANCE - 14 rue Hoche 92039 la Defense Cedex FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE MARQUE RENAULT MASCOTT N.B. : prix du bien (H.T.)
--	----------------------------------	-------------------------------------	--

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n°
d'inscription
05 juin 2008
2008L000199

montant garanti
27 686,00 EUR

Au profit de :

VFS LOCATION FRANCE - 14 rue Hoche 92039 la Defense Cedex FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
RENAULT MASCOTT
N.B. : prix du bien (H.T.)

Date et n°
d'inscription
05 juin 2008
2008L000200

montant garanti
25 630,00 EUR

Au profit de :

VFS LOCATION FRANCE - 14 rue Hoche 92039 la Defense Cedex FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
RENAULT MASCOTT
N.B. : prix du bien (H.T.)

Date et n°
d'inscription
04 juillet 2008
2008L000237

montant garanti

Au profit de :

STARLEASE - - 59 avenue de Chatou 92853 Rueil-malmaison FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
RENAULT TRAFIC LOTUS 3404 3405 IMMAT 6583 YS 74 6584 YS 74

Date et n°
d'inscription
01 septembre 2008
2008L000302

montant garanti
26 590,00 EUR

Au profit de :
FRANCE

V.F.S. LOCATION FRANCE - 14 rue Hoche Kupac 92039 la Defense Cedex

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
RENAULT MASCOTT 35T 130CV
N.B. : prix du bien (H.T.)

Date et n°
d'inscription
19 décembre 2008
2008L000412

montant garanti
14 928,38 EUR

Au profit de :
Alfort FRANCE

OSEO FINANCEMENT - 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE Société à responsabilité limitée - 24 avenue du
Parmelan 74000 Annecy FRANCE
1 RENAULT SCENIC N° VF1JMSF0540512667 LOTUS N° 5174 1 CARTE GRISE

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 19 décembre 2008 2008L000413	montant garanti	Au profit de : Alfort FRANCE	OSEO FINANCEMENT - 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons
		Contre : Parmelan 74000 Annecy FRANCE	LA ROUTE BLEUE Société à responsabilité limitée - 24 avenue du
		Sur :	1 RENAULT SCENIC N° VF1JMSF0540512741 LOTUS N° 5176 1 CARTE GRISE

Date et n° d'inscription 22 décembre 2008 2008L000414	montant garanti	Au profit de : Alfort FRANCE	OSEO FINANCEMENT - 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons
		Contre : Parmelan 74000 Annecy FRANCE	LA ROUTE BLEUE Société à responsabilité limitée - 24 avenue du
		Sur :	1 RENAULT SCENIC N° VF1JMSF0540512690 LOTUS N° 5175 1 CARTE GRISE

Date et n° d'inscription 30 janvier 2009 2009L000067	montant garanti 15 499,77 EUR	Au profit de : Alfort FRANCE	OSEO FINANCEMENT - 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons
		Contre : Parmelan 74000 Annecy FRANCE	LA ROUTE BLEUE Société à responsabilité limitée - 24 avenue du
		Sur :	CITROEN JUMPY TOLE CONFORT N° 210248 N° LOTUS 5062 - 1 CARTE GRISE N° SERIE VF7XS9HUC64210248 SUIVANT CONTRAT N° CTR0088260/00

Date et n° d'inscription 30 janvier 2009 2009L000068	montant garanti 15 979,77 EUR	Au profit de : Alfort FRANCE	OSEO FINANCEMENT - 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons
		Contre : Parmelan 74000 Annecy FRANCE	LA ROUTE BLEUE Société à responsabilité limitée - 24 avenue du
		Sur :	CITROEN JUMPY CUB N° 193128 LOTUS N° 5055 N° VF7XS9HUC64193128 - CARTE GRISE SUIVANT CONTRAT N° ctr0088255/00

Date et n° d'inscription 30 janvier 2009 2009L000069	montant garanti 21 563,20 EUR	Au profit de : Alfort FRANCE	OSEO FINANCEMENT - 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons
		Contre : Parmelan 74000 Annecy FRANCE	LA ROUTE BLEUE Société à responsabilité limitée - 24 avenue du
		Sur :	CITROEN JUMPY ATLANTE N° 49054 LOTUS N° 5042 N° VF7XDRHKH64249054 + 1 CARTE GRISE SUIVANT CONTRAT N° CTR0088249/00

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419

Société par actions simplifiée

26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE

24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE

24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE

24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n°
d'inscription
30 janvier 2009
2009L000070

montant garanti
15 499,78 EUR

Au profit de :
Alfort FRANCE

OSEO FINANCEMENT - 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons

Contre : LA ROUTE BLEUE Société à responsabilité limitée - 24 avenue du
Parmelan 74000 Annecy FRANCE

Sur : 1 CITROEN JUMPY TOLE CONFORT N° 209676 N° LOTUS 5061 N° SERIE
VF7XS9HUC64209676 + CARTE GRISE SUIVANT CONTRAT N° CTR0088254/00

Date et n°
d'inscription
30 janvier 2009
2009L000071

montant garanti
21 563,20 EUR

Au profit de :
Alfort FRANCE

OSEO FINANCEMENT - 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons

Contre : LA ROUTE BLEUE Société à responsabilité limitée - 24 avenue du
Parmelan 74000 Annecy FRANCE

Sur : 1 CITROEN JUMPY ATLANT N° 49052 LOTUS N° 5041 N° SERIE
VF7XDRHKH64249052 SUIVANT CONTRAT N° CTR0088251/00

Date et n°
d'inscription
30 janvier 2009
2009L000072

montant garanti
15 499,77 EUR

Au profit de :
Alfort FRANCE

OSEO FINANCEMENT - 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons

Contre : LA ROUTE BLEUE Société à responsabilité limitée - 24 avenue du
Parmelan 74000 Annecy FRANCE

Sur : 1 CITROEN JUMPY TOLE CONFORT N° 210247 N° LOTUS 5040 SERIE
VF7XS9HUC64210247 + 1 CARTE GRISE SUIVANT CONTRAT CTR0088261/00

Date et n°
d'inscription
30 janvier 2009
2009L000073

montant garanti
15 979,77 EUR

Au profit de :
Alfort FRANCE

OSEO FINANCEMENT - 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons

Contre : LA ROUTE BLEUE Société à responsabilité limitée - 24 avenue du
Parmelan 74000 Annecy FRANCE

Sur : 1 CITROEN JUMPY CUB N° 193120 LOTUS 5056 SERIE VF7XS9HUC64193120 +
CARTE GRISE SUIVANT CONTRAT CTR 088258/00

Date et n°
d'inscription
11 février 2009
2009L000087

montant garanti
21 563,00 EUR

Au profit de :
Alfort FRANCE

OSEO FINANCEMENT - 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons

Contre : LA ROUTE BLEUE Société à responsabilité limitée - 24 avenue du
Parmelan 74000 Annecy FRANCE

Sur : 1 CITROEN JUMPY ATLANT N° 249053 LOTUS N° 5043 N° SERIE
VF7XDRHKH64249053 + CARTE GRISE SUIVANT CONTRAT CTR0088492/00

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 15 janvier 2010 2010L000022	montant garanti	Au profit de : Contre : Sur :	STARLEASE - 59 avenue du Chatou 92853 Rueil-malmaison Cedex . FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE OPEL VIVARO C1 20 CDI M26C WOLF7AHA6AV603346 /Véhic. utilitaires (-3T5)
---	-----------------	---	---

Date et n° d'inscription 01 février 2010 2010L000075	montant garanti	Au profit de : Contre : Sur :	STARLEASE - 59 avenue du Chatou 92853 Rueil-malmaison Cedex . FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE ISUZU D-MAX CREW 3L - LS MPATFS85HAT100215 /Véhic. utilitaires (-3T5)
---	-----------------	---	---

Date et n° d'inscription 01 février 2010 2010L000076	montant garanti	Au profit de : Contre : Sur :	STARLEASE - 59 avenue du Chatou 92853 Rueil-malmaison Cedex . FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE ISUZU D-MAX CREW 3L - LS MPATFS85HAT100215 /Véhic. utilitaires (-3T5)
---	-----------------	---	---

Date et n° d'inscription 23 février 2010 2010L000077	montant garanti	Au profit de : Contre : Sur :	STARLEASE - 59 avenue du Chatou 92853 Rueil-malmaison Cedex . FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE ISUZU D-MAX CREW 3L - LS MPATFS85HAT100215 /Véhic. utilitaires (-3T5)
---	-----------------	---	---

Date et n° d'inscription 23 février 2010 2010L000100	montant garanti 11 371,24 EUR	Au profit de : 92423 Vaucresson FRANCE Contre : 74000 Annecy FRANCE Sur :	TOYOTA FRANCE FINANCEMENT - 36 boulevard de la République LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue du Parmelan TOYOTA N° VNKKC96360A234151 - CONTAT N° AF00192030
---	----------------------------------	---	--

.....ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n°
d'inscription
23 février 2010
2010L000101

montant garanti
11 371,24 EUR

Au profit de :
92423 Vaucresson FRANCE

TOYOTA FRANCE FINANCEMENT - 36 boulevard de la République

Contre :
74000 Annecy FRANCE
Sur :

LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue du Parmelan
TOYOTA N° VNKKC96330A234155 - CONTRAT N° AF00192040

Date et n°
d'inscription
23 février 2010
2010L000102

montant garanti
11 371,24 EUR

Au profit de :
92423 Vaucresson FRANCE

TOYOTA FRANCE FINANCEMENT - 36 boulevard de la République

Contre :
74000 Annecy FRANCE
Sur :

LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue du Parmelan
TOYOTA N° VNKKC96350A234738 - CONTRAT N° AF00192050

Date et n°
d'inscription
23 février 2010
2010L000103

montant garanti
11 371,24 EUR

Au profit de :
92423 Vaucresson FRANCE

TOYOTA FRANCE FINANCEMENT - 36 boulevard de la République

Contre :
74000 Annecy FRANCE
Sur :

LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue du Parmelan
TOYOTA N° VNKKC96320A231067 CONTRAT N° AF00192060

Date et n°
d'inscription
23 février 2010
2010L000104

montant garanti
11 371,24 EUR

Au profit de :
92423 Vaucresson FRANCE

TOYOTA FRANCE FINANCEMENT - 36 boulevard de la République

Contre :
74000 Annecy FRANCE
Sur :

LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue du Parmelan
TOYOTA N° VNKKC96380A233065 - CONTRAT N° AF00192070

Date et n°
d'inscription
23 février 2010
2010L000105

montant garanti
11 371,24 EUR

Au profit de :
92423 Vaucresson FRANCE

TOYOTA FRANCE FINANCEMENT - 36 boulevard de la République

Contre :
74000 Annecy FRANCE
Sur :

LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue du Parmelan
TOYOTA N° VNKKC963XOA233326 - CONTRAT N° AF00192080

.....ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419

Société par actions simplifiée

26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE

24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE

24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE

24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 23 février 2010 2010L000106	montant garanti 11 371,24 EUR	Au profit de : 92423 Vaucresson FRANCE	TOYOTA FRANCE FINANCEMENT - 36 boulevard de la République
		Contre : 74000 Annecy FRANCE	LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue du Parmelan
		Sur :	TOYOTA VNKKC96320A232994 - CONTRAT N° AF00192090

Date et n° d'inscription 23 février 2010 2010L000107	montant garanti 11 371,24 EUR	Au profit de : 92423 Vaucresson FRANCE	TOYOTA FRANCE FINANCEMENT - 36 boulevard de la République
		Contre : 74000 Annecy FRANCE	LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue du Parmelan
		Sur :	TOYOTA N° VNKKC96370A233025 - CONTRAT N° AF00192100

Date et n° d'inscription 23 février 2010 2010L000108	montant garanti 11 371,24 EUR	Au profit de : 92423 Vaucresson FRANCE	TOYOTA FRANCE FINANCEMENT - 36 boulevard de la République
		Contre : 74000 Annecy FRANCE	LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue du Parmelan
		Sur :	TOYOTA N° VNKKC963XOA234962 - CONTRAT N° AF00192110

Date et n° d'inscription 23 février 2010 2010L000109	montant garanti 8 168,90 EUR	Au profit de : 92423 Vaucresson FRANCE	TOYOTA FRANCE FINANCEMENT - 36 boulevard de la République
		Contre : 74000 Annecy FRANCE	LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue du Parmelan
		Sur :	TOYOTA N° JTDKG18C00N420921 - CONTRAT N° AF00192120

Date et n° d'inscription 23 février 2010 2010L000110	montant garanti 8 168,90 EUR	Au profit de : 92423 Vaucresson FRANCE	TOYOTA FRANCE FINANCEMENT - 36 boulevard de la République
		Contre : 74000 Annecy FRANCE	LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue du Parmelan
		Sur :	TOYOTA N° JTDKG18C00N420109 - CONTRAT N° AF00192130

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 23 février 2010 2010L000111	montant garanti 8 168,90 EUR	Au profit de : TOYOTA - 36 boulevard de la République 92423 Vaucresson FRANCE
	Contre : 74000 Annecy FRANCE	LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue du Parmelan
	Sur :	TOYOTA N° JTDKG18C80N411190 CONTRAT N° AF00192140

Date et n° d'inscription 23 février 2010 2010L000112	montant garanti 8 168,90 EUR	Au profit de : TOYOTA FRANCE FINANCEMENT - 36 boulevard de la République 92423 Vaucresson FRANCE
	Contre : 74000 Annecy FRANCE	LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue du Parmelan
	Sur :	TOYOTA N° JTDKG18C50N402267 CONTAT N° AF00192150

Date et n° d'inscription 23 février 2010 2010L000113	montant garanti 8 168,90 EUR	Au profit de : TOYOTA - 36 boulevard de la République 92423 Vaucresson FRANCE
	Contre : 74000 Annecy FRANCE	LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue du Parmelan
	Sur :	TOYOTA N° JTDKG18C00N401981 CONTRAT N° AF00192160

Date et n° d'inscription 23 février 2010 2010L000114	montant garanti 8 168,90 EUR	Au profit de : TOYOTA FRANCE FINANCEMENT - 36 boulevard de la République 92423 Vaucresson FRANCE
	Contre : 74000 Annecy FRANCE	LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue du Parmelan
	Sur :	TOYOTA N° JTDKG18C50N396812 CONTRAT N° AF00192170

Date et n° d'inscription 23 février 2010 2010L000115	montant garanti 8 168,90 EUR	Au profit de : TOYOTA FRANCE FINANCEMENT - 36 boulevard de la République 92423 Vaucresson FRANCE
	Contre : 74000 Annecy FRANCE	LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue du Parmelan
	Sur :	TOYOTA N° JTDKG18CXON394487 CONTRAT N° AF00192180

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n°
d'inscription
23 février 2010
2010L000116

montant garanti
8 168,90 EUR

Au profit de :
92423 Vaucresson FRANCE

TOYOTA FRANCE FINANCEMENT - 36 boulevard de la République

Contre :
74000 Annecy FRANCE
Sur :

LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue du Parmelan
TOYOTA N° JTDKG18C30N387431 CONTRAT N° AF00192190

Date et n°
d'inscription
23 février 2010
2010L000117

montant garanti
8 168,90 EUR

Au profit de :
92423 Vaucresson FRANCE

TOYOTA FRANCE FINANCEMENT - 36 boulevard de la République

Contre :
74000 Annecy FRANCE
Sur :

LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue du Parmelan
TOYOTA N° JTDKG18C10N410690 CONTRAT N° AF00192200

Date et n°
d'inscription
02 juillet 2010
2010L000424

montant garanti

Au profit de :

STARLEASE - 59 avenue du Chatou 92853 Rueil-malmaison Cedex : FRANCE

Contre :
Sur :
/Remorques et semi-remorques

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
1 SEMI REMORQUE TRAILOR SYY3CCAL331S VFNSYY3CXRAL04426

Date et n°
d'inscription
03 août 2010
2010L000528

montant garanti
17 497,55 EUR

Au profit de :
FRANCE

VFS Location France - 14 rue Hoche KUPKA C 92039 la Defense Cedex

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
MARQUE ET MODELE RENAULT MAS056 MASCOTT 35T 120CV No DE SERIE
VF656ANA000010773 CODE SOCIETE 2 CODE ACTIVITE 23 No DE CONTRAT 12043 No DE MATERIEL
12043101 VFS LOCATION FRANCE, INVESTISSEMENT HT

Date et n°
d'inscription
03 août 2010
2010L000529

montant garanti
17 497,55 EUR

Au profit de :
FRANCE

VFS Location France - 14 rue Hoche KUPKA C 92039 la Defense Cedex

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
MARQUE ET MODELE RENAULT MAS056 MASCOTT 35T 120CV No DE SERIE
VF656ANA000009740 CODE SOCIETE 2 CODE ACTIVITE 23 No DE CONTRAT 12034 No DE MATERIEL
12034101 VFS LOCATION FRANCE, INVESTISSEMENT HT

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n°
d'inscription
03 août 2010
2010L000530

montant garanti
16 639,00 EUR

Au profit de :
FRANCE

VFS Location France - 14 rue Hoche KUPKA C 92039 la Defense Cedex

Contre :

Sur : LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
MARQUE ET MODELE RENAULT MAS005 MASCOTT 35T 130CV CC No DE SERIE
SERIE VF656ANA000008341 CODE SOCIETE 2 CODE ACTIVITE 23 No DE CONTRAT 12029 No DE
MATERIEL 12029101 VFS LOCATION FRANCE, INVESTISSEMENT HT

Date et n°
d'inscription
03 août 2010
2010L000531

montant garanti
17 497,55 EUR

Au profit de :
FRANCE

VFS Location France - 14 rue Hoche KUPKA C 92039 la Defense Cedex

Contre :

Sur : LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
MARQUE ET MODELE RENAULT MAS056 MASCOTT 35T 120CV No DE SERIE
VF656ANA000009735 CODE SOCIETE 2 CODE ACTIVITE 23 No DE CONTRAT 12036 No DE MATERIEL
12036101 VFS LOCATION FRANCE, INVESTISSEMENT HT

Date et n°
d'inscription
03 août 2010
2010L000532

montant garanti
17 497,55 EUR

Au profit de :
FRANCE

VFS Location France - 14 rue Hoche KUPKA C 92039 la Defense Cedex

Contre :

Sur : LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
MARQUE ET MODELE RENAULT MAS056 MASCOTT 35T 120CV No DE SERIE
VF656ANA000009319 CODE SOCIETE 2 CODE ACTIVITE 23 No DE CONTRAT 12035 No DE MATERIEL
12035101 VFS LOCATION FRANCE, INVESTISSEMENT HT

Date et n°
d'inscription
03 août 2010
2010L000533

montant garanti
17 497,55 EUR

Au profit de :
FRANCE

VFS Location France - 14 rue Hoche KUPKA C 92039 la Defense Cedex

Contre :

Sur : LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
MARQUE ET MODELE RENAULT MAS056 MASCOTT 35T 120CV No DE SERIE
VF656ANA000009736 CODE SOCIETE 2 CODE ACTIVITE 23 No DE CONTRAT 12038 No DE MATERIEL
12038101 VFS LOCATION FRANCE, INVESTISSEMENT HT

Date et n°
d'inscription
03 août 2010
2010L000534

montant garanti
17 497,55 EUR

Au profit de :
FRANCE

VFS Location France - 14 rue Hoche KUPKA C 92039 la Defense Cedex

Contre :

Sur : LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
MARQUE ET MODELE RENAULT MAS056 MASCOTT 35T 120CV No DE SERIE
VF656ANA000009734 CODE SOCIETE 2 CODE ACTIVITE 23 No DE CONTRAT 12037 No DE MATERIEL
12037101 VFS LOCATION FRANCE, INVESTISSEMENT HT

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n°
d'inscription
03 août 2010
2010L000535

montant garanti
17 497,55 EUR

Au profit de :
FRANCE

VFS Location France - 14 rue Hoche KUPKA C 92039 la Defense Cedex

Contre :

Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
MARQUE ET MODELE RENAULT MAS056 MASCOTT 35T 120CV No DE SERIE
VF656ANA000009733 CODE SOCIETE 2 CODE ACTIVITE 23 No DE CONTRAT 12040 No DE MATERIEL
12040101 VFS LOCATION FRANCE, INVESTISSEMENT HT

Date et n°
d'inscription
03 août 2010
2010L000536

montant garanti
17 497,55 EUR

Au profit de :
FRANCE

VFS Location France - 14 rue Hoche KUPKA C 92039 la Defense Cedex

Contre :

Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
MARQUE ET MODELE RENAULT MAS056 MASCOTT 35T 120CV No DE SERIE
VF656ANA000009730 CODE SOCIETE 2 CODE ACTIVITE 23 No DE CONTRAT 12039 No DE MATERIEL
12039101 VFS LOCATION FRANCE, INVESTISSEMENT HT

Date et n°
d'inscription
03 août 2010
2010L000537

montant garanti
17 497,55 EUR

Au profit de :
FRANCE

VFS Location France - 14 rue Hoche KUPKA C 92039 la Defense Cedex

Contre :

Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
MARQUE ET MODELE RENAULT MAS056 MASCOTT 35T 120CV No DE SERIE
VF656ANA000009737 CODE SOCIETE 2 CODE ACTIVITE 23 No DE CONTRAT 12042 No DE MATERIEL
12042101 VFS LOCATION FRANCE, INVESTISSEMENT HT

Date et n°
d'inscription
03 août 2010
2010L000538

montant garanti
16 639,00 EUR

Au profit de :
FRANCE

VFS Location France - 14 rue Hoche KUPKA C 92039 la Defense Cedex

Contre :

Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
MARQUE ET MODELE RENAULT MAS005 MASCOTT 35T 130CV CC No DE
SERIE VF656ANA000009741 CODE SOCIETE 2 CODE ACTIVITE 23 No DE CONTRAT 12020 No DE
MATERIEL 12020101 VFS LOCATION FRANCE, INVESTISSEMENT HT

Date et n°
d'inscription
03 août 2010
2010L000539

montant garanti
16 639,00 EUR

Au profit de :
FRANCE

VFS Location France - 14 rue Hoche KUPKA C 92039 la Defense Cedex

Contre :

Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
MARQUE ET MODELE RENAULT MAS005 MASCOTT 35T 130CV CC No DE
SERIE VF656ANA000009745 CODE SOCIETE 2 CODE ACTIVITE 23 No DE CONTRAT 12022 No DE
MATERIEL 12022101 VFS LOCATION FRANCE, INVESTISSEMENT HT

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n°
d'inscription
03 août 2010
2010L000540

montant garanti
16 639,00 EUR

Au profit de :
FRANCE

VFS Location France - 14 rue Hoche KUPKA C 92039 la Defense Cedex

Contre : LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
Sur : MARQUE ET MODELE RENAULT MAS005 MASCOTT 35T 130CV CC No DE
SERIE VF656ANA000009743 CODE SOCIETE 2 CODE ACTIVITE 23 No DE CONTRAT 12021 No DE
MATERIEL 12021101 VFS LOCATION FRANCE, INVESTISSEMENT HT

Date et n°
d'inscription
03 août 2010
2010L000541

montant garanti
16 639,00 EUR

Au profit de :
FRANCE

VFS Location France - 14 rue Hoche KUPKA C 92039 la Defense Cedex

Contre : LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
Sur : MARQUE ET MODELE RENAULT MAS005 MASCOTT 35T 130CV CC No DE
SERIE VF656ANA000009748 CODE SOCIETE 2 CODE ACTIVITE 23 No DE CONTRAT 12024 No DE
MATERIEL 12024101 VFS LOCATION FRANCE, INVESTISSEMENT HT

Date et n°
d'inscription
03 août 2010
2010L000542

montant garanti
16 639,00 EUR

Au profit de :
FRANCE

VFS Location France - 14 rue Hoche KUPKA C 92039 la Defense Cedex

Contre : LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
Sur : MARQUE ET MODELE RENAULT MAS005 MASCOTT 35T 130CV CC No DE
SERIE VF656ANA000009746 CODE SOCIETE 2 CODE ACTIVITE 23 No DE CONTRAT 12023 No DE
MATERIEL 12023101 VFS LOCATION FRANCE, INVESTISSEMENT HT

Date et n°
d'inscription
03 août 2010
2010L000543

montant garanti
16 639,00 EUR

Au profit de :
FRANCE

VFS Location France - 14 rue Hoche KUPKA C 92039 la Defense Cedex

Contre : LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
Sur : MARQUE ET MODELE RENAULT MAS005 MASCOTT 35T 130CV CC No DE
SERIE VF656ANA000009744 CODE SOCIETE 2 CODE ACTIVITE 23 No DE CONTRAT 12026 No DE
MATERIEL 12026101 VFS LOCATION FRANCE, INVESTISSEMENT HT

Date et n°
d'inscription
03 août 2010
2010L000544

montant garanti
16 639,00 EUR

Au profit de :
FRANCE

VFS Location France - 14 rue Hoche KUPKA C 92039 la Defense Cedex

Contre : LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
Sur : MARQUE ET MODELE RENAULT MAS005 MASCOTT 35T 130CV CC No DE
SERIE VF656ANA000009747 CODE SOCIETE 2 CODE ACTIVITE 23 No DE CONTRAT 12025 No DE
MATERIEL 12025101 VFS LOCATION FRANCE, INVESTISSEMENT HT

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n°
d'inscription
03 août 2010
2010L000545

montant garanti
16 639,00 EUR

Au profit de :
FRANCE

VFS Location France - 14 rue Hoche KUPKA C 92039 la Defense Cedex

Contre :

Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
MARQUE ET MODELE RENAULT MAS005 MASCOTT 35T 130CV CC No DE
SERIE VF656ANA000009742 CODE SOCIETE 2 CODE ACTIVITE 23 No DE CONTRAT 12028 No DE
MATERIEL 12028101 VFS LOCATION FRANCE, INVESTISSEMENT HT

Date et n°
d'inscription
03 août 2010
2010L000546

montant garanti
16 639,00 EUR

Au profit de :
FRANCE

VFS Location France - 14 rue Hoche KUPKA C 92039 la Defense Cedex

Contre :

Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
MARQUE ET MODELE RENAULT MAS005 MASCOTT 35T 130CV CC No DE
SERIE VF656ANA000009738 CODE SOCIETE 2 CODE ACTIVITE 23 No DE CONTRAT 12027 No DE
MATERIEL 12027101 VFS LOCATION FRANCE, INVESTISSEMENT HT

Date et n°
d'inscription
03 août 2010
2010L000547

montant garanti
17 497,55 EUR

Au profit de :
FRANCE

VFS Location France - 14 rue Hoche KUPKA C 92039 la Defense Cedex

Contre :

Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
MARQUE ET MODELE RENAULT MAS056 MASCOTT 35T 120CV CC No DE
SERIE VF656ANA000009732 CODE SOCIETE 2 CODE ACTIVITE 23 No DE CONTRAT 12041 No DE
MATERIEL 12041101 VFS LOCATION FRANCE, INVESTISSEMENT HT

Date et n°
d'inscription
11 août 2010
2010L000566

montant garanti
25 650,00 EUR

Au profit de :
FRANCE

TRANSOLVER Services - 6 rue Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes

Contre :

Sur :

AV162YL

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
IVECO 35. DAILY NOUVELLE GAMME 35C13D BEN ZCFC3594005820682

Date et n°
d'inscription
11 août 2010
2010L000567

montant garanti
24 350,00 EUR

Au profit de :
FRANCE

TRANSOLVER Services - 6 rue Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes

Contre :

Sur :

AV347YL

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
IVECO 35. DAILY NOUVELLE GAMME 35C13 BENN ZCFC3594005828099

.....ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n°
d'inscription
11 août 2010
2010L000568

montant garanti
29 450,00 EUR

Au profit de :
FRANCE

TRANSOLVER Services - 6 rue Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes

Contre :
Sur :
AV938YK

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
IVECO 50. DAILY NOUVELLE GAMME 35C15 CAIS ZCFC35A3805826466

Date et n°
d'inscription
11 août 2010
2010L000569

montant garanti
24 350,00 EUR

Au profit de :
FRANCE

TRANSOLVER Services - 6 rue Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes

Contre :
Sur :
AV934YL

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
IVECO 35. DAILY NOUVELLE GAMME 35C13 BENN ZCFC359400D427552

Date et n°
d'inscription
11 août 2010
2010L000570

montant garanti
24 350,00 EUR

Au profit de :
FRANCE

TRANSOLVER Services - 6 rue Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes

Contre :
Sur :
AV483YL

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
IVECO 35. DAILY NOUVELLE GAMME 35C13 BENN ZCFC3594005828098

Date et n°
d'inscription
11 août 2010
2010L000571

montant garanti
25 650,00 EUR

Au profit de :
FRANCE

TRANSOLVER Services - 6 rue Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes

Contre :
Sur :
AV408YL

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
IVECO 35. DAILY NOUVELLE GAMME 35C13D BEN ZCFC3594005830922

Date et n°
d'inscription
11 août 2010
2010L000572

montant garanti
25 650,00 EUR

Au profit de :
FRANCE

TRANSOLVER Services - 6 rue Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes

Contre :
Sur :
AV221YL

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
IVECO 35. DAILY NOUVELLE GAMME 35C13D BEN ZCFC3594005830683

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n°
d'inscription
11 août 2010
2010L000573

montant garanti
29 450,00 EUR

Au profit de :
FRANCE

TRANSOLVER Services - 6 rue Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes

Contre :
Sur :
AV107YL

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
IVECO 35. DAILY NOUVELLE GAMME 35C15 CAIS ZCFC35A3805826467

Date et n°
d'inscription
11 août 2010
2010L000574

montant garanti
29 450,00 EUR

Au profit de :
FRANCE

TRANSOLVER Services - 6 rue Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes

Contre :
Sur :
AT613MW

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
IVECO 35. DAILY NOUVELLE GAMME 35C15 CAIS ZCFC35A3805826467

Date et n°
d'inscription
11 août 2010
2010L000575

montant garanti
29 450,00 EUR

Au profit de :
FRANCE

TRANSOLVER Services - 6 rue Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes

Contre :
Sur :
AV045YL

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
IVECO 35. DAILY NOUVELLE GAMME 35C15 CAIS ZCFC35A3805826468

Date et n°
d'inscription
11 août 2010
2010L000576

montant garanti
24 350,00 EUR

Au profit de :
FRANCE

TRANSOLVER Services - 6 rue Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes

Contre :
Sur :
AV284YL

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
IVECO 35. DAILY NOUVELLE GAMME 35C13 BENN ZCFC3594005828100

Date et n°
d'inscription
02 septembre 2010
2010L000608

montant garanti
31 629,42 EUR

Au profit de :
Cedex . FRANCE

FRANFINANCE LOCATION - 59 avenue du Chatou 92853 Rueil-malmaison

Contre :
Sur :
RENAULT/Véhic. utilitaires (-3T5)

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
MASCOTT 120.35 DOUBLE CABINE CASTOR VF654ANA000032411

.....ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 28 septembre 2010 2010L000649	montant garanti 24 350,00 EUR	Au profit de : FRANCE	TRANSOLVER Services - 6 rue Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes
		Contre : Sur : AVV567YL	LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY NOUVELLE GAMME 35C13 BENN ZCFC3594005828101
Date et n° d'inscription 27 octobre 2010 2010L000702	montant garanti 24 350,00 EUR	Au profit de : FRANCE	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE
		Contre : Sur :	LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13 BENN zcfc359400d430928 AZ555SJ
Date et n° d'inscription 27 octobre 2010 2010L000703	montant garanti 24 350,00 EUR	Au profit de : FRANCE	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE
		Contre : Sur :	LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D430849 AZ546SJ
Date et n° d'inscription 27 octobre 2010 2010L000704	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : FRANCE	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE
		Contre : Sur : AV653YL	LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY NOUVELLE GAMME 35C13D BEN ZCFC3594005835319
Date et n° d'inscription 27 octobre 2010 2010L000705	montant garanti 24 350,00 EUR	Au profit de : FRANCE	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE
		Contre : Sur : AV842YL	LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY NOUVELLE GAMME 35C13 BENN ZCFC359400D427555

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 27 octobre 2010 2010L000706	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur : AV784YL	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY NOUVELLE GAMME 35C13D BEN ZCFC3594005835551
---	----------------------------------	--	--

Date et n° d'inscription 27 octobre 2010 2010L000707	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur : AV722YL	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY NOUVELLE GAMME 35C13D BEN ZCFC3594005835318
---	----------------------------------	--	--

Date et n° d'inscription 27 octobre 2010 2010L000708	montant garanti 24 350,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur : AV119YM	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY NOUVELLE GAMME 35C13 BENN ZCFC359400D427553
---	----------------------------------	--	--

Date et n° d'inscription 27 octobre 2010 2010L000709	montant garanti 24 350,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur : AV990YL	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY NOUVELLE GAMME 35C13 BENN ZCFC359400D427551
---	----------------------------------	--	--

Date et n° d'inscription 27 octobre 2010 2010L000710	montant garanti 24 350,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur : AV047YM	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY NOUVELLE GAMME 35C13 BENN ZCFC359400D427554
---	----------------------------------	--	--

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 27 octobre 2010 2010L000711	montant garanti 24 350,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D430929 AZ561SJ
---	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 27 octobre 2010 2010L000712	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13D BEN ZCFC3594005842043 AZ586SJ
---	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 27 octobre 2010 2010L000713	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13D BEN ZCFC3594005841877 AZ589SJ
---	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 27 octobre 2010 2010L000714	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13D BEN ZCFC3594005841878 AZ603SJ
---	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 17 novembre 2010 2010L000735	montant garanti 24 350,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D430848 AZ548SJ
--	----------------------------------	---	---

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 17 novembre 2010 2010L000736	montant garanti 24 350,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D430847 AZ596SJ
--	---	--	--

Date et n° d'inscription 17 novembre 2010 2010L000737	montant garanti 24 350,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D432416 BB447VZ
--	---	--	--

Date et n° d'inscription 17 novembre 2010 2010L000738	montant garanti 24 350,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D432418 BB526VZ
--	---	--	--

Date et n° d'inscription 17 novembre 2010 2010L000739	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13D BEN ZCFC3594005843584 BB090VZ
--	---	--	--

Date et n° d'inscription 17 novembre 2010 2010L000740	montant garanti 24 350,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D432544 BB137VZ
--	---	--	--

.....ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 17 novembre 2010 2010L000741	montant garanti 24 350,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D432415 BB426VZ
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 17 novembre 2010 2010L000742	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13D BEN ZCFC3594005843586 BB214VZ
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 08 décembre 2010 2010L000778	montant garanti 24 350,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D435212 BC890CL
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 08 décembre 2010 2010L000779	montant garanti 24 350,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D435208 BC919CL
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 2010L000780	montant garanti 24 350,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D435211 BC898CL
--	----------------------------------	---	---

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 08 décembre 2010 2010L000781	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13D BEN ZCFC3594005848696 BC131CM
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 08 décembre 2010 2010L000782	montant garanti 24 350,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D435209 BC167CM
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 08 décembre 2010 2010L000783	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13D BEN ZCFC3594005848695 BC036CM
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 08 décembre 2010 2010L000784	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13D BEN ZCFC3594005843585
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 08 décembre 2010 2010L000785	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13D BEN ZCFC3594005848697 BC998CL
--	----------------------------------	---	---

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 28 décembre 2010 2010L000823	montant garanti 14 197,17 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE FIAT DIVERS 48(Caisses,Ducato,...) FIAT SCUDO ZFA27000064289233
--	----------------------------------	---	--

Date et n° d'inscription 28 décembre 2010 2010L000824	montant garanti 24 350,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur : BD182JQ	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY NOUVELLE GAMME 35C13 BENN ZCFC3594005828097
--	----------------------------------	--	--

Date et n° d'inscription 28 décembre 2010 2010L000825	montant garanti 14 197,17 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE FIAT DIVERS 48(Caisses,Ducato,...) FIAT SCUDO ZFA27000064289123
--	----------------------------------	---	--

Date et n° d'inscription 28 décembre 2010 2010L000826	montant garanti 14 197,17 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE FIAT DIVERS 48(Caisses,Ducato,...) FIAT SCUDO ZFA27000064289122
--	----------------------------------	---	--

Date et n° d'inscription 28 décembre 2010 2010L000827	montant garanti 14 197,17 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE FIAT DIVERS 48(Caisses,Ducato,...) FIAT SCUDO ZFA27000064289227
--	----------------------------------	---	--

.....ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419

Société par actions simplifiée

26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE

24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE

24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE

24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 28 décembre 2010 2010L000828	montant garanti 14 197,17 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE FIAT DIVERS 48(Caisses,Ducato,..) FIAT SCUDO ZFA27000064289229
--	---	--	--

Date et n° d'inscription 28 décembre 2010 2010L000829	montant garanti 16 176,50 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE FIAT DIVERS 48(Caisses,Ducato,..) FIAT DUCAT ZFA25000001880871
--	---	--	--

Date et n° d'inscription 28 décembre 2010 2010L000830	montant garanti 16 176,50 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE FIAT DIVERS 48(Caisses,Ducato,..) FIAT DUCAT ZFA25000001880633
--	---	--	--

Date et n° d'inscription 28 décembre 2010 2010L000831	montant garanti 16 176,50 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE FIAT DIVERS 48(Caisses,Ducato,..) FIAT DUCAT ZFA25000001880810
--	---	--	--

Date et n° d'inscription 28 décembre 2010 2010L000832	montant garanti 16 176,50 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE FIAT DIVERS 48(Caisses,Ducato,..) FIAT DUCAT ZFA25000001880517
--	---	--	--

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419

Société par actions simplifiée

26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE

24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE

24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE

24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n°
d'inscription
28 décembre 2010
2010L000833

montant garanti
16 176,50 EUR

Au profit de :

TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
FIAT DIVERS 48(Caisses,Ducato,...) FIAT DUCAT ZFA25000001880791

Date et n°
d'inscription
28 décembre 2010
2010L000834

montant garanti
16 176,50 EUR

Au profit de :

TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
FIAT DIVERS 48(Caisses,Ducato,...) FIAT DUCAT ZFA25000001880587

Date et n°
d'inscription
28 décembre 2010
2010L000835

montant garanti
16 176,50 EUR

Au profit de :

TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
FIAT DIVERS 48(Caisses,Ducato,...) FIAT DUCAT ZFA25000001880915

Date et n°
d'inscription
28 décembre 2010
2010L000836

montant garanti
16 176,50 EUR

Au profit de :

TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
FIAT DIVERS 48(Caisses,Ducato,...) FIAT DUCAT ZFA25000001880921

Date et n°
d'inscription
28 décembre 2010
2010L000837

montant garanti
16 176,50 EUR

Au profit de :

TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
FIAT DIVERS 48(Caisses,Ducato,...) FIAT DUCAT ZFA25000001880634

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 28 décembre 2010 2010L000838	montant garanti 16 176,50 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE FIAT DIVERS 48(Caisses,Ducato,...) FIAT DUCAT ZFA25000001880893
--	----------------------------------	---	--

Date et n° d'inscription 28 décembre 2010 2010L000839	montant garanti 14 197,17 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE FIAT DIVERS 48(Caisses,Ducato,...) FIAT SCUDO ZFA27000064289231
--	----------------------------------	---	--

Date et n° d'inscription 28 décembre 2010 2010L000840	montant garanti 14 197,17 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE FIAT DIVERS 48(Caisses,Ducato,...) FIAT SCUDO ZFA27000064289228
--	----------------------------------	---	--

Date et n° d'inscription 28 décembre 2010 2010L000841	montant garanti 14 197,17 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE FIAT DIVERS 48(Caisses,Ducato,...) FIAT SCUDO ZFA27000064289230
--	----------------------------------	---	--

Date et n° d'inscription 28 décembre 2010 2010L000842	montant garanti 14 197,17 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE FIAT DIVERS 48(Caisses,Ducato,...) FIAT SCUDO ZFA27000064289232
--	----------------------------------	---	--

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 28 décembre 2010 2010L000843	montant garanti 14 197,17 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE FIAT DIVERS 48(Caisses,Ducato,...) FIAT SCUDD ZFA27000064289121
--	----------------------------------	---	--

Date et n° d'inscription 28 décembre 2010 2010L000844	montant garanti 24 350,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D432417 BD175NX
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 04 janvier 2011 2011L000005	montant garanti 24 350,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur : 2010	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D432416 BB447VZ MILLESIME-
---	----------------------------------	---	--

Date et n° d'inscription 11 janvier 2011 2011L000020	montant garanti EUR	Au profit de : Marcq-en-baroeul FRANCE Contre : Sur : CL08698160	COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700 LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ2KZBX231781, n° immatriculation : BE-174-PJ, puissance fiscale : 7, date 1ere mise en circulation : 13/12/2010, prix HT : 14605.69€, n° contrat : CL08698160
---	------------------------	--	--

Date et n° d'inscription 11 janvier 2011 2011L000021	montant garanti EUR	Au profit de : Marcq-en-baroeul FRANCE Contre : Sur : CL08698150	COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700 LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ2KZBX231740, n° immatriculation : BE-163-PJ, puissance fiscale : 7, date 1ere mise en circulation : 13/12/2010, prix HT : 14605.69€, n° contrat : CL08698150
---	------------------------	--	--

.....ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419

Société par actions simplifiée

26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE

24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE

24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE

24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription
11 janvier 2011
2011L000022

montant garanti
EUR

Au profit de : COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700
Marcq-en-baroeul FRANCE

Contre : LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan
74000 Annecy FRANCE

Sur : Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ2KZBX232940, n° immatriculation :
BE-242-PJ, puissance fiscale : 7, date 1ere mise en circulation : 13/12/2010, prix HT : 14605.69, n° contrat :
CL08698080

Date et n° d'inscription
11 janvier 2011
2011L000023

montant garanti
EUR

Au profit de : COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700
Marcq-en-baroeul FRANCE

Contre : LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan
74000 Annecy FRANCE

Sur : Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ7HZZBH056411, n° immatriculation :
BE-300-PJ, puissance fiscale : 9, date 1ere mise en circulation : 13/12/2010, prix HT : 22502.19€, n° contrat :
CL08693920

Date et n° d'inscription
11 janvier 2011
2011L000024

montant garanti
EUR

Au profit de : COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700
Marcq-en-baroeul FRANCE

Contre : LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan
74000 Annecy FRANCE

Sur : Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ7HZZBH057234, n° immatriculation :
BE-311-PJ, puissance fiscale : 9, date 1ere mise en circulation : 13/12/2010, prix HT : 22502.19€, n° contrat :
CL08693940

Date et n° d'inscription
11 janvier 2011
2011L000025

montant garanti
EUR

Au profit de : COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700
Marcq-en-baroeul FRANCE

Contre : LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan
74000 Annecy FRANCE

Sur : Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ2KZBX232559, n° immatriculation :
BE-219-PJ, puissance fiscale : 6, date 1ere mise en circulation : 13/12/2010, prix HT : 12944.23€, n° contrat :
CL08701020

Date et n° d'inscription
11 janvier 2011
2011L000026

montant garanti
EUR

Au profit de : COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700
Marcq-en-baroeul FRANCE

Contre : LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan
74000 Annecy FRANCE

Sur : Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ2KZBX232551, n° immatriculation :
BE-198-PJ, puissance fiscale : 6, date 1ere mise en circulation : 13/12/2010, prix HT : 12944.23€, n° contrat :
CL08700980

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n°
d'inscription
11 janvier 2011
2011L000027

montant garanti
EUR

Au profit de : COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700
Marcq-en-baroeul FRANCE

Contre : LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan
74000 Annecy FRANCE
Sur : Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ2KZBX233266, n° immatriculation :
BE-291-PJ, puissance fiscale : 6, date 1ere mise en circulation : 13/12/2010, prix HT : 12944.23€, n° contrat :
CL08700950

Date et n°
d'inscription
11 janvier 2011
2011L000028

montant garanti
EUR

Au profit de : COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700
Marcq-en-baroeul FRANCE

Contre : LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan
74000 Annecy FRANCE
Sur : Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ2KZBX233164, n° immatriculation :
BE-278-PJ, puissance fiscale : 6, date 1ere mise en circulation : 13/12/2010, prix HT : 12944.23€, n° contrat :
CL08700930

Date et n°
d'inscription
11 janvier 2011
2011L000029

montant garanti
EUR

Au profit de : COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700
Marcq-en-baroeul FRANCE

Contre : LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan
74000 Annecy FRANCE
Sur : Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ2KZBX231831, n° immatriculation :
BE-188-PJ, puissance fiscale : 6, date 1ere mise en circulation : 13/12/2010, prix HT : 12944.23€, n° contrat :
CL08700460

Date et n°
d'inscription
11 janvier 2011
2011L000030

montant garanti
EUR

Au profit de : COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700
Marcq-en-baroeul FRANCE

Contre : LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan
74000 Annecy FRANCE
Sur : Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ2KZBX233086, n° immatriculation :
BE-256-PJ, puissance fiscale : 6, date 1ere mise en circulation : 13/12/2010, prix HT : 12944.23€, n° contrat :
CL08700420

Date et n°
d'inscription
11 janvier 2011
2011L000032

montant garanti
EUR

Au profit de : COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700
Marcq-en-baroeul FRANCE

Contre : LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan
74000 Annecy FRANCE
Sur : Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ2KZBX231538, n° immatriculation :
BE-147-PJ, puissance fiscale : 6, date 1ere mise en circulation : 13/12/2010, prix HT : 12944.23€, n° contrat :
CL08701160

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 11 janvier 2011 2011L000033	montant garanti EUR	Au profit de : Marcq-en-baroeul FRANCE	COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700
---	------------------------	---	---

Contre : LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan
74000 Annecy FRANCE
Sur : Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ2KZBX232561, n° immatriculation :
BE-230-PJ, puissance fiscale : 6, date 1ere mise en circulation : 13/12/2010, prix HT : 12944.23€, n° contrat :
CL08701130

Date et n° d'inscription 11 janvier 2011 2011L000035	montant garanti EUR	Au profit de : Marcq-en-baroeul FRANCE	COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700
---	------------------------	---	---

Contre : LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan
74000 Annecy FRANCE
Sur : Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ7HZZBH056593, n° immatriculation :
BE-622-WN, puissance fiscale : 9, date 1ere mise en circulation : 17/12/2010, prix HT : 22502.19€, n° contrat :
CL08695680

Date et n° d'inscription 11 janvier 2011 2011L000036	montant garanti EUR	Au profit de : Marcq-en-baroeul FRANCE	COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700
---	------------------------	---	---

Contre : LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan
74000 Annecy FRANCE
Sur : Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ7HZZBH057583, n° immatriculation :
BE-624-WN, puissance fiscale : 9, date 1ere mise en circulation : 17/12/2010, prix HT : 22502.19€, n° contrat :
CL08695670

Date et n° d'inscription 11 janvier 2011 2011L000037	montant garanti EUR	Au profit de : Marcq-en-baroeul FRANCE	COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700
---	------------------------	---	---

Contre : LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan
74000 Annecy FRANCE
Sur : Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ7HZZBH057099, n° immatriculation :
BE-623-WN, puissance fiscale : 9, date 1ere mise en circulation : 17/12/2010, prix HT : 22502.19€, n° contrat :
CL08695700

Date et n° d'inscription 11 janvier 2011 2011L000038	montant garanti EUR	Au profit de : Marcq-en-baroeul FRANCE	COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700
---	------------------------	---	---

Contre : LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan
74000 Annecy FRANCE
Sur : Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ2KZBX229108, puissance fiscale : 6,
prix HT : 12944.23€, n° contrat : CL08703320

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419

Société par actions simplifiée

26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE

24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE

24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE

24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n°
d'inscription
11 janvier 2011
2011L000039

montant garanti
EUR

Au profit de :
Marcq-en-baroeul FRANCE

COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700

Contre :
74000 Annecy FRANCE

LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan

Sur :
prix HT : 12944.23€, n° contrat : CL08703310

Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ2KZBX233093, puissance fiscale : 6,

Date et n°
d'inscription
11 janvier 2011
2011L000040

montant garanti
EUR

Au profit de :
Marcq-en-baroeul FRANCE

COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700

Contre :
74000 Annecy FRANCE

LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan

Sur :
prix HT : 14605.69€, n° contrat : CL08701980

Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ2KZBX233400, puissance fiscale : 7,

Date et n°
d'inscription
27 janvier 2011
2011L000089

montant garanti
24 350,00 EUR

Au profit de :

TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D435210 BC179CM

Date et n°
d'inscription
31 janvier 2011
2011L000092

montant garanti
EUR

Au profit de :
Marcq-en-baroeul FRANCE

COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700

Contre :
74000 Annecy FRANCE

LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan

Sur :
BF-794-BN, puissance fiscale : 6, date de 1ere mise en circulation : 22/12/2010, prix HT : 12944.24 €

Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ2KZBX235262, n° immatriculation :

Date et n°
d'inscription
31 janvier 2011
2011L000093

montant garanti
EUR

Au profit de :
Marcq-en-baroeul FRANCE

COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700

Contre :
74000 Annecy FRANCE

LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan

Sur :
CL08703470

Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ2KZBX236716, n° immatriculation :
BF-800-BN, puissance fiscale : 6, date 1ere mise en circulation : 22/12/2010, prix HT : 12944.24 €, contrat n°

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 31 janvier 2011 2011L000094	montant garanti EUR	Au profit de : Marcq-en-baroeul FRANCE	COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700
		Contre : 74000 Annecy FRANCE	LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan
		Sur : BF-795-BN, puissance fiscale : 6, date 1ere mise en circulation : 22/12/2010, prix HT : 12944.24 €, contrat n° CL08703990	Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ2KZBX235379, n° immatriculation :
Date et n° d'inscription 31 janvier 2011 2011L000095	montant garanti EUR	Au profit de : Marcq-en-baroeul FRANCE	COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700
		Contre : 74000 Annecy FRANCE	LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan
		Sur : BF-797-BN, puissance fiscale : 6, date 1ere mise en circulation : 22/12/2010, prix HT : 12944.24 €, contrat n° CL08703970	Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ2KZBX235589, n° immatriculation :
Date et n° d'inscription 31 janvier 2011 2011L000096	montant garanti EUR	Au profit de : Marcq-en-baroeul FRANCE	COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700
		Contre : 74000 Annecy FRANCE	LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan
		Sur : BF-799-BN, puissance fiscale : 6, date 1ere mise en circulation : 22/12/2010, prix HT : 12944.24 €, contrat n° CL08703950	Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ2KZBX236607, n° immatriculation :
Date et n° d'inscription 31 janvier 2011 2011L000097	montant garanti EUR	Au profit de : Marcq-en-baroeul FRANCE	COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700
		Contre : 74000 Annecy FRANCE	LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan
		Sur : BF-798-BN, puissance fiscale : 6, date 1ere mise en circulation : 22/12/2010, prix HT : 12944.24 €, contrat n° CL08703940	Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ2KZBX235721, n° immatriculation :
Date et n° d'inscription 31 janvier 2011 2011L000098	montant garanti EUR	Au profit de : Marcq-en-baroeul FRANCE	COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700
		Contre : 74000 Annecy FRANCE	LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan
		Sur : BF-793-BN, puissance fiscale : 6, date 1ere mise en circulation : 22/12/2010, prix HT : 12944.24 €, contrat n° CL08703920	Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ2KZBX235258, n° immatriculation :

.....ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n°
d'inscription
31 janvier 2011
2011L000099

montant garanti
EUR

Au profit de : COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700
Marcq-en-baroeul FRANCE

Contre : LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan
74000 Annecy FRANCE
Sur : Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ2KZBX237328, n° immatriculation :
BF-803-BN, puissance fiscale : 6, date 1ere mise en circulation : 22/12/2010, prix HT : 12944.24 €, contrat n°
CL08703890

Date et n°
d'inscription
31 janvier 2011
2011L000100

montant garanti
EUR

Au profit de : COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700
Marcq-en-baroeul FRANCE

Contre : LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan
74000 Annecy FRANCE
Sur : Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ2KZBX237294, n° immatriculation :
BF-802-BN, puissance fiscale : 6, date 1ere mise en circulation : 22/12/2010, prix HT : 12944.24 €, contrat n°
CL08703810

Date et n°
d'inscription
31 janvier 2011
2011L000101

montant garanti
EUR

Au profit de : COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - 69 avenue de Flandre 59700
Marcq-en-baroeul FRANCE

Contre : LA ROUTE BLEUE Sté par actions simplifiée - 24 avenue de Parmelan
74000 Annecy FRANCE
Sur : Marque : VOLKSWAGEN, n° série : WV2ZZZ2KZBX236720, n° immatriculation :
BF-801-BN, puissance fiscale : 6, date 1ere mise en circulation : 22/12/2010, prix HT : 12944.24 €, contrat n°
CL08703770

Date et n°
d'inscription
01 juin 2011
2011L000321

montant garanti
24 350,00 EUR

Au profit de : TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE

Contre : LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE
Sur : IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D443406 BL512BJ

Date et n°
d'inscription
01 juin 2011
2011L000322

montant garanti
24 350,00 EUR

Au profit de : TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE

Contre : LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE
Sur : IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D443407 BL26BJ

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n°
d'inscription
01 juin 2011
2011L000323

montant garanti
24 350,00 EUR

Au profit de :

TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE
IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D443412 BL541BJ

Date et n°
d'inscription
01 juin 2011
2011L000324

montant garanti
24 350,00 EUR

Au profit de :

TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE
IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D443410 BL531BJ

Date et n°
d'inscription
01 juin 2011
2011L000325

montant garanti
24 350,00 EUR

Au profit de :

TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE
IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D443411 BL544BJ

Date et n°
d'inscription
01 juin 2011
2011L000326

montant garanti
24 350,00 EUR

Au profit de :

TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE
IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D443415 BL529BJ

Date et n°
d'inscription
01 juin 2011
2011L000327

montant garanti
24 350,00 EUR

Au profit de :

TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE
IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D443405 BL533BJ

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419

Société par actions simplifiée

26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE

24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE

24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE

24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 01 juin 2011 2011L000328	montant garanti 24 350,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D443413 BL537BL
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 01 juin 2011 2011L000329	montant garanti 24 350,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D443414 BL525BJ
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 01 juin 2011 2011L000330	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13D BEN ZCFC3594005867837 BL-424-VF
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 01 juin 2011 2011L000331	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13D BEN ZCFC3594005871520 BM-266-PD
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 01 juin 2011 2011L000332	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13D BEN ZCFC3594005872190 BM-273-PD
--	----------------------------------	---	---

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 01 juin 2011 2011L000333	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13D BEN ZCFC3594005867834 BL-409-VF
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 16 juin 2011 2011L000355	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13D BEN ZCFC3594005867836 BL410VF
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 16 juin 2011 2011L000356	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13D BEN ZCFC3594005866999 BL422VF
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 16 juin 2011 2011L000357	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13D BEN ZCFC3594005867833 BL413VF
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 16 juin 2011 2011L000358	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE IVECO 35. DAILY 35C13D BEN ZCFC3594005867835 BL415VF
--	----------------------------------	---	---

.....ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n°
d'inscription
16 juin 2011
2011L000359

montant garanti
25 650,00 EUR

Au profit de :

TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE
IVECO 35. DAILY 35C13D BEN ZCFC3594005867838 BL411VF

Date et n°
d'inscription
16 juin 2011
2011L000360

montant garanti
24 350,00 EUR

Au profit de :

TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE
IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D443408 BL518BJ

Date et n°
d'inscription
16 juin 2011
2011L000361

montant garanti
24 350,00 EUR

Au profit de :

TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE
IVECO 35. DAILY 35C13 BENN ZCFC359400D443409 BL517BJ

Date et n°
d'inscription
16 juin 2011
2011L000362

montant garanti
25 650,00 EUR

Au profit de :

TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue de Parmelan 74000 Annecy FRANCE
IVECO 35. DAILY 35C13D BEN ZCFC3594005868690 BL419VF

Date et n°
d'inscription
16 août 2011
2011L000487

montant garanti
25 650,00 EUR

Au profit de :

TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE

Contre :
Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
ZCFC3594005871519 35C13D BENNE ET COFFRE

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 16 août 2011 2011L000488	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE ZCFC3594005871619 35C13D BENNE ET COFFRE
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 16 août 2011 2011L000489	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE ZCFC3594005871618 35C13D BENNE ET COFFRE
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 16 août 2011 2011L000490	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE ZCFC3594005871967 35C13D BENNE ET COFFRE
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 16 août 2011 2011L000491	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE ZCFC3594005871747 35C13D BENNE ET COFFRE
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 16 août 2011 2011L000492	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE ZCFC3594005871748 35C13D BENNE ET COFFRE
--	----------------------------------	---	---

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 07 décembre 2011 2011L000682	montant garanti 24 350,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE ZCFC359400D443404 35C13 BENNE ET COFFRE
--	----------------------------------	---	--

Date et n° d'inscription 07 décembre 2011 2011L000683	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE ZCFC3594005871866 35C13 - 7 PLACES
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 07 décembre 2011 2011L000684	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE ZCFC3594005871865 35C13 - 7 PLACES
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 07 décembre 2011 2011L000685	montant garanti 25 650,00 EUR	Au profit de : Contre : Sur :	TRANSOLVER Services - 6 Nicolas Copernic BP 15 78190 Trappes FRANCE LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE ZCFC3594005871864 35C13 - 7 PLACES
--	----------------------------------	---	---

Date et n° d'inscription 18 juillet 2012 2012L000308	montant garanti	Au profit de : Chaponval 78870 Bailly FRANCE	MERCEDES-BENZ FINANCIAL SERVICES FRANCE - 9 de
		Contre : Sur :	LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE WDB9061551N517353 SPRINTER 513 CDI

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE
24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE
24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n°
d'inscription
18 juillet 2012
2012L000309

montant garanti

Au profit de :

Chaponval 78870 Bailly FRANCE

MERCEDES-BENZ FINANCIAL SERVICES FRANCE - 9 de

Contre :

Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
WDB9061551N517352 SPRINTER 513 CDI

Date et n°
d'inscription
18 juillet 2012
2012L000310

montant garanti

Au profit de :

Chaponval 78870 Bailly FRANCE

MERCEDES-BENZ FINANCIAL SERVICES FRANCE - 9 de

Contre :

Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 avenue du Parmelan 74000 Annecy FRANCE
WDB9061551N520569 SPRINTER 513 CDI

Date et n°
d'inscription
29 août 2012
2012L000355

montant garanti

Au profit de :

Chaponval 78870 Bailly FRANCE

MERCEDES-BENZ FINANCIAL SERVICES FRANCE - 9 de

Contre :

Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy FRANCE
WDB9061551N527128 SPRINTER 513 CDI

Date et n°
d'inscription
29 août 2012
2012L000356

montant garanti

Au profit de :

Chaponval 78870 Bailly FRANCE

MERCEDES-BENZ FINANCIAL SERVICES FRANCE - 9 de

Contre :

Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy FRANCE
WDB9061551N527261 SPRINTER 513 CDI

Date et n°
d'inscription
29 août 2012
2012L000357

montant garanti

Au profit de :

Chaponval 78870 Bailly FRANCE

MERCEDES-BENZ FINANCIAL SERVICES FRANCE - 9 de

Contre :

Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy FRANCE
WDB9061551N527134 SPRINTER 513 CDI

ANNECY

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419

Société par actions simplifiée

26 rue de Sansy 74600 Seynod - FRANCE

24 avenue du Parmelan 74000 Annecy - FRANCE

24 avenue de Parmelan 74000 Annecy - FRANCE

24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy - FRANCE

Arrêté à la date du 09/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n°
d'inscription
29 août 2012
2012L000358

montant garanti

Au profit de :

Chaponval 78870 Bailly FRANCE

MERCEDES-BENZ FINANCIAL SERVICES FRANCE - 9 de

Contre :

Sur :

LA ROUTE BLEUE - 24 AVENUE DU PARMELAN 74000 Annecy FRANCE
WDB9041551N519958 SPRINTER 513 CDI

ETAT DES PUBLICATIONS DES CONTRATS DE VENTE AVEC CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de vente avec clause de réserve de propriété (article 85-5 du décret n° 85-1388 du 27 décembre 1985).

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROTETS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de protêt (loi du 08 août 1949).

ETAT DES CERTIFICATS DE NON PAIEMENT DE CHEQUE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun certificat de non-paiement (article 37 du décret 92-456 du 22 mai 1992).

ETAT DES DECLARATIONS DE CREANCES

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune déclaration de créance (loi du 17 mars 1909 art. 7).

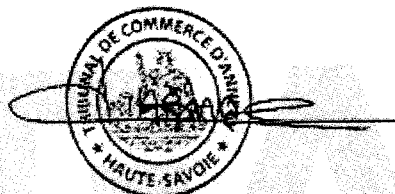
PRETS AUTORISES ET DELAIS DE PAIEMENT ACCORDES PAR LE JUGE COMMISSAIRE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun prêt autorisé ni délai de paiement (article L.622.17 III 3° du Code de commerce et article 89 du décret du 28 décembre 2005).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE GAGE DES STOCKS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de gage des stocks (Décret no 2006-1803 du 23/12/2006).

Le greffier



WALLER

WALLER

WALLER

WALLER

WALLER

WALLER

WALLER

WALLER

WALLER

WALLER

WALLER

WALLER

WALLER

WALLER

WALLER

.....GRENOBLE

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419
Société par actions simplifiée
113 cours Jean Jaurès 38130 Echirolles - FRANCE

Arrêté à la date du 11/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS DE COMMERCE

Date et n°
d'inscription
19 août 2005
2005N000971

montant garanti
172 500,00 EUR

En vertu d'un acte sous seing privé du 10/08/2005

Au profit de : **BANQUE LAYDERNIER** - 10 avenue du Rhône 74000 Annecy FRANCE
Domicile élu : **BANQUE RHONE ALPES**
1 BIS PLACE VAUCANSON 38000 GRENOBLE
Contre : **LA ROUTE BLEUE** Société à responsabilité limitée - 113 cours Jean
Jaurès 38130 Echirolles FRANCE
Sur : Un fonds de commerce de location (sans chauffeur) de véhicules de tourisme et
utilitaires

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS ARTISANAL

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds artisanal (loi du 05 juillet 1996).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS AGRICOLE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds agricole (article L311-3 du code rural et de la pêche maritime).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT JUDICIAIRE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement judiciaire (Décret du 31/07/1992).

ETAT DES CLAUSES D'INALIENABILITE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de mesure d'inaliénabilité (loi du 25 janvier 1985 art. 70 Décret 85-1382 du 27 décembre 1985 art. 184 et 185).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT D'OUTILLAGE ET MATERIEL D'EQUIPEMENT

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement d'outillage et matériel d'équipement (loi du 18/01/51).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE VENDEUR SUR FONDS DE COMMERCE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de vendeur de fonds de commerce (loi du 17/03/09).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE WARRANTS INDUSTRIELS - WARRANTS HOTELIERS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de warrants industriels (ordonnance n° 45-879 du 3 mai 1945) - warrants hôteliers (loi du 8 août 1913).

..... GRENOBLE

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419

Société par actions simplifiée

113 cours Jean Jaurès 38130 Echirolles - FRANCE

Arrêté à la date du 11/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE GENERAL DE LA SECURITE SOCIALE ET DES REGIMES COMPLEMENTAIRES

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général de la sécurité sociale et des régimes complémentaires (loi du 01/09/51).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE L'OFII (OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION)

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de l'OFII (Article L 341-11 et les articles R 341-36 à R 341-39 du code du travail).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE GENERAL DU TRESOR EN MATIERE FISCALE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général du trésor en matière fiscale (loi du 28/12/66).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE CREDIT BAIL (EN MATIERE MOBILIERE)

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de crédit bail (en matière mobilière) (décret du 4 juillet 1972).

ETAT DES PUBLICATIONS DES CONTRATS DE LOCATION

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de location (article 85-5 du décret modifié n° 85-1388 du 27 décembre 1985).

ETAT DES PUBLICATIONS DES CONTRATS DE VENTE AVEC CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de vente avec clause de réserve de propriété (article 85-5 du décret n° 85-1388 du 27 décembre 1985).

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROTETS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de protêt (loi du 08 août 1949).

ETAT DES CERTIFICATS DE NON PAIEMENT DE CHEQUE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun certificat de non-paiement (article 37 du décret 92-456 du 22 mai 1992).

ETAT DES DECLARATIONS DE CREANCES

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune déclaration de créance (loi du 17 mars 1909 art. 7).

PRETS AUTORISES ET DELAIS DE PAIEMENT ACCORDES PAR LE JUGE COMMISSAIRE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun prêt autorisé ni délai de paiement (article L.622.17 III 3° du Code de commerce et article 89 du décret du 28 décembre 2005).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE GAGE DES STOCKS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de gage des stocks (Décret no 2006-1803 du 23/12/2006).

..... GRENOBLE

Etat d'inscription du chef de

LA ROUTE BLEUE - 354 032 419

Société par actions simplifiée

113 cours Jean Jaurès 38130 Echirolles - FRANCE

Arrêté à la date du 11/11/2012

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Le greffier



EANE

VALER

VALER

ETAT(S) DES INSCRIPTIONS

Référence du demandeur

FIDAL

Etat des inscriptions

Nombre de pages du document (y compris cette page) : 2

Référence du débiteur :

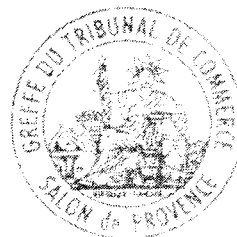
LA ROUTE BLEUE
Société par actions simplifiée
354 032 419 (2012 B 647)

7 - 9 rue d'Amsterdam

13127 Vitrolles

Type(s) d'état(s) :

ETAT COMPLET.





GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SALON DE PROVENCE

AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

DU CHEF DE LA ROUTE BLEUE
Société par actions simplifiée
7 - 9 rue d'Amsterdam

13127 Vitrolles

ACTIVITE Locations de véhicules

AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

Référence 354 032 419 (2012 B 647)

NOM DU DEMANDEUR : FIDAL

ETATS DES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGE DE VENDEUR, DE PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS DE COMMERCE OU SUR FONDS ARTISANAL, DES CLAUSES D'INALIENABILITE, DE PRIVILEGE DE NANTISSEMENT DE L'OUTILLAGE ET DU MATERIEL D'EQUIPEMENT, DES WARRANTS	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS DES PRETS ET DELAIS (ART. L.621-32/III/3e DU CODE DE COMMERCE ET DE L'ARTICLE 60 DU DECRET DU 27 DECEMBRE 1985)	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS DU GAGE DES STOCKS (DECRET N° 2006-1803 Du 23 DECEMBRE 2006)	NEANT
ETAT DES DECLARATIONS DE CREANCE EN SUITE D'APPORT (ARTICLE 7 DE LA LOI DU 17 MARS 1909)	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS DES PRIVILEGES GENERAUX DE LA SECURITE SOCIALE ET DES REGIMES COMPLEMENTAIRES (ARTICLES L 243-4, L 243-5, R 243-46 A 58 ET R 612-5 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE)	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGE DU TRESOR (ARTICLES 1920 A 1929 SEPTIES DU CODE GENERAL DES IMPOTS ET ANNEXE II ARTICLE 396 BIS)	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS DE L'OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION ART. L.8253-1 à 7, et R.8253-15 à 24 DU CODE DU TRAVAIL	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE CREDIT BAIL OU DE LEASING EN MATIERE MOBILIERE (LOI DU 2 JUILLET 1966 ET DECRET DU 4 JUILLET 1972)	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE LOCATION OU DES CONTRATS DE VENTE ASSORTIS D'UNE CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (ART. L.62-116 DU CODE DE COMMERCE ET DECRET DU 27 DECEMBRE 1985)	NEANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES PROTETS RELEVES DANS LE DELAI IMPARTI PAR L'ARTICLE L.511-57 DU CODE DE COMMERCE DECRET DU 30 OCTOBRE 1935 MODIFIE PAR LA LOI DU 30 DECEMBRE 1991 N° 91-1382, DECRET DU 22 MAI 1992 N° 92-456	NEANT

COUT : 39.00 EUR
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SALON DE PROVENCE A CE JOUR
DELIVRE LE 08/11/2012 . LE GREFFIER TRIBUNAL DE COMMERCE DE SALON DE PROVENCE





AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

DU CHEF DE LA ROUTE BLEUE SARL
20 TRAVERSE DE LA VILLA ROMAINE

13090 AIX EN PROVENCE

ACTIVITE LOCATION DE VEHICULES AUTOMOBILES

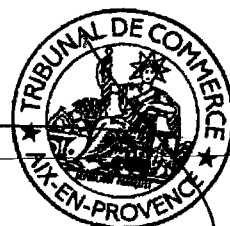
AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

Référence 354 032 419 (94 B 1279)

NOM DU DEMANDEUR : FIDAL

ETATS DES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGE DE VENDEUR, DE PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS DE COMMERCE OU SUR FONDS ARTISANAL, DES CLAUSES D'INALIENABILITE, DE PRIVILEGE DE NANTISSEMENT DE L'OUTILLAGE ET DU MATERIEL D'EQUIPEMENT, DES WARRANTS	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS DES PRETS ET DELAIS (ART. L.621-32/III/3e DU CODE DE COMMERCE ET DE L'ARTICLE 60 DU DECRET DU 27 DECEMBRE 1985)	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS DU GAGE DES STOCKS (DECRET N° 2006-1803 Du 23 DECEMBRE 2006)	NEANT
ETAT DES DECLARATIONS DE CREANCE EN SUITE D'APPORT (ARTICLE 7 DE LA LOI DU 17 MARS 1909)	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS DES PRIVILEGES GENERAUX DE LA SECURITE SOCIALE ET DES REGIMES COMPLEMENTAIRES (ARTICLES L 243-4, L 243-5, R 243-46 A 58 ET R 612-5 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE)	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGE DU TRESOR (ARTICLES 1920 A 1929 SEPTIES DU CODE GENERAL DES IMPOTS ET ANNEXE II ARTICLE 396 BIS)	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS DE L'OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION ART. L.8253-1 à 7, et R.8253-15 à 24 DU CODE DU TRAVAIL	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE CREDIT BAIL OU DE LEASING EN MATIERE MOBILIERE (LOI DU 2 JUILLET 1966 ET DECRET DU 4 JUILLET 1972)	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE LOCATION OU DES CONTRATS DE VENTE ASSORTIS D'UNE CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (ART. L.62-116 DU CODE DE COMMERCE ET DECRET DU 27 DECEMBRE 1985)	NEANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES PROTETS RELEVES DANS LE DELAI IMPARTI PAR L'ARTICLE L.511-57 DU CODE DE COMMERCE DECRET DU 30 OCTOBRE 1935 MODIFIE PAR LA LOI DU 30 DECEMBRE 1991 N° 91-1382, DECRET DU 22 MAI 1992 N° 92-456	NEANT

COUT : 39.00 EUR
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX EN PROVENCE A CE JOUR
DELIVRE LE 08/11/2012 . LE GREFFIER TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX EN PROVENCE





ETAT DES INSCRIPTIONS

AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

DU CHEF DE

LA ROUTE BLEUE
Société par actions simplifiée
12 rue Edmond Voisenet

21000 Dijon

ACTIVITE Location (sans chauffeur) de véhicules de
tourismes et utilitaires

AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

Référence 354 032 419 (2000 B 819)

NOM DU DEMANDEUR : FIDAL

ETAT DES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGE DE VENDEUR,
DE PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS DE COMMERCE OU SUR FONDS ARTISANAL,
DE PRIVILEGE DE NANTISSEMENT DE L'OUTILLAGE ET DU MATERIEL D'EQUIPEMENT, DES WARRANTS

NEANT

ETAT DES INSCRIPTIONS DES PRETS ET DELAIS PRIS EN APPLICATION DE L'ART. L.621-32/III/3e
DU CODE DE COMMERCE ET DE L'ARTICLE 60 DU DECRET DU 27 DECEMBRE 1985

NEANT

ETAT DES INSCRIPTIONS DU GAGE DES STOCKS (DECRET N° 2006-1803 DU 23 DECEMBRE 2006)

NEANT

ETAT DES DECLARATIONS DE CREANCES EN SUITE D'APPORT (ARTICLE L.141-22 DU CODE DE COMMERCE)

NEANT

ETAT DES INSCRIPTIONS PROVISOIRES DE PRIVILEGE DE NANTISSEMENT JUDICIAIRE
(LOI DU 9 JUILLET 1991 N° 91-650, DECRET DU 31 JUILLET 1992 N° 92-755)

NEANT

ETAT DES INSCRIPTIONS DES CLAUSES D'INALIENABILITE

NEANT

ETAT DES INSCRIPTIONS DES PRIVILEGES GENERAUX DE LA SECURITE SOCIALE ET DES REGIMES COMPLEMENTAIRES
(ARTICLES L 243-4, L 243-5, R 243-46 A 58 ET R 612-5 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE)

NEANT

ETAT DES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGE DU TRESOR (ARTICLES 1920 A 1929 SEPTIES DU CODE GENERAL
DES IMPOTS ET ANNEXE II ARTICLE 396 BIS)

NEANT

ETAT DES INSCRIPTIONS DE L'OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION
(ARTICLES L.8253-1 à 7, et R.8253-15 à 24 DU CODE DU TRAVAIL)

NEANT

ETAT DES INSCRIPTIONS RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL OU DE LEASING EN MATIERE
MOBILIERE (LOI DU 2 JUILLET 1966 ET DECRET DU 4 JUILLET 1972)

NEANT

ETAT DES INSCRIPTIONS RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE VENTE
ASSORTIS D'UNE CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE
(ARTICLE L.621-116 DU CODE DE COMMERCE ET DECRET DU 27 DECEMBRE 1985)

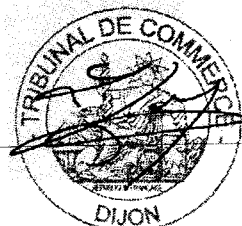
NEANT

ETAT DES INSCRIPTIONS RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE LOCATION
(ARTICLE L.621-116 DU CODE DE COMMERCE ET DECRET DU 27 DECEMBRE 1985)

NEANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROTETS RELEVES DANS LE DELAI IMPARTI PAR L'ARTICLE L.511-57 DU CODE
DE COMMERCE DECRET DU 30 OCTOBRE 1935 MODIFIE PAR LA LOI DU 30 DECEMBRE 1991
N° 91-1382, DECRET DU 22 MAI 1992 N° 92-456

NEANT



EANE

VALELLA

LEALLA

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

FIDAL
Immeuble Crystal
ZAC Euralille - Romarin
59777 Euralille

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : AAA FRANCE CARS

Numéro RCS : 382 402 683

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 1992B00066

Adresse : 10 rue de Luyot
59113 Seclin

Numéro du Dépôt : 2013R003000 (2013 3005)

Date du dépôt : 26/02/2013

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale
Fusion absorption de la sas La Route Bleue
Date de l'acte : 31/12/2012

2 - Type d'acte : Déclaration de conformité
Date de l'acte : 28/01/2013

3 - Type d'acte : Traité de fusion
Date de l'acte : 19/11/2012

4 - Type d'acte : Statuts mis à jour
Date de l'acte : 31/12/2012

Délivré à Lille Métropole le 4 mars 2013

Le Greffier,



COPIE CERTIFIEE
CONFORME

3000

AAA FRANCE CARS

Société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros

Siège social : SECLIN (59113), 10 rue de Luyot - ZI B

382 402 683 RCS LILLE

--- oOo ---

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 31 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze,

Le trente et un décembre à quatorze heures,

Les associés de la société AAA FRANCE CARS se sont réunis, en assemblée générale extraordinaire, au siège de la Société, sur convocation faite par le Président.

Monsieur Thierry Jardin préside l'assemblée, en sa qualité de Président de la Société.

La société KPMG, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec avis de réception, est absente et excusée.

Assistent également à l'assemblée :

- Madame Isabelle Vaast, membre du Comité d'Entreprise,
- Madame Véronique Harmégnies, membre du Comité d'Entreprise,
- Monsieur Christiano Bras, membre du Comité d'Entreprise.

La feuille de présence, arrêtée et certifiée exacte par le président, permet de constater que l'assemblée réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Puis, Monsieur le président dépose sur le bureau à la disposition des membres de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts,
- La feuille de présence certifiée conforme par le président et les pouvoirs des associés représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,

- Le rapport du Président,
- Un exemplaire de la convention de cession d'actions en date du 8 novembre 2012,
- L'avis du Comité d'Entreprise de la Société en date du 19 novembre 2012 sur le projet de fusion des sociétés du groupe FRANCE CARS,
- Un exemplaire des projets de fusions des sociétés LA ROUTE BLEUE, LE HALL DE L'AUTO et FINANCIERE JS AUTO en date du 19 novembre 2012,
- Le projet des statuts de la Société mis à jour,
- Le texte des résolutions proposées,
- Un exemplaire des autres documents et pièces envoyés aux associés ou mis à leur disposition avant l'assemblée.

Monsieur le président rappelle que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions légales relatives au droit de communication des associés, leur ont été envoyés ou ont été tenus à leur disposition, au siège social, depuis le jour de la convocation à l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il précise à l'assemblée que le délai d'opposition de trente jours réservé aux créanciers par les articles L. 236-14 et R. 236-2 et suivants du Code de commerce est clos.

Il est alors donné lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

- Rapport du Président,
- Approbation d'une convention réglementée,
- Approbation de la fusion par absorption de la société LA ROUTE BLEUE par la Société et des apports en résultant,
- Approbation de la fusion par absorption de la société LE HALL DE L'AUTO par la Société et des apports en résultant,
- Approbation de la fusion par absorption de la société FINANCIERE JS AUTO par la Société et des apports en résultant,
- Constatation de la réalisation définitive des fusions et de la dissolution simultanée, sans liquidation, des sociétés absorbées,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Lecture est donnée du rapport du Président, de la convention de cession d'actions en date du 8 novembre 2012, de l'avis du Comité d'Entreprise de la Société en date du 19 novembre 2012 et des projets de fusions en date du 19 novembre 2012.

Ces lectures terminées, Monsieur le président ouvre la discussion. Un large débat s'instaure.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance des conditions et modalités prévues dans la convention de cession d'actions en date du 8 novembre 2012, approuve l'acquisition par la Société des 205 actions que détenait Monsieur Thierry JARDIN dans le capital de la société FINANCIERE JS AUTO, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est à LILLE (59000), 220 rue du Faubourg d'Arras, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro 483 185 039.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance d'un acte sous seing privé en date à SECLIN du 19 novembre 2012 contenant projet de fusion entre la société LA ROUTE BLEUE et la société FRANCE CARS au moyen de l'absorption de la première par la seconde, déclare approuver ce projet dans toutes ses stipulations et accepter les apports effectués au titre de cette fusion, ainsi que l'évaluation qui en a été faite.

La Société détenant la totalité des actions de la société LA ROUTE BLEUE, il ne sera procédé à aucun échange d'actions, ni à aucune augmentation de capital de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance d'un acte sous seing privé en date à SECLIN du 19 novembre 2012 contenant projet de fusion entre la société LE HALL DE L'AUTO et la société FRANCE CARS au moyen de l'absorption de la première par la seconde, déclare approuver ce projet dans toutes ses stipulations et accepter les apports effectués au titre de cette fusion, ainsi que l'évaluation qui en a été faite.

La Société détenant la totalité des actions de la société LE HALL DE L'AUTO, il ne sera procédé à aucun échange d'actions, ni à aucune augmentation de capital de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance d'un acte sous seing privé en date à SECLIN du 19 novembre 2012 contenant projet de fusion entre la société FINANCIERE JS AUTO et la société FRANCE CARS au moyen de l'absorption de la première par la seconde, déclare approuver ce projet dans toutes ses stipulations et accepter les apports effectués au titre de cette fusion, ainsi que l'évaluation qui en a été faite.

La Société détenant la totalité des actions de la société FINANCIERE JS AUTO, il ne sera procédé à aucun échange d'actions, ni à aucune augmentation de capital de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire constate que les fusions par voie d'absorption des sociétés LA ROUTE BLEUE, LE HALL DE L'AUTO et FINANCIERE JS AUTO par la Société sont définitivement réalisées et, par suite, la dissolution de plein droit, à compter de ce jour, des sociétés LA ROUTE BLEUE, LE HALL DE L'AUTO et FINANCIERE JS AUTO, sans qu'il y ait lieu de procéder à aucune opération de liquidation.

L'assemblée générale décide, en conséquence, de modifier comme suit l'article 1 du titre II des statuts :

« Article 1. - Apports

Les alinéas suivants sont ajoutés :

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2012, les associés ont approuvé la fusion par voie d'absorption par la Société de la société LA ROUTE BLEUE, société par actions simplifiée au capital de 250.000 euros, dont le siège social est à SECLIN (59113), 10 rue de Luyot – ZI B, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro 354 032 419, dont la Société détenait l'intégralité des actions. En

conséquence, l'opération ne s'est traduite par aucune augmentation de capital de la Société.
L'actif net apporté s'est élevé à 261.108 euros.

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2012, les associés ont approuvé la fusion par voie d'absorption par la Société de la société LE HALL DE L'AUTO, société à responsabilité limitée au capital de 30.000 euros, dont le siège social est à LILLE (59000), 220 rue du Faubourg d'Arras, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro 440 163 681, dont la Société détenait l'intégralité des parts. En conséquence, l'opération ne s'est traduite par aucune augmentation de capital de la Société. L'actif net apporté s'est élevé à 354.678 euros.

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2012, les associés ont approuvé la fusion par voie d'absorption par la Société de la société FINANCIERE JS AUTO, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est à LILLE (59000), 220 rue du Faubourg d'Arras, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro 483 185 039, dont la Société détenait la totalité des actions. En conséquence, l'opération ne s'est traduite par aucune augmentation de capital de la Société. L'actif net apporté s'est élevé à 758.369 euros ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés et le Président.

Enregistré à : SERVICE IMPOT ENTREPRISES DU GRAND LILLE EST

Le 28/01/2013 Bordereau n°2013/153 Case n°57

Ext 1020

Enregistrement : 500 €

Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

La Contrôleuse des finances publiques

Stéphanie HOLIN
Contrôleuse
des Finances Publiques